

L'Action NATIONALE

Éditorial

- Ouvrir le jeu
- *Robert Laplante* 2

Articles

- Le Québec doit-il se réjouir
du non français et
néerlandais ?
- *Benoît Dubreuil* 10

- Le facteur d'inertie
- *Pierre Vadeboncoeur* 22

- Le droit d'asile et les libertés
civiles menacées
- *Gaston Laurion* 26

- La mondialisation et le
déperissement de l'État :
mythe ou réalité
- *Denis Monière* 32

- Pour un nouveau pacte
socio-forestier
- *Daniel Malenfant* 40

- La Sainte-Vierge contre
Saint-Jean-Baptiste :
Une histoire acadienne
- *Jacques Beaumier* 52

Dossier

- Quelques enseignements
pour la mise en œuvre d'une
nouvelle stratégie de
développement régional
- *Majella Simard* 68

Lire

- Lire les essais 112
Livres reçus 133
Courrier des lecteurs 135
Index des annonceurs 143



Jacqueline Martin
Tulipes rêveuses
1999
Gilde graphique

1215, rue de la Visitation,
bureau 101,
Montréal (Québec) H2L 3B5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
administration@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

L'Action NATIONALE

Comité de rédaction : Sylvain Deschênes ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire* ; Richard Gervais, *philosophe* ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire* ; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales* ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal* ; Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture :** Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval* ; Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ* ; Chrystiane Pelchat, *enseignante* ; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQAC* ; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal* ; Paul-Émile Roy, *écrivain* ; Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*. **Prix André-Laurendeau, Membres du jury :** Luc Bouvier, *professeur de littérature* ; Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT*. **Prix Richard-Arès, Membres du jury :** Andrée Lajoie ; Simon Langlois ; Michel Seymour. **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté.

Robert Laplante

OUVRIR LE JEU

Placé sur la défensive depuis le référendum volé qu'il n'a eu ni l'audace ni l'intelligence de contester, le Parti québécois n'a jamais réussi, depuis, à reprendre l'initiative. Sa politique est restée enfermée dans une logique perverse qui aura conduit Lucien Bouchard à décliner toutes les nuances de l'attentisme jusqu'à s'enfermer dans un immobilisme catatonique.

Incapable de se poser dans le conflit, impuissant à penser l'hostilité et tout aussi inapte à saisir les ressorts de ce qui aurait pu lui permettre de se poser dans l'adversité, le PQ au pouvoir a intériorisé la défaite. Il s'est enlisé dans la gestion provinciale au point de se faire une raison d'honneur de gérer le Québec avec les moyens que le Canada lui laisse. Refusant de se poser comme Autre dans un rapport conflictuel avec le Canada, le PQ de Lucien Bouchard n'aura négocié qu'avec son aile militante. Et encore n'aura-t-il négocié que la trêve sur ce qui se présentait comme une nécessité et un devoir : chercher à contrer les effets de distorsion de sa politique sur sa base électorale.

Le refus ou l'incapacité de lancer une riposte sur la question nationale – le bouchardisme – a gaspillé la conjoncture et placé le PQ dans un dilemme délétère qui transformait son option en boulet dès lors qu'il s'agissait de trouver une pos-

ture politique susceptible de lui conserver l'accès au pouvoir dans la reconduction de l'attentisme. Tout ce qui fait la substance de la question nationale est vite entré en collision avec les exigences du marketing politique qui devenait le seul cadre stratégique possible dès lors qu'était écartée la mobilisation pour l'émancipation nationale. La rhétorique a pris le dessus sur l'idéal et c'est le verbe haut et la main sur le cœur que les leaders péquistes en appelaient à faire de gros efforts militants pour ne rien faire que de se justifier de ne rien faire. Lucien Bouchard a tôt fait de trouver que ses appuis électoraux n'étaient pas assez élevés pour entreprendre quoi que ce soit au service de l'objectif fondamental. Le sort du mandat inauguré en 1998 était scellé.

Légataire de l'héritage empoisonné d'un Lucien Bouchard démissionnaire dont il n'est pas parvenu à se démarquer, Bernard Landry a dû conduire une campagne électorale avec un parti anémié, fragilisé par des pertes massives du côté non seulement de son aile militante mais aussi de son électorat le plus nationaliste. L'élection de 2003 a été conduite sous un électoralisme sans objet. L'écartèlement était complet entre le clientélisme et la mobilisation. Le résultat net : l'émergence d'un parti fantôme, celui des abstentionnistes.

Le bouchardisme venait de donner ses fruits les plus toxiques. Un taux de participation au scrutin scandaleusement bas, accompagné d'un écart considérable entre l'appui au PQ et l'appui à la souveraineté. Le Parti s'est retrouvé pratiquement en porte-à-faux avec sa mission historique. Les urnes ont porté un verdict impitoyable : le parti a connu son pire résultat électoral depuis 1973. Les effets du mode de scrutin ont quelque peu fait écran : le nombre de députés est resté assez élevé pour que l'ampleur de la régression n'y paraisse pas trop.

Ayant d'abord annoncé qu'il tirait sa révérence, pour ensuite déclarer son intention de continuer, Bernard Landry est néanmoins resté prisonnier du dilemme électoraliste induit par le refus de s'attaquer aux racines de la culture de l'attentisme. Il a pensé résoudre ce dilemme en lançant la Saison des idées, une initiative destinée, du moins officiellement, à relancer la mobilisation dans le cadre d'une opération de modernisation du programme et du parti. Une opération dont le résultat devait réduire sinon abolir l'écart entre les exigences de la logique électorale et celles du combat national, remettre le parti en phase avec les courants d'opinion qui charpentent l'électorat souverainiste.

L'étrangement fiscal, l'élection d'un gouvernement minoritaire arrogant, continuant de piétiner sans vergogne les compétences du Québec, l'impossibilité de définir un destin spécifique pour le Québec dans le Canada, l'absolue médiocrité du gouvernement Charest, la divulgation du banditisme d'État devant la commission Gomery et la politique de déstabilisation du Québec, tout cela a eu un impact extraordinaire sur la progression des appuis à la souveraineté. Une conjoncture éminemment favorable se dessine mais dont les sondages, pourtant, révèlent le caractère paradoxal. L'écart entre l'appui à la souveraineté et l'appui au PQ, même s'il se réduit, reste très préoccupant. Le scepticisme demeure très fort quant à la volonté réelle de le voir enfin sortir de la parlote.

Le positionnement officiel du conseil exécutif dans l'Opération Grand Chantier n'a pas eu les effets escomptés. L'ultra-étapisme qui y est mis de l'avant et derrière lequel se sont soudés Bernard Landry et le caucus – à deux exceptions près – n'a guère suscité le bouillonnement intellectuel qui aurait pu entraîner un mouvement de retour des absten-

tionnistes vers le parti. À la veille du congrès, même si quelques changements intéressants avaient été réalisés, notamment l'arrivée du SPQ libre, l'impression d'ensemble restait, pour un grand nombre, que le PQ n'amorçait qu'une opération cosmétique.

Les délibérations qui s'annonçaient laissaient poindre les mêmes vieux réflexes dilatoires, la même manie de ne pas vraiment s'engager, de se réserver des échappatoires, de se garder la possibilité de ne pas passer aux actes. Rassurer, aller vers les indécis, ne pas trop préciser le sens du mandat, surtout laisser du flou quant à la voie dans laquelle il engagerait en refusant de lier l'option et le mandat. Bref, tout annonçait un congrès de la continuité clientéliste, tout s'annonçait pour remettre le parti en campagne sur du virtuel, de l'hypothétique et du non-effectif. Tout s'annonçait aussi pour continuer d'avancer dans l'incohérence : d'un côté, la démonstration de François Legault que la province de Québec est ingouvernable, de l'autre une approche qui reconduit la stratégie du bon gouvernement, rallongeant même la démarche en promettant deux référendums, un gouvernement de transition, une constituante élue, le tout parsemé de gestes de souveraineté dans un échéancier confus quant au moment où le Québec deviendrait effectivement indépendant.

Des débats stériles sur le sens de l'expression « le plus tôt possible » aux pirouettes pour tenter de convaincre que la sécession se fera dans le respect de la légalité constitutionnelle canadienne sans pour autant respecter C-20, le tout en multipliant les déclarations enflammées sur la constitution illégitime de 1982, la table était mise pour servir une bouillie indigeste. Et l'offrir à un électorat abstentionniste comme un grand menu de ralliement. La Saison des idées, décidé-

ment, ne dessinait rien de bien emballant pour s'emparer de la conjoncture. Des réticences immenses subsistent, les sondages le redisent avec une inquiétante constance. Nombre de militants craignent que le PQ rate encore son rendez-vous, que le pouvoir provincial passe encore devant pour retarder le passage à l'acte. Une crainte présente également dans l'électorat souverainiste dont une partie importante restait sceptique, exprimait des doutes sur le chef, sur le sérieux de la détermination du parti. Cela dressait le contexte dans lequel s'est inscrit ce congrès dont tout avait l'air d'avoir été prévu par la machine et les apparatchiks pour en faire un véritable « non-événement », pour calquer l'expression anglaise.

Les délégués qui se sont prononcés sur la confiance à accorder à Bernard Landry ont fait la démonstration que ce grand parti anémié n'était pas complètement dévitalisé. Ils n'ont pas fait une chicane, ils ont servi la démocratie et la tradition du parti. Ils ont voté, tous, dans la conscience et le souci de servir le combat pour la souveraineté, tout en étant partagés sur les moyens, les stratégies, etc. Pour une portion significative d'entre eux, l'opération d'*aggiornamento* n'avait pas produit les effets escomptés. Nul ne peut prétendre qu'il existe une explication univoque pour rendre compte du choix des uns et des autres. Ceux qui ont renouvelé leur confiance comme ceux qui l'ont retirée, l'ont fait pour de nombreux facteurs. En ces matières, les procès d'intention n'avancent à rien.

Bernard Landry l'a très bien compris. Il a pris acte du résultat. En choisissant de quitter, il a signifié sa propre évaluation de l'opération « Saison des idées » et de la dynamique dans laquelle se trouve le parti au regard de la conjoncture. Il a conclu que c'est par une course au leadership que peut

seule se résoudre la question du recentrement du parti sur une proposition crédible de réalisation de sa mission historique. Crédible, c'est-à-dire assez rassembleuse pour déclencher le mouvement qui permettra d'agir avec force et cohésion pour traduire en appui au parti le soutien à l'option – pour faire le plein de la plus grande part des votes souverainistes. Il a, de la sorte, fait une contribution importante au combat national. Il s'est montré à la hauteur de la situation en rappelant à tous les souverainistes que la ligne du risque est la seule ligne politique susceptible de provoquer le grand arrachement, la rupture avec le Canada, l'indépendance nationale.

En prenant le risque énorme de provoquer une course au leadership, il a été exemplaire. Il interpelle tous les souverainistes en les plaçant devant la nécessité du dépassement. Dépassement de l'électoratisme séduisant qui pourrait inciter à ne rien faire d'engageant et à se contenter de cueillir les fruits de l'alternance provinciale. Dépassement de la vieille culture velléitaire pour se justifier de toujours reporter le passage à l'acte sous prétexte de préserver les frileux et les timorés. Dépassement de la politique politicienne pour servir une politique d'émancipation nationale. Dépassement de la banalisation de notre combat en saisissant l'électorat et notre société tout entière par un geste dramatique pointant la gravité des enjeux.

Réalisant que le processus les avait conduits, lui et le parti, dans une dynamique susceptible de compromettre notre combat en le faisant dériver dans des passes dangereuses, Bernard Landry a finalement conclu que la seule façon de forcer le destin était d'ouvrir le jeu. L'histoire de ce parti, désormais, s'accélère. □



Mettez vos valeurs en action

Réalisez vos projets en gérant
vos besoins financiers de manière socialement
responsable tout en participant à
un développement solidaire du Québec.

Au service de milliers de
Québécoises et Québécois
des réseaux coopératif,
communautaire, culturel
et syndical depuis plus de 30 ans



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

www.cecosol.com

Partout au Québec (numéros sans frais) :

Québec 1 877 647-1527 / Montréal 1 877 598-2122 / Joliette 1 866 753-7055

ARTICLES

Articles

Le Québec doit-il se réjouir du non français et néerlandais ?

- *Benoît Dubreuil* 10

Le facteur d'inertie

- *Pierre Vadeboncoeur* 22

Le droit d'asile et les libertés civiles menacées

- *Gaston Laurion* 26

La mondialisation et le dépérissement de l'État : mythe ou réalité

- *Denis Monière* 32

Pour un nouveau pacte socio-forestier

- *Daniel Malenfant* 40

La Sainte-Vierge contre Saint-Jean-Baptiste : Une histoire acadienne

- *Jacques Beaumier* 52

Dossier

Quelques enseignements pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de développement régional

- *Majella Simard* 68

Lire

Lire les essais 112

Livres reçus 133

Courrier des lecteurs 135

Index des annonceurs 143

Benoît Dubreuil*

LE QUÉBEC DOIT-IL SE RÉJOUIR DU NON FRANÇAIS ET NÉERLANDAIS ?

Le vote franc et massif des Français et des Néerlandais contre le traité constitutionnel ne vient pas tuer l'Union européenne. L'Europe est une fuite vers l'avant qui continuera après le non. Une fuite vers l'avant dans le marketing identitaire et l'ingénierie sociale. Si l'Union meurt, ce sera par insignifiance. Pour avoir sur-exploité les ressources de signification qui l'ont déjà portée trop loin.

Le non ne vient pas tuer l'Union, mais ramène l'État et la Nation au coeur du débat européen. Les rédacteurs du traité souhaitaient rapprocher l'Europe des citoyens. Ils doivent maintenant comprendre que la seule manière de le faire est de rapprocher l'Europe des Nations. L'Europe reprendra ainsi la voie qu'elle n'aurait jamais due quitter, celle de l'intergouvernementalité.

Le traité, un texte fastidieux ?

Oui. Le traité fait plus de 160 pages. Aucun État n'aurait osé présenter un texte pareil à ses électeurs. Par comparaison, le

* L'auteur est aspirant au Fonds national de recherche scientifique en Belgique (FNRS) et candidat au doctorat au Centre de Théorie politique de l'Université de libre de Bruxelles et au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM).

projet de constitution que vient de rédiger Daniel Turp pour le Québec a 13 pages.

En fait, 90 % du traité est une refonte des traités précédents. Les partisans de l'Europe auraient fait courir un risque moins grand à leur bébé en proposant une consolidation du traité. Au contraire, ils ont choisi de jouer sur l'ambiguïté d'un « traité constitutionnel », à mi-chemin entre la constitution et le traité, laissant entendre que l'Europe franchissait le pas du fédéralisme.

Absence de jugement? Non. Les rédacteurs du traité ont simplement cherché à accommoder les élites fédéralisantes. L'Europe sera ainsi dotée d'une « personnalité juridique », d'une « politique étrangère et de défense commune » et d'un « ministre des Affaires étrangères ». Autant de victoires symboliques qui contribueront à déresponsabiliser les gouvernements nationaux pour les fondre dans une gouvernance supranationale dont personne ne connaît les tenants ni les aboutissants.

Trop libérale l'Union ?

L'Europe est libérale. Libérale de gauche ou de droite, cela reste à décider, mais elle est l'incarnation d'un libéralisme économique et identitaire dominateur et sûr de lui. De facto, ce sont les libéraux qui étaient les plus favorables au traité: 70 % d'appui à l'UMP. Seul Nicolas Dupont-Aignan y poursuit l'héritage gaulliste et républicain.

Les socialistes cherchent à réaliser la quadrature du cercle: transposer au niveau européen l'État social qu'ils n'osent plus défendre au niveau national, mais sans créer à Bruxelles un super-État. Cela entraîne une multiplication

des « gadgets sociaux » (méthodes ouvertes de coordination, stratégies pour l'emploi et observatoires de tout acabit).

Or, les effets de la libéralisation sont bien réels et ces gadgets ne parviennent pas à masquer la réalité : l'Europe, c'est le nivellement par le bas. Seule l'élite socialiste cosmopolite semble en douter encore. Le référendum consolide la fracture de celle-ci avec son électorat naturel : celui des ouvriers et des employés qui se tournent aujourd'hui vers les extrémités.

Chacun peut choisir son expression favorite: la « société contre l'État », la « France d'en haut contre la France d'en bas » ou le « pays réel contre le pays légal ». Les opposants au traité ne peuvent plus être accusés de démagogie: le oui s'élève à 66 % à Paris et atteint des majorités entre 70-80 % dans les neuf premiers arrondissements. À l'inverse, le non recueille 65 % dans les bastions socialistes du Nord- Pas-de-Calais, de Picardie ou de Haute-Normandie.

Les commentateurs ont rapidement constaté l'ironie de l'affaire: les militants du PS ont accepté le traité dans la même proportion (60 %) que leurs électeurs l'ont refusé. Le combat unanime de la direction du PS en faveur du oui ne peut s'expliquer que par une absence totale de sens politique. À moins que ce ne soit la rigidité de l'appareil du Parti qui le rende incapable de réagir aux préoccupations de son électorat !

L'Europe des délocs ?

La place occupée par la question des délocalisations dans la campagne est emblématique. Celles-ci ont été au centre de l'opposition au traité à gauche. Cela peut paraître étonnant étant donné le caractère un peu improvisé du débat. Celui-ci

s'est conduit à l'aveuglette, dans un domaine où il est très difficile de mesurer et de comparer les effets de la libéralisation des marchés sur l'emploi, les salaires et les inégalités.

Alors que les opposants au traité se sont évertués à condamner les effets de l'élargissement sur l'emploi, ses partisans ont insisté sur la capacité de l'Europe à développer et à protéger celui-ci. Pour la direction du Parti socialiste, par exemple, la ratification du traité devait ouvrir la voie à une Europe plus sociale, ce qui n'a manifestement pas convaincu l'électorat de gauche.

La difficulté est que la direction socialiste continue de voir l'Europe comme le lieu par excellence de rattrapage du marché par le politique. Or, comment atteindre cet objectif sans faire faire à l'Union le saut qualitatif du fédéralisme, très impopulaire à gauche comme à droite ? La gauche essaie donc d'imaginer des mesures de « rattrapage social » compatible avec la nature intergouvernementale de l'Union. Celles-ci sont bien évidemment modestes : la méthode de coordination ouverte, la stratégie pour l'emploi, la protection des droits sociaux enchâssés dans la Charte. Ces mesures sont le plus petit dénominateur commun, apte à satisfaire le Royaume-Uni, le Portugal et le Danemark, qui s'engagent à protéger un « modèle social européen » plus imaginaire que réel.

L'objectif central de la politique de l'emploi est la convergence des modèles sociaux à travers l'atteinte des objectifs de Lisbonne. Ceux-ci, si l'on se fit aux déclarations de la Commission, souhaitent homogénéiser l'Europe et la transformer d'ici 2010 en une gigantesque Suède multinationale. Bien entendu, cela ne demeure qu'un cri de ralliement et plusieurs observateurs de la politique sociale européenne se demandent sérieusement si la convergence des systèmes

sociaux européens est un objectif crédible et, si oui, souhaitable.

Depuis quinze ans, les gauches européennes ont mis beaucoup de choses sur le dos de la mondialisation. Elles ont minimisé la capacité des États à réguler leur espace socio-économique et ont plus ou moins adhéré à la thèse selon laquelle la préservation des systèmes de protection sociale impliquait un dépassement de la souveraineté et une intégration supranationale (qui demeurerait bien sûr respectueuse des peuples et des parlements nationaux) !

C'est du moins ce qu'ont prétendu les partis sociaux-démocrates, au moment où ils libéralisaient leurs économies pour saisir une plus grande partie des bénéfices liés au développement de la dite économie du savoir. Ils ont cherché à minimiser leur rôle dans ces transformations, faisant de celles-ci des conséquences de la « mondialisation », plutôt que des décisions politiques visant à convertir des emplois peu qualifiés pour des emplois très qualifiés, à échanger une croissance du PIB contre un chômage de longue durée, relié à la sous-qualification chronique et durable de 4 à 5 % de la main-d'œuvre.

Si la gauche plus radicale (le *Monde diplo*, ATTAC, le PCF, la LCR) n'a pas vraiment réussi à convaincre les électeurs de la suivre dans une voie alternative, elle a du moins réussi à démasquer l'ineptie de la gauche institutionnelle et les promesses d'un ressaisissement social à travers l'Union. Celui-ci viendra par les États ou il ne viendra pas. L'Europe n'y sera pour rien.

La Turquie : un épouvantail ?

Pas du tout. Le oui ouvrait la porte à l'entrée de la Turquie, le non l'a fermé. La nature de l'Europe était de faire tomber les frontières. Voilà pourquoi les rédacteurs du traité ont omis de tracer les frontières de l'Europe. Par mauvaise conscience et souci d'inclusion, ils ont maintenu l'Europe ouverte.

C'est une erreur : constituer une unité politique, c'est savoir où elle s'arrête. En ce sens, les promoteurs de l'Europe se sont laissés prendre à leur propre jeu en faisant de l'Europe un fourre-tout économique-culturel et politico-idéologique. Ils ont tellement surexploité l'ambiguïté qu'ils sont maintenant incapables de dire ce qu'est l'Europe. Puisqu'elle est un peu tout, elle ne doit rien exclure, même pas un État qui n'a jamais reconnu son génocide du peuple arménien, qui opprime le peuple kurde et qui sera le cheval de Troie des États-Unis à Bruxelles.

La promesse de Chirac de tenir un référendum sur l'entrée de tout nouveau pays dans l'Union n'a pas du tout eu l'effet escompté. Pour le président, les inquiétudes relatives à l'entrée de la Turquie pouvaient facilement être contrôlées, du moment où on laissait le peuple décider par référendum. Cette idée semblait plutôt bonne et, à première vue, elle aurait dû fonctionner. Pourquoi ne fut-ce pas le cas ?

La stratégie de Chirac consistait à mettre en scène au cours des dix prochaines années une adhésion de la Turquie, pour ensuite rejeter la responsabilité de l'échec sur le peuple française au moment d'un nouveau référendum. En votant oui, plusieurs électeurs ont compris qu'ils autoriseraient Chirac à construire une « crise politique » pire que celle en cours. Or, les référendums sont des moments permettant de

dénouer des crises politiques et certainement pas d'en créer de nouvelles.

La stratégie du oui consistait à insister sur le « trou noir » politique qui accompagnerait la victoire du non. Or, la promesse de Chirac venait créer une incertitude immense. Celle-ci s'est donc avérée être une erreur, car elle n'a pas convaincu ceux pour qui la Turquie était une raison suffisante de rejeter le traité, tout en contribuant à miner la crédibilité du oui auprès de ceux qui y voyait un garant de stabilité et de continuité.

Des États forts dans une Europe unie ?

L'entrée de la Turquie a également contribué à miner la crédibilité du traité sous un autre rapport : celui de l'Europe politique, que l'on cherchait à faire naître en mettant en place une politique étrangère commune et en dotant l'Europe d'un ministre des Affaires étrangères.

Il existe deux manières de construire une politique étrangère commune : de manière autoritaire ou consensuelle. Visiblement, les rédacteurs du traité ne souhaitaient pas emprunter la voie autoritaire en privant les États membres du droit de mener leur propre politique étrangère. Il ne restait donc que la voie consensuelle. Or, une alliance qui désire mener sa politique de manière consensuelle, doit 1) soit partager des intérêts et une sensibilité extrêmement similaires en matière internationale, 2) soit partager un objectif clair et réaliste pouvant être atteint à court ou moyen terme. Dans le cas Européen, ni l'une ni l'autre de ces conditions n'était satisfait : pas d'unité d'esprit substantielle et pas d'objectif précis.

Le fait que le débat sur le traité constitutionnel ait eu lieu au même moment où la France et l'Allemagne se lançait dans une nouvelle offensive diplomatique en vue de la levée de l'embargo sur la vente des armes à la Chine, a certainement accélérer la perte de crédibilité de l'Europe « puissance étrangère », à la fois auprès de la gauche pacifiste et la droite anticommuniste.

Les rédacteurs ont bien cherché à capitaliser sur un sentiment américanosceptique très présent après la guerre en Irak. Le problème est que les défenseurs du traité ont souhaité capitaliser sur ce sentiment, mais tout en défendant l'entrée dans l'Europe de pays beaucoup moins critiques à l'égard de la politique américaine. Ils ont fait l'erreur de poser le projet d'Europe politique au centre du débat, alors même que l'étalement-élargissement de l'Europe rendait de moins en moins probable les prises de positions communes sur la scène internationale. Les eurosceptiques néerlandais ont proposé que le nouveau slogan de l'Europe soit *Samen zwak*, ou « faibles ensemble ». Le mot est juste.

Et le Québec dans tout cela ?

Les Québécois ont peu débattu du « traité constitutionnel » et de ce que le renforcement de l'Union impliquait pour eux. Ceux qui se sont prononcés étant des expatriés, généralement favorables à la ratification (77 % des expatriés français au Québec ont en effet accepté le texte). Les quelques commentateurs et analystes qui se sont penchés sur le traité ont négligé de demander ce que la constitutionnalisation de la politique européenne pouvait signifier pour le Québec et ses intérêts sur la scène internationale.

C'est bien sûr là un tabou de l'analyse politique au Québec, particulièrement lorsqu'il s'agit de politique internationale :

est-il possible pour le Québec d'avoir un point de vue ? Est-il possible pour le Québec d'avoir des intérêts ? Les intellectuels doivent-ils nécessairement juger du développement de la politique internationale du point de vue de la troisième stratosphère de l'universalisme abstrait ?

Sur le plan linguistique, qu'implique par exemple une « Union toujours plus étroite » pour la place du français dans le domaine scientifique ? On sait que la quasi totalité des projets financés par l'Union mène à des publications en langue anglaise, préparées par des équipes de recherche dont l'anglais est la langue de travail. La France ne devrait-elle pas plutôt réorienter ses énergies en matière de recherche et de développement du côté de la Francophonie, afin de préserver la place du français comme langue de travail et de publication scientifique ?

Dans le monde diplomatique, il ne s'agit pas bien entendu pour le français de retrouver la place qui était la sienne dans l'Europe napoléonienne, mais de freiner la croissance de l'anglais à l'intérieur même de la politique européenne, croissance qui s'est accélérée considérablement depuis l'élargissement. Par son multilinguisme, le parlement européen tend à broyer la diversité et rend de plus difficile pour la France (et par ricochet le Québec) de trouver dans les administrations étrangères des fonctionnaires et des hommes politiques familiers avec la langue et la culture françaises.

Il n'y a pas que sur le plan linguistique que l'intégration est problématique. Comment une France soumise à Bruxelles pourra-t-elle soutenir le Québec sur une question essentielle (devinez laquelle) ? L'Europe sera-t-elle un levier pour la France ou une camisole de force ? Une France voulant reconnaître l'indépendance du Québec devra-t-elle d'abord

obtenir l'accord de la Grande-Bretagne et... de la Turquie? Une France reconnaissant unilatéralement l'indépendance du Québec sera-t-elle accusée de rompre l'unité de la politique étrangère commune? Une constitution européenne ne priverait peut-être pas la France de mener sa propre politique étrangère, mais elle donnerait un argument juridique et moral à ceux qui souhaitent s'opposer à une telle politique.

Sur le plan idéologique, l'échec du traité constitutionnel viendra nécessairement décourager ceux qui croient que les États-nations sont dépassés et que les revendications du Québec ne sont plus légitimes. L'Europe des nations ne se retrouve pas dans le traité, ouvertement orienté vers la création d'une Europe supranationale, reprenant à l'échelle continentale les attributs de la souveraineté populaire : le parlement et la convention ayant cherché à se poser comme pouvoir constituant, en faisant primer le droit communautaire sur le droit national et en diluant la volonté des parlements dans le flux insaisissable de la législation européenne.

Plus que tout, la défaite du traité devra jeter un doute sur l'idée selon laquelle l'intégration économique doit nécessairement mener à une plus grande intégration politique. Une « Union toujours plus unie » ne peut pas être la réponse aux problèmes structurels que rencontrent la France et l'Allemagne. Les difficultés économiques (toutes relatives) auxquelles font face les États européens sont extrêmement variées et rien n'indique qu'un remède unique (Bruxelles et les innombrables études de sa DG Affaires sociales) sont à même de soulager des maux aussi variés.

Sur l'échiquier français, nous pouvons raisonnablement espérer que la victoire du non favorisera les alliés tradition-

nels du Québec, que ce soit à droite, par le renforcement du pôle gaulliste et républicain, ou à gauche, en éloignant le Parti socialiste de son pôle supranationaliste. Les Français sont aujourd'hui déchirés entre leur sympathie spontanée et naturelle pour le Québec et les catégories tordues à leur disposition pour penser l'activité politique Outre-Atlantique.

Le travail de sape systématique effectué par les diplomates canadiens commence à déployer tous ses effets : le Canada est une petite Europe, qui parvient à résoudre l'ensemble des difficultés structurelles auxquelles la France est confronté. Le Canada n'hésite pas à se positionner comme le champion du multiculturalisme, de l'intégration, du respect des minorités et des droits de l'homme. Notre système universitaire, basé sur la compétition entre les universités et la domination des institutions métropolitaines et anglophones, est dressé en modèle de performance et de liberté. Encore une fois, l'échec du traité joue en notre faveur. (À moins bien sûr que le Conseil européen, s'inspirant encore une fois de Pierre Elliott Trudeau, décide de faire un coup de force et d'imposer le traité constitutionnel à la France et aux Pays-Bas malgré leur refus ! Ils trouveraient alors chez les Québécois une oreille bien compréhensive et des partenaires de combat.)

L'intégration de l'Europe a des effets sur le Québec. Elle appelle une réflexion qui visiblement n'a pas eu lieu. Soyons prudents et réjouissons nous de l'échec. □

Grâce au cahier

SAMEDI

FAITES LE POINT DE L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE.

Plongez dans le monde de la finance, de la culture
et des livres. Rêvez de voyage, de décoration.

PRÉPAREZ VOS SORTIES ET VOS SOIRÉES TÉLÉ
AVEC LE GUIDE LE PLUS COMPLET QUI SOIT,

L'Agenda.

LE DEVOIR

Un journal indépendant

Abonnements : 514.985.3355 ou 1 800 463.7559

www.ledevoir.com

Pierre Vadeboncoeur

LE FACTEUR D'INERTIE

Un article paru dans *Le Monde diplomatique* de mai dernier étudie les pratiques euthanasiques nazies et leur dérive, le programme d'extermination des prisonniers des camps, des Juifs et des Tziganes.

Dès 1939, on envisageait, par volonté d'économie, l'élimination d'un patient sur dix dans les hôpitaux psychiatriques, ce qui représentait de 65 000 à 70 000 personnes. Entre janvier 1940 et août 1941, de fait, « quelque 70 000 pensionnaires d'établissements psychiatriques furent systématiquement assassinés ».

Cette abomination avait d'ailleurs été précédée, depuis 1920, en Allemagne, par diverses expériences, en particulier l'une d'elles, qui visait des « enfants lourdement handicapés », dont la famille acceptait le sacrifice, pour leur bien...

L'auteur, Suzanne Heim, souligne surtout ceci : que « la liquidation des malades mentaux », qui finit par se savoir, « n'avait pas fondamentalement ébranlé la population ». Autrement dit, l'opinion s'était faite à l'idée.

En avril 1941, le « consensus autour des meurtres des malades » s'avérait positif : dans 80 % des cas, les proches

étaient d'accord, 10 % protestaient, 10 % étaient indifférents.

Le régime avait appris l'étrange plasticité de l'opinion publique en ces matières. Il allait pouvoir en tirer parti.

Ces pratiques sont considérées comme ayant fait partie des causes qui conduisirent à l'Holocauste. L'expérience soit des techniques, soit du conditionnement de l'opinion publique, était précieuse. Elle fut utilisée.

Il y a ici quelque chose de très important, de mal connu et de très singulier à faire ressortir, une sorte de loi sociologique qui pèse sur toutes les sociétés. Cette loi concerne entre autres le politique, bien entendu.

De quoi s'agit-il ? De l'inertie foncière de l'opinion.

Quelque chose de lourd, un véritable poids, une certaine fatalité pèsent sur la conscience publique et sur l'histoire.

Le corps social, sauf dans des moments exceptionnels, n'est pas très alerte. Dans une large mesure, il est prêt à recevoir des opinions parfois contraires à sa conscience initiale. Il s'habitue à ces idées. Elles finissent par se fondre dans son univers moral.

Le phénomène est surtout collectif. Les masses sont plus vulnérables que des individus à cet égard et elles absorbent comme des éponges les idées à la mode, particulièrement si le modèle libère la personne des exigences qu'elle pouvait avoir. On dirait que cette société passive et conformiste est composée d'individus indifférenciés et se comporte comme un tout. La masse ainsi influencée, de déterminée qu'elle

était, devient déterminante par son nombre, par un phénomène d'unanimité croissante.

Cela se manifeste de toutes sortes de façons. C'est ainsi que Tony Blair, au moment où j'écris, vient d'être réélu, avec une majorité moindre. Moindre ? Cela signifie que l'inertie a prévalu encore.

La réélection de Bush ? Une pareille pesanteur de l'opinion publique a joué là aussi - dans le sens d'une majorité accrue !

Au Canada, autre exemple, il s'en est fallu de peu pour que Paul Martin ne nous vende aux Américains à propos du Bouclier. Des difficultés intérieures, comme on sait, l'ont retenu. Partie remise... On finira bien par faire pencher l'opinion du mauvais côté et alors elle emportera par sa masse la majorité de la population.

L'inertie sociale est un facteur de première importance, une donnée capitale. Les politiciens misent constamment sur elle.

Le cas de l'euthanasie en Allemagne n'était qu'un exemple, bien qu'extrême. Dans des cas plus ordinaires, l'opinion, molle, paresseuse, est souvent disposée à accepter les dérives, ce qui peut aller jusqu'à modifier profondément les pensées d'une société, les plus souvent dans le sens de la facilité, de l'abandon des exigences, de la licence, de la liquidation des valeurs.

La révolution postmoderne des mœurs constitue une bonne illustration de ce fait-là. C'est un domaine où le conformisme est roi. Les automatismes sociaux, d'ailleurs activés sans relâche dans le sens où ils vont selon la postmodernité, éta-

blissent avec une rapidité déconcertante le règne de ce qu'on peut appeler une post-éthique. L'opinion de la masse est devenue en pareil cas plus ou moins normative.

Le facteur d'inertie, au sens que je lui prête, est à l'œuvre comme jamais dans nos sociétés, favorisé par la multiplicité illimitée des images, des sollicitations, - des exemples, précisément.

Pendant dix ans, après 1995, au Québec on a glissé plus ou moins dans l'inexistence politique. C'était encore l'effet du facteur dont je parle. La société accepte de ne pas réagir, puis elle n'en voit plus la possibilité ni même la nécessité.

Les sociétés sont aisément corruptibles, par le fait même. La société actuelle l'est comme jamais. Elle représente à cet égard, le contraire de l'esprit de verticalité. Sans doute, même les causes verticales par nature, comme le souverainisme québécois, subissent l'influence du laisser-aller ambiant, entrave de taille mais insaisissable et diffuse. □

Gaston Laurion*

LE DROIT D'ASILE ET LES LIBERTÉS CIVILES MENACÉES

Le 7 mars 2004, *Le Devoir* (p. B4) nous informait que les forces policières avaient violé une église de Québec pour y arrêter un citoyen d'origine algérienne, Mohammed Cherfi, qui y cherchait refuge, ayant habité le Québec depuis 1998 sans jamais commettre quelque action répréhensible que ce soit ; par la suite, il a été remis, on ne sait trop pourquoi, aux autorités américaines. Or, dans *Le Devoir* du 7 mars 2005 (p. A3), nous lisons que « Les autorités fédérales considèrent le clergé et les congrégations qui aident les gens à éviter l'expulsion comme des hors-la-loi », car ils contreviennent ainsi à la « Loi sur l'immigration et la protection [sic] des réfugiés ».

Le droit d'asile ou d'inviolabilité (*asulon* en grec) remonte, comme beaucoup de pratiques civilisées, aux Grecs de l'Antiquité chez qui l'on pouvait se réfugier dans un temple pour échapper à la vindicte des autorités civiles. Ce droit ne pouvait être invoqué chez les Romains, sauf, sans qu'il soit codifié, auprès des vestales, qui avait le pouvoir de sauver la vie des criminels qu'elles rencontraient, en leur offrant un refuge.

Au moyen âge, à beaucoup d'égards plus civilisé et plus humain que nous, contrairement à l'opinion de nombreux

* Professeur titulaire émérite (Université Concordia)

incultes, le droit d'asile exista jusqu'au 15^e siècle, avec quelques mesures restrictives destinées à éviter les abus, comme celui qui eût consisté à soustraire un criminel avéré à la justice. C'est Louis XII et François I^{er} qui l'abolirent en France au 16^e siècle quand le droit romain supplanta le droit coutumier, plus humain, mais il subsista en Espagne, pour toutes les cathédrales, jusqu'au début du 20^e siècle. Aujourd'hui, d'une façon générale, on ne respecte que l'inviolabilité des ambassades et des consulats étrangers.

Quoi qu'il en soit de la loi écrite, qui n'est pas la seule institution respectable, le droit d'asile survit bel et bien dans la conscience collective des peuples d'Occident, comme une réalité vivante. En France, et probablement dans d'autres pays chrétiens, l'église est restée un lieu de refuge pour beaucoup de démunis et d'opprimés. C'est pourquoi à l'annonce que la police avait violé une église pour y arrêter M. Cherfi, sans raison avouable, j'ai été scandalisé et outré. Quelle que soit la loi, il faudrait sans doute se demander si, dans certains cas, une coutume humanitaire séculaire ne devrait pas supplanter celle-ci et même s'y substituer pour que précisément justice soit rendue. J'entends d'ici les protestations indignées de nos juristes et de certains juges offensés.

L'action de la police à l'égard de M. Cherfi soulève cependant une autre question qui nous concerne tous, à savoir qu'elle illustre bien la dégradation des droits du citoyen, dans notre société et même une dérive des droits fondamentaux, au nom de la sécurité.

En 1970, il ne faudrait pas que le souvenir de cette ignominie cesse de se transmettre, nous avons dû subir l'insulte et l'abus des mesures de guerre, sous le prétexte fallacieux

d'une insurrection dite « appréhendée » qui n'a jamais existé.

Depuis le fameux 11 septembre, on a épousé ici la panique des Américains pour multiplier les atteinte à la liberté individuelle, insensiblement et parfois sans qu'on en prit conscience. Ainsi désormais, lorsque nous prenons l'avion pour une destination étrangère, les services de renseignement fédéraux (SCRS) ouvrent, sur l'itinéraire adopté, un dossier qui est conservé pendant plusieurs années. Sur la foi d'un simple soupçon et sans porter d'accusation précise, le ministre de l'Immigration peut délivrer, afin prétendument d'assurer la protection du pays contre les terroristes, un « certificat de sécurité », en vertu duquel un citoyen ou un résidant peut être mis en prison ou expulsé sans autre forme de procès.

C'est ce qui est arrivé récemment à M. Nabil Cherkaoui, qui a dû passer quelques années en prison avant qu'un juge ne le fit libérer, et encore, à condition qu'il portât un bracelet électronique qui permet à la police de suivre ses allées et venues. Beau respect de la liberté individuelle de quelqu'un à qui on n'a pu reprocher rien de précis ! Et, dit-on, il y en aurait quatre autres en prison, depuis quatre ans et sans procès, toujours pour assurer notre sécurité.

C'est aussi ce qui arrive aux États Unis, le pays de la liberté, que nous copions et où, alors que rien dans la Constitution n'autorise la détention préventive, il suffit d'un ordre du président pour décréter celle-ci, au nom de la sécurité nationale, bien entendu. Et ne parlons pas de Guantanamo, où crouissent des prisonniers afghans, que l'on torture, en attendant un procès qui ne viendra jamais. Un diplomate étranger disait, un jour, à un homologue américain : « Chez vous,

la tyrannie arrivera avec des semelles de crêpe » (on dirait aujourd'hui des baskets ou des tennis).

Mais revenons à notre propos sur le droit d'asile et nos droits individuels !

Savons-nous seulement, mais peut-être certains l'ont-ils même oublié, que, depuis septembre 2001, le parlement du Canada, pour faire bonne figure auprès des Américains, a adopté une série de lois réduisant considérablement les libertés civiles et renforçant les pouvoirs des services secrets (SCRS), de la GRC et des tribunaux. ces mesures sont principalement dirigées contre les immigrants, mais peuvent aussi bien être utilisées contre n'importe quel citoyen. Ce qui est arrivé à MM. Cherfi et Cherkaoui peut très bien arriver demain à vous ou à moi, à un moment où il sera trop tard pour protester.

Parmi les lois qui réduisent les libertés civiles, notons en particulier (il y en a d'autres) les lois C-11 et C-16, mais surtout la C-36, qui ont été adoptées à la fin de 2001 et que l'on semble avoir oubliées depuis lors. Notre propos n'est pas de faire ici une étude exhaustive de ces lois, je ne suis pas juriste, mais de mentionner quelques-uns de leurs traits pouvant nous affecter, un jour ou l'autre.

La Loi C-16, qui porte le titre de Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance, permet de retirer à un organisme son statut d'organisme de bienfaisance, sans que les responsables de celui-ci sachent de quoi on les accuse ; il est en outre alors permis au ministre du Revenu de produire une preuve obtenue illégalement, et le juge peut rendre sa décision sans produire les informations qui sous-tendent son jugement. La Loi C-11 a trait à l'immigration ; elle permet de rejeter une demande d'asile sur la base de simples soup-

çons, dont l'intéressé ne peut connaître la teneur, et de déporter un « immigrant reçu » quel que soit son nombre d'année de résidence.

Quant à la Loi C-36 proprement dite, qui est la plus pernicieuse, elle a reçu la sanction royale (nous sommes toujours en monarchie) le 18 décembre 2001 et elle est entrée en vigueur le 24. Voici ce qu'en dit un juriste, semble-t-il, du nom de François Legras, qui en donne une longue analyse sur Internet (sous le titre Loi canadienne antiterroriste) : « Le projet de loi C-36 introduit une série de précédents: une définition, très large, du terrorisme ; des pouvoirs accrus d'arrestation, de détention et d'enquête ; l'extension de l'écoute électronique ; le secret dans les procédures judiciaires ; des pouvoirs discrétionnaires permettant de limiter la divulgation de la preuve et le droit à une défense pleine et entière. Ils constituent dans leur ensemble une remise en question des droits démocratiques les plus élémentaires ».

Il serait trop long d'analyser ici les quelque 150 pages de cette loi. Qu'il suffise de dire qu'elle représente un danger réel pour les libertés civiles et démocratiques de tous les Canadiens et, par voie de conséquence, de tous les Québécois. Comme les lois C-16 et C-11, elle autorise, entre autres, des enquêtes abusives sur la foi de simples soupçons et la détention préventive; elle donne une définition du terrorisme qui pourrait convenir à la simple dissidence ; elle permet d'arrêter une personne sans mandat ; elle oblige à la délation ; elle autorise la surveillance téléphonique ou électronique des communications privées ; etc.

Ces trois lois ont surtout en commun le pouvoir qu'elles accordent aux autorités policières et judiciaires de procéder à l'insu de l'intéressé et de condamner celui-ci à la déportation ou à l'incarcération, sans avoir à lui divulguer la preuve

sur laquelle on se fonde. C'est ainsi que M. Cherkaoui ignore toujours tout ce qu'on lui reproche. Tout cet appareil ayant été mis en place pour combattre, dit-on, le terrorisme.

Ce qui est fondamental toutefois, au delà des bonnes intentions de nos gouvernants, dont il faudrait d'ailleurs douter plus souvent, c'est que nous assistons à l'instauration progressive, dans notre société, de l'État policier et d'un régime politique qui pourrait facilement devenir tyrannique. George Grant¹ écrit que les philosophes de l'Antiquité classique « affirmaient qu'un État universel homogène [c'est celui que les Américains tendent à installer dans le monde] serait une tyrannie ». Or nul n'est à l'abri des abus de la loi. Je suppose qu'en 1970, beaucoup s'étaient crus à l'abri des méfaits qui se sont commis, au nom de la loi, pour effrayer les indépendantistes. Je suppose qu'aujourd'hui, malgré l'expérience passée, qu'on a trop vite oubliée ou dont on ne transmet plus la mémoire, la plupart des Québécois pensent qu'une telle mésaventure et une telle humiliation ne peuvent se répéter dans le « plus beau pays du monde » et que la Loi C-36 n'aura pas l'occasion de s'attaquer aux innocents qu'ils sont. Or la tyrannie viendrait sournoisement, un peu sans doute comme dans l'Allemagne des années trente, pour de bons motifs et dans un but tout à fait avouable, comme la sécurité. Quand elle aurait pris pied, il serait trop tard pour réagir, car nous aurions perdu, parmi d'autres, la liberté d'expression. □

¹ *Lament for a Nation, The Defeat of Canadian Nationalism*, Toronto, McLelland and Stewart, 1965. Trad. par Gaston Laurion, Préf. de Jacques-Yvan Morin, sous le titre de *Est-ce la fin du Canada? Lamentation sur l'échec du nationalisme canadien*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, p.96.

LA MONDIALISATION ET LE DÉPÉRISSEMENT DE L'ÉTAT : MYTHE OU RÉALITÉ

Le concept de mondialisation a été inventé pour décrire à la fois l'internationalisation des échanges économiques et l'extension planétaire des systèmes de communication. Mais au-delà de ses vertus descriptives, ce vocable englobant, comme bien d'autres avant lui, génère aussi des effets idéologiques. Il laisse entendre d'une part qu'on se dirige inéluctablement vers une gouvernance mondiale et d'autre part que l'histoire est à sens unique et qu'il n'y a pas d'autre avenue possible. Il permet de penser le monde comme un processus d'interaction et en même temps il occulte des possibles. C'est la part de mystification qui accompagne toutes les conceptions totalisantes qui, employées de façon incantatoire, cherchent à susciter une réaction de consentement, de soumission et de démission. Dans le passé, les esprits analytiques ont du combattre les mythes entretenus par d'autres concepts de ce type comme la volonté divine, la main invisible, ou encore la loi du marché qu'on évoquait pour inculquer l'idée que l'ordre du réel était indépassable et inchangeable. Tous ces discours ont en commun de postuler que l'être humain, tout comme le citoyen, ne peut se gouverner lui-même et qu'il doit obéir à des forces transcendantes.

On peut résumer ainsi l'arsenal idéologique des théoriciens de la mondialisation : l'État-nation est dépassé, la souverai-

neté est désuète à l'ère de l'interdépendance. Les ONG et les firmes multinationales seraient les nouveaux régulateurs à l'échelle mondiale. Cette nouvelle idéologie dominante proclame le déclin de la souveraineté nationale et tente de dévaloriser le rôle du politique et de l'État. Depuis une quinzaine d'années, le discours néolibéral de même que celui d'une certaine gauche dite post moderniste véhiculent l'idée selon laquelle les États perdent leur souveraineté au profit des entreprises multinationales et des organisations transnationales. Dès lors, les citoyens sont incités à penser qu'il est inutile d'agir politiquement et de revendiquer la souveraineté politique pour orienter le développement de leur société puisque selon les nouveaux prêtres de la mondialisation, les États sont impuissants, devant les forces économiques mondiales. Cette idéologie a influencé les Québécois puisqu'un sondage réalisé par Léger-Marketing pour le compte du ministère des Relations internationales en 2002 indiquait que 60 % des Québécois croyaient qu'il était préférable de rester une province pour faire face à la mondialisation.

Comment combattre ce discours qui légitime l'impuissance politique ?

En premier lieu, il faut répliquer que le phénomène de l'interdépendance des États n'est pas nouveau et que de tout temps le pouvoir des États a été concurrencé par des forces exogènes. Les États n'ont jamais eu le pouvoir absolu qu'on leur attribue, ils ont toujours dû composer avec des forces externes comme le droit international ou encore les normes des Églises avant l'ère moderne. Au XX^e siècle, les politiques publiques des pays développés n'ont jamais été adoptées en vase clos et les sociétés se sont influencées mutuellement. On ne peut donc affirmer que les États perdent un pouvoir

qu'ils n'ont jamais eu ou alors s'ils déclinent c'est en fonction de l'image mythique qu'on s'en fait.

Samy Cohen, dans un livre récent intitulé *La résistance des États: les démocraties face aux défis de la mondialisation* (Édition du Seuil, 2003) critique le discours sur la mondialisation qui tente de faire croire que nous sommes entrés dans un univers sans frontières, caractérisé par la mort de l'État-nation et la fin des souverainetés résultant de la montée des forces transnationales. L'approche transnationale est à son avis réductrice car elle ignore la complexité des processus. Il y a certes plus d'acteurs transnationaux, mais ceci ne signifie pas automatiquement impuissance de l'État. Il montre que ces discours sont des idéologies qui ne correspondent pas à la réalité.

Il soutient qu'il n'y a pas retrait de l'État et que sur les enjeux stratégiques les États conservent leur pouvoir de décision: « Sur toutes les questions relatives au noyau dur de la souveraineté nationale: la sécurité, le modèle de développement économique, les intérêts stratégiques, les États continuent à se comporter de manière classique, calculant avantages et inconvénients. » (P.165) S'il y a des transferts de souveraineté dans certains secteurs, c'est pour mieux renforcer cette souveraineté dans d'autres secteurs. L'État sort gagnant de ces échanges et il est même renforcé par le développement des nouveaux acteurs transnationaux, comme les firmes multinationales, les ONG et les mouvements terroristes.

À partir d'exemples concrets, il conteste l'existence d'une société civile internationale et l'efficacité des ONG comme acteur international. Il montre qu'elles ont par leurs pressions créé une plus grande demande d'intervention étatique et que les États sont sortis renforcés de la gestion des nouveaux défis internationaux. L'État demeure un acteur incon-

tournable du système international. Voilà une analyse réaliste qui pourrait servir d'antidote aux discours illusionnistes qui proclament l'obsolescence de l'État-nation et de la souveraineté nationale. Souveraineté et mondialisation ne sont pas incompatibles, du moins pour les États réellement existant.

On peut très bien transposer à la réalité canadienne son raisonnement sur la compatibilité entre interdépendance et souveraineté. Personne ne met en doute la souveraineté du Canada parce que celui-ci s'est inspiré des politiques sociales mises en œuvre en Grande-Bretagne dans les années trente et quarante ou encore lorsque le gouvernement Trudeau a introduit une conception américaine de la constitution et du droit individuel ? Personne n'a alors prétendu qu'il y avait perte de souveraineté, au contraire on a soutenu que l'identité canadienne trouvait ses racines dans ces politiques sociales et dans la Charte canadienne des droits. Il faut rappeler que la souveraineté procure une capacité ce qui n'implique pas nécessairement qu'elle oblige à tout faire différemment des autres ou encore à s'isoler des autres.

Il va de soi que le rôle de l'État change avec le temps. À travers les siècles, on est passé d'une conception minimaliste à une conception maximaliste de l'intervention de l'État, mais ces ajustements conjoncturels par extension ou réduction des fonctions de l'État n'ont jamais suscité une mise en cause du principe de la souveraineté nationale qui constitue le socle de la légitimité de l'État démocratique. De nos jours, l'internationalisation du capital et la mondialisation des échanges créent certes un nouvel environnement et entraînent de nouvelles modifications dans les champs d'action étatique, mais ces tendances n'invalident pas pour autant la

souveraineté, elles balisent différemment le contexte de son exercice. Il n'y a pas de dépérissement de l'État avec la mondialisation des économies, il y a plutôt redéfinition de son rôle.

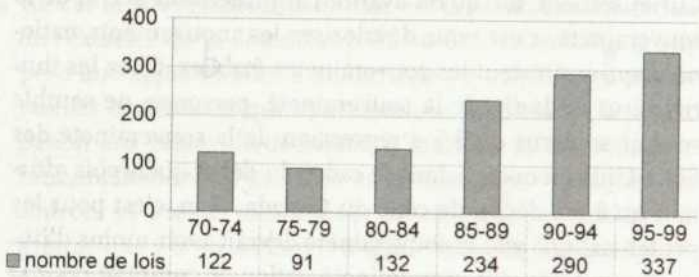
Certes la mondialisation a favorisé les regroupements économiques afin d'éliminer les entraves aux échanges et améliorer la productivité. Les États ont accepté par des ententes et des traités négociés de mettre en commun leurs ressources et d'uniformiser leurs politiques économiques dans l'intérêt de leur nation respective. Ils ont décidé en vertu d'une logique contractuelle de restreindre l'exercice de leur souveraineté sur l'activité économique ce qui ne signifie nullement qu'ils ont renoncé à leur souveraineté et à leur rôle de régulateur.

Cette tendance à la formation de grands ensembles économiques rend encore plus indispensable l'accession à la souveraineté pour les peuples qui ne l'ont pas, car sans cette souveraineté, ils seront exclus des centres de décisions transnationaux et incapables d'y faire valoir leurs intérêts nationaux. La mondialisation des économies rend la souveraineté indispensable pour une autre raison car l'uniformisation des économies représente une menace à la diversité culturelle et seuls les États souverains peuvent servir de contrepoids et résister à cette tendance. La mondialisation implique donc un redéploiement des activités de l'État qui interviendra de plus en plus dans le champ de l'identité et de la culture afin de préserver la pérennité des identités nationales et de garantir la diversité culturelle.

Si la thèse du dépérissement de l'État avait un fondement empirique celui-ci devrait se traduire par un déclin de l'activité législative puisque c'est par l'adoption de lois que l'État intervient dans la société. Pour vérifier le bien-fondé de cette

thèse des théoriciens de la mondialisation, j'ai fait le relevé de toutes les lois d'intérêt public adoptées par le parlement canadien de 1970 à 2000.

Évolution quinquennale du nombre de lois adoptées



Ce tableau montre qu'il y a eu une progression constante dans le nombre de lois adoptées et qu'il y a trois fois plus de lois qui sont votés à la fin des années quatre-vingt-dix qu'au début des années soixante-dix. Paradoxalement, c'est au moment où le Canada signe le traité de libre-échange avec les États-Unis que s'accroît l'intensité de l'action législative.

Certes, il y a eu déréglementation de l'activité économique, mais l'État a pris en charge d'autres secteurs de la vie sociale. Ainsi, à ceux qui prétendent que la souveraineté nationale a perdu sa raison d'être, il faut rappeler qu'il n'y a jamais eu autant de lois adoptées par les États et que ces lois interviennent de plus en plus dans la vie individuelle pour modeler les normes de comportement. Prenons comme exemple pour illustrer ce phénomène, les législations qui interdisent la consommation de tabac ou celles qui régissent les relations familiales. Les États interviennent plus sur le plan des normes et pèsent moins directement sur les acteurs par les

mécanismes traditionnels de régulation économique laissant les lois du marché opérer. Mais ils continuent à contrôler la société et à en assurer la cohésion. Ainsi en est-il de toutes les nouvelles politiques régissant l'immigration qui ont proliféré ces dernières années.

Curieusement, lorsqu'on avance l'argument du déclin de la souveraineté, c'est pour dévaloriser les mouvements nationaux qui contestent les souverainetés établies. Chez les thuriféraires de la fin de la souveraineté, personne ne semble vouloir soutenir qu'il y a régression de la souveraineté des États-Unis ou encore dans le cadre du débat québécois affirmer qu'il y a déclin de celle du Canada. Non, c'est pour les petites nations que la souveraineté devrait avoir moins d'importance. Mais si la souveraineté nationale comptait pour si peu de nos jours pourquoi dès lors un pays comme le Canada refuse-t-il de céder la sienne aux Québécois? Contrairement à ce qu'affirment les partisans de la dilution nationale, l'histoire politique nous enseigne que les institutions étatiques persistent en s'adaptant aux changements car seules elles sont en mesure d'assurer l'exercice légitime de l'autorité. Les États n'ont pas l'habitude de se faire harakiri.

Il y a certes recomposition et diversification des acteurs sur la scène internationale, mais de là à penser que les institutions établies vont disparaître, c'est oublier le principe de persistance. Les États redéfinissent leur rôle mais ne dépérissent pas. Les institutions s'adaptent pour survivre aux changements de leur environnement. S'il fallait confier aux puissances économiques, aux organisations écologistes ou à des conseils mondiaux de la culture autoproclamés la gestion du monde, le simple citoyen serait très loin des centres de décisions. La démocratie a besoin d'un cadre territorial

pour fonctionner. Vouloir refaire le monde à l'échelle mondiale, c'est oublier bien rapidement les intérêts, les rapports de forces et les volontés de puissance.

Aucune nation ne renonce volontairement à sa souveraineté, et tous les peuples tentent un jour ou l'autre de l'acquiescer, car la souveraineté nationale est la condition essentielle de l'exercice de la démocratie. Le vouloir vivre collectif suppose une appartenance à un territoire, à une culture et à des valeurs communes qui structurent la solidarité et la participation aux prises de décisions. L'individu ne peut accepter rationnellement de sacrifier sa liberté, son temps, ses ressources et même ultimement sa vie pour le bien-être du groupe que s'il y a un lien fort qui le rattache à ce groupe. Ce sentiment d'appartenance pour être effectif et efficace implique une limite territoriale qui rende l'identification possible et tangible. L'individu ne peut accepter de se soumettre à une décision que s'il a été impliqué d'une façon ou de l'autre dans son élaboration, que si elle procède formellement de sa propre autorité. Il doit donc être capable de se reconnaître lui-même dans les institutions responsables de la gouvernance collective. C'est dans le cadre de la souveraineté nationale que l'exercice des droits démocratiques peut se réaliser. Tout cadre de décisions supranational implique un déficit démocratique car il entraîne un éloignement du centre de décision et un affaiblissement des capacités de contrôle des citoyens sur les prises de décisions.

Il n'y a pas d'identité culturelle durable sans souveraineté nationale précisément dans un contexte où les communications et les échanges se mondialisent. L'identité doit s'ancrer dans des institutions pour créer une communauté d'appartenance justement dans un monde où prime la liberté de choix des individus. □

Daniel Malenfant*

POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIO-FORESTIER

Aujourd'hui, l'histoire est plus que jamais révisée ou même inventée par des gens qui ne souhaitent pas connaître le passé véritable, mais seulement un passé qui s'accorde à leurs intérêts.

Notre époque est celle de la grande mythologie historique.

– Éric Hobsbaum

La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise mise sur pied par le gouvernement du Québec pour examiner la gestion des forêts du domaine de l'État, fut un nouvel exercice de légitimation de la pratique forestière productiviste¹ ayant précarisé la situation sociale et environnementale de diverses régions du Québec. Ses commissaires, hérauts des valeurs de la foresterie productiviste, ont constitué sans aucun doute le fer de lance de la réplique de l'establishment aux « offenseurs » populistes ayant osé clamer qu'existe une erreur qui, avant d'être qualifiée de boréale, fût australe et demeure profondément sociale et régionale.

Tout en passant sous silence la lourde responsabilité d'une industrie du bois « qui se trouve déjà dans une situation difficile »² – une industrie d'ailleurs qui maintient un perpétuel discours de crise depuis ses débuts pour mieux arna-

* Sociologue

quer la collectivité québécoise – le blâme de la dégradation du patrimoine forestier québécois retombe quasi exclusivement sur la poignée de technocrates responsables de sa gestion. Un coup dur a été porté au messenger, épargnant du coup les politiciens et *businessmen*, instigateurs et responsables historiques de la foresterie productiviste ayant orienté sciemment la dilapidation de si vastes étendues de notre territoire.

Le moins que l'on puisse dire en ce qui a trait à la gestion forestière publique au Québec, c'est que la fin a constamment justifié les moyens. Il faut bien comprendre que l'industrie et l'État ont planifié le développement du secteur forestier dans le cadre d'un paradigme particulier de développement, et ce dans un espace économique nord-américain où nous avons toujours eu de la difficulté à être maîtres chez-nous.

Un projet de développement socio-forestier endogène, humain et durable serait en définitive une pièce majeure dans la définition d'un projet de nation.

Une interprétation tronquée du problème forestier

Le rapport de la commission Coulombe passe donc l'essentiel sous silence : le patrimoine forestier des Québécoises et des Québécois a été irrémédiablement transformé et appauvri après un siècle et demi d'exploitation intensive. Qui plus est, la reconstitution du massif forestier est quasi impensable. D'abord biologiquement, puisque la composition des peuplements forestiers – du fait des méthodes extractives intensives – s'est graduellement métamorphosée.³ Puis économiquement, car à défaut d'internaliser les coûts des impacts environnementaux une infime part des bénéfices qu'ont tiré l'État et les entreprises forestières de l'exploita-

tion intensive de notre bien collectif a été consacrée à sa remise en production.

La pauvre synthèse historique dressée par la commission Coulombe, ne rend pas compte de la réalité objective mais abonde dans l'interprétation techniciste du problème forestier. Pourquoi le bilan dressé n'expose-t-il pas le bilan des revenus des actionnaires des entreprises qui ont largement bénéficié de la dilapidation du patrimoine ? Qui sont-ils ? Où sont-ils ? Pourquoi n'y mentionne-t-on pas les refus successifs et catégoriques d'accorder aux citoyens l'accès à ces ressources pour consolider les régions ? Pourtant, ce sont des thèmes qu'Esdras Minville, cité par la commission, a longuement abordés dans ses études. Ses propositions questionnaient le modèle de développement promu par nos décideurs publics, qui sont restés sourds et insensibles aux projets citoyens d'habiter et gérer collectivement leur forêt.

Minville s'est évertué à faire connaître la misère des chantiers, les difficultés de consolidation des communautés agroforestières, la déplétion des ressources, les abus des *jobbers* à la solde des gérants d'usine et investisseurs avides de maximiser leurs profits et dictant la loi du profit toujours plus profondément en forêt. Tout cela est encore et toujours passé sous silence. Pourtant, *Je me souviens*.

La rationalité inspirant les méthodes d'exploitation appliquées depuis l'avènement de la foresterie industrielle est simple, voire simpliste : extraire un volume toujours plus important de matière ligneuse au moindre coût, et sans égard pour les conséquences environnementales et sociales de l'activité. Et cela pour assurer la reproduction du capital investi, sans égard pour la reproduction des écosystèmes forestiers ou pour la pérennité des collectivités implantées en région.

À l'instar d'autres ressources naturelles comme les minéraux et les ressources halieutiques, la forêt a constitué une source de produits générateurs (fourrures, bois) par lesquels s'est réalisée l'insertion du Québec dans l'économie du monde depuis cinq siècles.⁴ Les rapports d'abord avec les populations autochtones, ont été d'exploitation et d'usurpation des ressources, puis des territoires, pour garantir le contrôle sur les ressources naturelles pour leur mise en valeur économique. De ressources d'usage des Premières Nations et des colons s'établissant en région, les ressources naturelles sont devenues des marchandises, des matières premières génératrices d'activité économique contrôlée et profitant principalement à des groupes et individus étrangers au terroir.

D'âpres luttes sociales, ouvrières et paysannes, ont atténué au cours du 20^e siècle les abus des entrepreneurs forestiers et l'indifférence de l'État sur le sort qui était réservé aux travailleurs dans les chantiers et les usines⁵ ainsi qu'aux colons pour qui le travail forestier constituait un revenu d'appoint. Sans oublier la résistance à l'aliénation de la ressource forestière menée par les communautés rurales recherchant à consolider leurs projets collectifs et milieux de vie. Encore aujourd'hui, le travail sylvicole en forêt publique demeure souvent mal rémunéré et l'État préfère compenser le bas prix du bois de la forêt privée par des subsides à l'aménagement plutôt que d'internaliser les coûts de la sylviculture... Toujours pour la rentabilisation maximale des opérations des entreprises.

Alors que dans la première moitié du 20^e siècle l'État aliénait des territoires immenses à des entreprises transnationales sous forme de concession, il niait cette prérogative à des coopératives et associations rurales et bénissait la domi-

nation structurelle d'intérêts industriels étrangers au milieu qui allait caractériser la « filière fibre » de la fin des années 1800 jusqu'à aujourd'hui. Les communautés des régions ont dû se développer en dépendance des entreprises forestières souvent peu scrupuleuses et de leurs hommes de main – les *jobbers* – plutôt qu'en interdépendance avec le milieu qui les porte.

La stratégie historique d'occupation du territoire par les agriculteurs lors des différentes périodes de colonisation des régions, d'abord de cueillette et agricole, a été usurpée aux habitants par des groupes d'intérêts liés à l'exploitation des ressources naturelles en fonction d'un mode de développement conduit par des acteurs exogènes avec la complicité de l'État québécois et canadien.

La relation traditionnelle des communautés autochtones et rurales avec la forêt n'avait qu'un impact superficiel et généralement réversible sur l'environnement forestier, qui ne requérait aucune intervention sylvicole puisque l'équilibre se recréait naturellement. L'implantation complice de la foresterie industrielle allait modifier radicalement ce rapport à la nature, par l'aliénation des ressources, la subordination des communautés paysannes et l'avènement du travailleur forestier d'abord et d'usine par la suite.

Après les villages et communautés agro-forestières, c'est au tour des villes mono industrielles d'être en déperissement et menacées de fermeture comme conséquence des affres environnementales du modèle forestier productiviste. Le chantage historique des emplois contre des subventions – et un approvisionnement à vil prix – exercé pendant des décennies par l'industrie forestière pour maintenir ses marges de profit aux dépens du déperissement des ressources et des communautés aboutira inexorablement au désastre. Les

pôles dépérissent et le modèle du développement régional mis de l'avant durant le dernier quart de siècle s'effondre. Le modèle du BAEQ est un échec.

La « nature » du problème forestier n'est pas une quelconque négligence dans la façon d'exploiter notre forêt domaniale. Le mode d'exploitation intensive résulte d'un choix sciemment fait par les gestionnaires de la forêt et les entrepreneurs transnationaux dans le contexte du développement d'une économie capitaliste. Le problème est donc d'économie politique du développement, et les impacts socio-environnementaux observés aujourd'hui sont le produit de choix faits en fonction d'un modèle de développement adopté.⁶ Ne nous mettons pas la tête dans le sable : le capitalisme priorise la reproduction du capital comme finalité, sur toute chose, générant les deux contradictions fondamentales qui auront raison de ce système historique à la longue, soit les inégalités sociales et la destruction environnementale.⁷

C'est donc au coût d'une dégradation majeure du patrimoine forestier et d'un développement dépendant et précaire des régions dites ressources que le Québec a financé son entrée dans la modernité. La manne a été profitable aux sièges sociaux, actionnaires, politiciens de métropoles et capitales provinciales, ontariennes et étasuniennes ; et aujourd'hui on donne l'impression de subventionner les régions d'où la plus-value a été tirée.

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises ne s'acquiert que par des luttes et revendications sociales. D'abord des principaux intéressés, ceux qui vivent en milieu forestier et dépendent de la forêt. Puis de tous(tes) les Québécoises et Québécois, dont le patrimoine a été sciemment dilapidé. Les habitants des régions ressources

sont aujourd'hui pris en otage et ils requerront de notre solidarité et responsabilité ; les emplois de milliers de personnes sont en jeu, tout comme l'existence de collectivités entières.

Devant la raréfaction de la matière première du terroir québécois, de nouvelles stratégies sont entrevues par les entreprises pour continuer à faire ce qu'elles font bien, c'est-à-dire de rapporter de bons dividendes aux actionnaires. Les entreprises papetières considèrent déjà des solutions pour assurer un approvisionnement à bas coût de leurs usines, telles d'importer de la matière ligneuse d'ailleurs.⁸ Un autre risque serait le développement d'une ligniculture industrielle dont les qualités sociales et environnementales seraient douteuses. Puis, pourquoi ne pas envisager des délocalisations ? Quand il s'agit de produire de la fibre rapidement et à bas prix, les pays tropicaux ont des avantages comparatifs indéniables. La mise en œuvre des recommandations fort louables de la commission Coulombe risque fort de favoriser des scénarios de ce genre ; la reproduction du capital ne demeure-t-elle pas somme toute la finalité de l'investisseur anonyme ?

Nous sommes bien devant un désastre sciemment planifié et maintes fois dénoncé.⁹ Un gâchis engendré par une logique industrielle et un choix de développement. En cela, les choses sont réversibles. Nous pouvons faire autrement, à conditions de vouloir vraiment et de réunir les facteurs qui rendront possible une nouvelle économie politique de l'environnement forestier. Il faut mettre un terme à la socialisation continue des coûts environnementaux et sociaux d'une poignée d'investisseurs s'appropriant privément les profits de l'exploitation déprédatrice de notre patrimoine forestier depuis des générations. On en a assez des subventions aux

industries et actionnaires; de droits de coupe dérisoires ; du chantage à l'emploi.

Promouvoir l'équité par l'État

La collectivité québécoise quant à elle hérite de la facture des impacts environnementaux et sociaux de l'aventure papetière prédatrice du 20^e siècle. Il lui faudra donc abolir le pacte socio-forestier centenaire entre l'État et l'industrie papetière et prendre les mesures qui s'imposent pour éviter l'effondrement des collectivités régionales. Ce coup de barre ne sera possible que dans un Québec souverain, mobilisant les Québécois autour d'un projet de société nouvelle, juste et équitable, soucieuse de substituer le développement dépendant des régions ressources par un développement socio-environnemental perdurable pour le bénéfice de tous.

Dans un Québec souverain, il faudra promouvoir et réaliser un nouveau pacte socio-forestier pour que les québécois et québécoises vivent mieux et de façon plus responsable de leur ressource forestière patrimoniale en :

- remettant en question la domination structurelle du grand capital industriel papetier sur l'allocation des ressources forestières et les subventions publiques qui leur sont consenties par chantage à l'emploi ;
- reconnaissant le droit et le devoir des communautés autochtones et des collectivités dépendantes de la forêt de participer pleinement à la définition de leur devenir en disposant d'autorité véritable sur les ressources forestières, minérales, halieutiques et hydrauliques de leur milieu ;
- revalorisant le rôle des coopératives, syndicats, associations et organisations locales en instituant une co-gestion de

la ressource forestière (et autres ressources) avec participation authentique de ces acteurs ;

– favorisant le repeuplement régional, la re-colonisation responsable et durable par une mise en valeur intégrale des ressources du milieu et leur utilisation polyvalente ;

– revalorisant la forêt par l'internalisation des coûts des impacts environnementaux et sociaux à la matière ligneuse qui en est extraite, pour encourager une gestion davantage respectueuse de l'environnement et des communautés ;

– évaluant le coût de la remise en production des arrérages (*backlog*) et exigeant à ceux qui ont le plus largement bénéficié de la dilapidation du patrimoine forestier de contribuer financièrement à sa restauration, à défaut de voir leurs usines et avoirs nationalisés ;

– préférant la décentralisation (dévolution de pouvoirs aux municipalités) comme mode de réorganisation de la gestion forestière, sous le principe d'une reconnaissance du caractère extraterritorial de l'environnement exigeant un consensus sur une politique nationale d'aménagement écosystémique du territoire ;

– approfondissant la déconcentration de ministères concernés (délégation de pouvoir à des instances de l'État central territorialisées) dans une perspective d'appui aux acteurs locaux et de coordination de politiques d'ensemble ;

– transférant au local la perception des droits de coupe, pour que les collectivités (municipalités) et régions (MRC) disposent des revenus pour assumer l'aménagement et le développement, principalement par la définition de programmes

de reconversion et de diversification des économies locales et régionales ;

– nationalisant les usines de transformation – quelle que soit leur taille – pour les remettre à des coopératives auto-gestionnaires, sans droit de propriété sur le capital, supportées administrativement et financièrement par l'État pour que les principaux bénéfices générés par la transformation d'une richesse locale demeurent dans les régions pour le bénéfice du plus grand nombre ;

– priorisant comme source d'approvisionnement des usines de transformation coopératives la petite production forestière privée ;

– accordant des concessions forestières du domaine public à des communautés et coopératives qui seraient responsables d'une gestion intégrée et écosystémique des ressources du milieu ;

– favorisant l'implantation de fermes éco-forestières en octroyant aux diplômés collégiaux et universitaires des facilités d'accéder à des concessions et baux de long terme en forêt publique ;

– octroyant des territoires publics intra-municipaux à des coopératives, associations, communautés ou producteurs forestiers pour l'établissement de plantations pour la séquestration du carbone ;

– renforçant les centres universitaires régionaux en enseignement et recherche liées aux ressources forestières, leur gestion écosystémique et leur mise en valeur optimale ;

- subventionnant les initiatives québécoises innovatrices sur le plan technique et humain ;
- développant de partenariats coopératifs nord-sud sur le principe des échanges équitables pour des approvisionnements d'appoint en matière ligneuse.

La population des régions du Québec a trop longtemps été tenue à l'écart, aliénée de la gestion de son patrimoine, alors que son terroir était saccagé au nom d'une modernité fondée sur la croissance illimitée de consommation, transformation et marchandisation de la nature. Soyons donc véritablement maîtres chez-nous, dans nos communautés, nos régions, notre pays, car avec l'avènement de l'indépendance, demain nous appartient à tous et chacun et l'avenir durera longtemps. □

-
- 1 On y réaffirme que l'exploitation forestière doit demeurer sous l'objectif « d'opérationnaliser les stratégies et de choisir les projets dans une perspective de rentabilité économique » Rapport, Chapitre 9, section 9.5.
 - 2 Ibid, section 9.6.
 - 3 Lors du Congrès forestier mondial tenu à Québec (1985), un président de l'Ordre des ingénieurs forestiers, dont les propos ont été rapportés dans les quotidiens du 8 août 1985, n'hésitait pas à affirmer que la forêt québécoise était moribonde. La disparition quasi totale des majestueux pins blancs, qui dominaient les forêts de la vallée du Saint-Laurent en 1850, tout comme l'état de dégradation des forêts feuillues reconnu par la commission Coulombe, sont des exemples probants de la transformation qualitative des écosystèmes.
 - 4 Voir les études de Harold Innis sur les *staples* (produits générateurs).
 - 5 Les conditions inhumaines vécues dans les chantiers ont fait l'objet d'interventions répétées d'Esdras Minville au cours des années 1930-1940.
 - 6 Henri Roy, Chef Forestier de la Province de Québec, disait en 1941 que « [...] l'acuité du problème forestier tient d'un manque d'équilibre dans notre exploitation forestière, d'un aménagement général défectueux, et en définitive aussi, de la négligence à appliquer les règles de la sylviculture. », ce qui l'amenait à conclure que « [...] même si notre province est abondamment pourvue de bois pour les besoins futurs, elle s'appauvrit rapidement dans les régions les plus défavorisées. », une situation à laquelle l'industrie et l'État ont cherché remède dans l'exploitation des

territoires qui bordaient au nord et à l'est les unités économiques de l'époque constatait d'autre part Zéphyrin Rousseau, de la Faculté de foresterie de l'Université Laval.

- 7 Esdras Minville posait bien le problème dès les années 1940 dans *Le problème social de la forêt* (La forêt, Études sur notre milieu, Fides, 1944, p. 333). « [...] on a créé littéralement le vide, ruiné l'une des principales sources de revenus de la population. Qui d'entre nous ne connaît une ou plusieurs localités où la forêt a été ainsi rasée et dont la population désormais doit chaque année aller chercher au loin tout ou partie de sa subsistance. Il faut avoir vécu dans l'un de ces villages où brusquement, par l'épuisement du bois ou toute autre raison, l'exploitation forestière cesse, pour se faire une idée exacte des conséquences sociales et humaines de pareil événement. Or de ces anciens centres forestiers tombés dans la médiocrité économique et le désarroi social par suite de la cessation de l'exploitation forestière, on en croise dans notre province autant dire à tous les tournants de routes. [...] Et nous connaissons tous des localités, voire des régions entières, qui sont menacées à plus ou moins brève échéance, d'un pareil sort. »
- 8 Une papetière annonçait récemment que l'importation de fibre d'eucalyptus est une alternative envisageable. Dans les années 1980, on lognait plutôt sur des plantations de résineux du sud des États-Unis, où la croissance est plus rapide.
- 9 Par exemple, Zéphyrin Rousseau de la Faculté de foresterie posait déjà éloquentement le problème dans les années 1940 dans *La forêt québécoise* (La forêt, Études sur notre milieu, Fides, 1944, p. 441-442). « Une analyse sommaire des causes d'épuisement local de la matière première démontre qu'elle découlent justement de cet aménagement défectueux de notre domaine forestier, qui a permis la concentration des usines de sciage ou de pâtes de bois, qui n'a pas limité leur capacité de production annuelle à la possibilité des régions où elles furent érigées. [...] les mesures correctives qui s'imposent et dont la principale est de les soumettre [les unités administratives de forêt] aux traitements sylvicoles qu'elles réclament depuis longtemps. Il est également nécessaire de continuer les aménagements entrepris en sacrifiant au besoin une importante fraction des profits que réalisent, grâce à l'exploitation de notre patrimoine forestier, et l'État et l'industrie. »

Jacques Beaumier*

LA SAINTE-VIERGE CONTRE SAINT-JEAN-BAPTISTE : UNE HISTOIRE ACADIENNE

L'automne dernier, le chroniqueur Michel Venne présentait à ses lecteurs un éminent universitaire allemand, M. Ingo Kolboom, qu'il avait eu la chance de rencontrer pour la première fois, écrivait-il, à l'occasion du Sommet de la francophonie de Moncton en 1999. En guise de préambule, il faisait part de la brillante intervention de ce dernier contre son interlocuteur du moment, un historien acadien qui... « vomissait sa rage contre le nationalisme québécois [sic]. »

Le vocabulaire employé par M. Venne avait tout lieu de surprendre les lecteurs habitués à son sens de la mesure. Mais comme il ne nommait pas la personne de qui il parlait, il n'y eut pas de réactions. Les quelques Québécois vivant à Moncton qui ont pris connaissance de son article ont présumé assez rapidement de qui il s'agissait et n'ont pas été surpris d'apprendre que cet historien acadien, intellectuel articulé par ailleurs, décoré par la France et fierté de l'Acadie par surcroît, pouvait lui aussi... être pris parfois de vomissements. Ils ont compris que M. Venne n'avait perçu que la surface d'un problème beaucoup plus profond dans lequel eux baignent depuis cinq, dix et parfois vingt ans. Sujet

* Conseiller principal au Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques de 2000 à 2005 et ex-rédacteur en chef du magazine acadien *Ven'd'est*.

tabou en Acadie, s'il en est un : les sentiments des Acadiens à l'égard des Québécois.

Après un long séjour de huit années en Acadie, dont presque cinq années comme conseiller principal au Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques localisé à Moncton dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick, je suis de retour au Québec. J'étonne mes amis Québécois lorsque je leur parle de l'Acadie et... je m'étonne de leur étonnement. Comment un secret collectif peut-il être si bien gardé ? Et bien oui, il y a une bonne dose d'animosité de la part des Acadiens envers les Québécois. Pourquoi donc ?

Saint-Jean-Baptiste vs la Sainte-Vierge

La première explication se retrouve dans l'histoire. Déjà avant même la Déportation de 1755, les colons français de la Vallée d'Annapolis se distinguent de ceux de la Vallée du Saint-Laurent, à cause de leur nécessaire commerce avec les Anglais de Boston pour assurer leur survie. Toutefois, c'est la Déportation qui deviendra l'acte fondateur de ce peuple qui se sentira de plus en plus distinct des Canayens. Puis, les années 1880 marqueront la rupture définitive alors que les Acadiens se donneront une patronne, Notre-Dame de l'Assomption, un hymne national, l'*Ave Maris Stella*, une fête nationale, le 15 août, et un drapeau, le tricolore étoilé. Mais cela ne se fit pas sans heurt... il y eut débat et déchirement, surtout entre deux factions de l'élite acadienne. L'une représentée par M. Philias Bourgeois voulant conserver Saint-Jean-Baptiste, qui jusque là avait été le saint patron de tous les colons français de la Nouvelle-France, et l'autre qui voulait une patronne plus noble en la personne de la Sainte-Vierge, elle-même, représentée par celui qui allait

devenir monseigneur et désormais connu pour la postérité comme le père de l'Acadie, Mgr Marcel-François Richard :

On prophétise qu'à moins que Saint Jean-Baptiste soit choisi patron des Acadiens, le luxe et l'intempérance, ces deux fléaux de notre siècle, devront nécessairement nous engloutir. J'ai beaucoup d'admiration pour le précurseur de notre Seigneur mais il est possible d'être tempérant sans se couvrir de peaux de chameaux et sans manger des sauterelles.

Le procédé n'était pas très élégant mais ces images quelque peu bancales ont le mérite de démontrer que dès le départ, l'identité acadienne s'est construite en voulant se démarquer des Canayens de la Vallée du Saint-Laurent.

Une sociologie des minorités

La deuxième explication se trouve dans la sociologie des minorités. Selon une étude effectuée par le professeur André Magord de l'Université de Poitiers, les familles vivant en milieu minoritaire adoptent différentes attitudes allant du repli sur soi à l'assimilation complète en passant par l'acculturation. Ainsi, il a démontré que les familles qui adoptent une attitude conciliante pour se faire accepter par la majorité développeront de l'agressivité envers les familles qui choisissent, elles, de maintenir leurs activités autonomes et leurs traits culturels. Elles constituent en quelque sorte un rappel constant au premier groupe de son appartenance d'origine, lui nuisant ainsi dans sa tentative de se fondre dans la majorité. Or, cette dynamique se retrouve clairement entre les Québécois et les Acadiens, et je dirais encore davantage avec ceux du Sud-Est et des régions où ils sont très minoritaires qu'avec ceux du Nord du Nouveau-Brunswick situés à proximité de la frontière du Québec.

Un autre aspect de cette réalité que j'ai été à même d'observer est que les Québécois, non seulement adoptent le comportement de ces familles qui veulent conserver leur identité mais en plus, ils se comportent comme des majoritaires. Au retour du Congrès mondial acadien de 1999 en Louisiane, cette journaliste acadienne avait lancé un cri du coeur qui révélait un grand pan de l'inconscient collectif acadien : « Pour une fois, c'est nous autres qui avait plus ! » Les autres fois qu'elle sous-entendait, c'est quand ils sont face aux Québécois qui leur donnent l'impression d'avoir toujours moins : moins de pouvoir, moins de droits, moins d'institutions, moins bon français, moins de services gouvernementaux. Quel soulagement que de se retrouver devant un Cajun de la Louisiane !

Ce n'est pas tout. Les Québécois en général ne comprennent pas comment les Acadiens peuvent être aussi peu critiques envers le gouvernement fédéral alors que ces derniers se demandent pourquoi les Québécois réclament sans cesse.

La première explication que l'on peut trouver en surface est qu'avec la redéfinition du Canada depuis l'ère Trudeau, les Acadiens ont trouvé leur compte beaucoup plus que les Québécois : reconnaissance du bilinguisme, soutien financier à la francophonie minoritaire, Charte des droits et libertés, etc. Mais il y a aussi autre chose de beaucoup plus profond. Un glissement identitaire s'est effectué au cours des ans, surtout depuis les années 1960 avec l'ère de Louis J. Robichaud. Les principales oeuvres que les Acadiens lui ont attribuées, lors de son décès en janvier dernier, comprennent sa politique des Chances égales pour tous et la fondation de l'Université de Moncton. Mais il est aussi responsable d'une autre « grande réalisation ». Pour réussir ces réformes, il a fait un pari audacieux, celui de

créer une nouvelle identité de toute pièce, ni Anglais, ni Acadien mais Néo-Brunswickois bilingue. Robichaud fera adopter un nouveau drapeau représentant tous les citoyens de sa province. D'ailleurs, ce drapeau sera sur son cercueil lors de son décès, éclipsant ainsi le drapeau acadien. Malgré cela, les Acadiens s'y sont reconnus et se considérant indistinctement Acadiens, Néo-Brunswickois et Canadiens, ils s'identifient au Canada des 35 dernières années et sans doute même encore davantage que des Albertains ou des Terre-Neuviens. Par exemple, il ne leur viendrait jamais à l'idée d'enlever les drapeaux du Canada de leurs mâts en signe de protestation contre le gouvernement fédéral comme l'a fait le premier ministre de Terre-Neuve en décembre dernier. Ils sont même plus Canadiens que tous ces hommes d'affaires canadiens qui se bousculent pour profiter à qui mieux mieux des bénéfices que génère l'intégration de l'économie canadienne à l'économie américaine.

On peut prédire sans se tromper que si jamais le Canada devait fermer boutique, c'est un Acadien qui sera le dernier à sortir du local pour fermer les lumières.

Les projets acadiens

Au printemps 2004, Antonine Maillet prononçait un discours des plus enflammés, que Pierre Bourgault n'aurait pas renié, devant le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, un organisme regroupant les gens d'affaires acadiens. Lorsqu'elle les a félicités pour avoir reconstruit « le pays » et encouragés à continuer de « bâtir le pays », tous les gens présents ont compris qu'elle parlait de l'Acadie. Et lorsque la sénatrice Viola Léger se dit fière de son beau grand pays, tous les Acadiens comprennent aussi qu'elle parle du Canada et personne n'y voit de contradiction. Elles

n'ont pas besoin de nommer le pays dont elles parlent. Antonine complète Viola ! L'Acadie se construit dans le Canada !

Le projet acadien est rarement exprimé de façon ouverte. Au fil des ans, j'ai fini par comprendre qu'il y en avait deux : l'un pour les minorités de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui consiste à sauvegarder le plus possible l'identité acadienne. Les taux d'assimilation y sont élevés mais comme m'a déjà dit un Acadien : « Il n'y aurait plus un seul Acadien et Patrimoine Canada continuerait à financer l'association acadienne de la province ». Lui, un cas rare, comprenait le sens des interventions de Patrimoine Canada : maintenir l'image d'une francophonie vivante pour faire croire aux Québécois qu'il est encore possible d'être francophone au Canada.

L'autre projet, beaucoup plus intéressant pour le Québec, est l'obtention par la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick d'une autonomie administrative ou politique la plus grande possible. Plus intéressant, parce que d'une part les Acadiens quitteraient alors le terrain du culturel sur lequel les confine Patrimoine Canada avec ses programmes et d'autre part, surgiraient sur le terrain du politique où ils pourraient faire des alliances circonstanciées avec le Québec.

Mais alors, pourquoi les Acadiens ne voient-ils aucun avenir dans leurs relations avec le Québec dans un éventuel après-Canada ?

L'élite acadienne monctonienne

Aussi étrange que cela puisse paraître, malgré le fait que la question de la souveraineté du Québec soit discutée depuis

bientôt près de 50 ans, l'élite acadienne de Moncton, faisant fi de la prudence la plus élémentaire ou du moindre soupçon de flair politique, choisit le camp fédéral sans réserve. On fait comme si rien ne s'était passé et comme si rien ne se passerait jamais. Tout à coup que la souveraineté du Québec surviendrait ! La communauté acadienne devrait bien établir des relations avec le nouveau pays à ses portes, non ? Non, contrairement à ses ancêtres qui sont demeurés neutres en 1755, dans le conflit opposant la France à l'Angleterre, et qui ont dû payer le prix de cette neutralité, l'élite acadienne n'est pas neutre. Sans nullement s'en inquiéter, elle met tous ses oeufs dans le même panier : celui du gouvernement fédéral.

Au début, lorsque je suis arrivé en Acadie, j'ai totalement adhéré au projet autonomiste acadien faisant la même erreur que font beaucoup de Québécois en y transposant tout simplement le projet souverainiste québécois comme si on n'avait qu'à partir de plus loin. Le projet acadien n'est pas une autre version du projet québécois. Aujourd'hui, je serais plutôt d'accord avec l'artiste multidisciplinaire, devenu lieutenant-gouverneur depuis, Herménégilde Chiasson, qui déclarait en octobre 2001, lors d'un colloque au Collège Glendon en Ontario :

Nous aussi nous avons grandi et nous avons une contribution à faire, si modeste soit-elle, à la francophonie qui nous regroupe à l'échelle planétaire. C'est du reste sur ce plan que s'accumulent les frustrations, dans cette zone grise où le Québec devient notre médiateur arrogant et notre interlocuteur paternaliste. Comme le dit le zen, il vaut peut-être mieux aller avec le courant et développer nos propres avenues et, qui sait, peut-être qu'un jour, un peu plus loin dans la rivière, nos chemins arriveront-ils à se recroiser.

Si le Québec doit être perçu comme arrogant et paternaliste, alors que de son côté le fédéral peut à peu près tout se permettre, le temps est peut-être venu pour que Saint-Jean-Baptiste adopte une attitude un peu zen envers la Sainte-Vierge.

Une politique du Québec inspirée par la FCFA

Lorsque le Parti québécois prend le pouvoir en septembre 1994, il se retrouve avec le dossier de « l'établissement d'une politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada » ouvert par le Parti libéral de Robert Bourassa au début des années 90. Ne voulant pas reprendre le travail déjà effectué, ou plutôt ne voyant pas la nécessité de faire sa propre réflexion sur le sujet, le Parti québécois adopte, en septembre 1995, une politique largement inspirée d'une recommandation du Conseil supérieur de la langue française. Ce dernier puisait son inspiration à même deux documents de travail de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) publiés en 1992 et 1993 et d'un document de la Fédération des jeunes Canadiens-français.

L'objectif formulé dès les premières pages de l'énoncé de politique est ambitieux :

[...] contrer le phénomène d'assimilation des francophones dans l'ensemble du Canada ailleurs qu'au Québec [...] pour que les communautés francophones puissent résister à l'envahissement de la langue anglaise et de la culture anglo-américaine.

Le premier de ces documents publié par la FCFA, en 1992, constitue une réflexion sur l'état des communautés francophones au Canada : *Dessein 2000 : pour un espace francopho-*

ne. L'organisme met de l'avant cette nouvelle notion d'*espace francophone* qui, à prime abord, paraît pour le moins inoffensive. D'emblée, la FCFA reconnaît que le meilleur moyen pour assurer la sauvegarde d'une communauté est l'*espace territorial*. C'est aussi l'opinion de plusieurs ethnolinguistes. Toutefois, les auteurs du mémoire établissent comme postulat de base qu'ils n'ont nullement l'intention de remettre en question « l'ordre politique canadien ». Évidemment, ils se retrouvent rapidement face à un dilemme puisque « l'ordre politique canadien », à l'exception du Québec justement, ne reconnaît pas de territoires aux communautés francophones. Dans un premier temps, la voie qu'ils choisiront sera d'affirmer que le Québec doit rester à l'intérieur du Canada. Ainsi, écrivent-ils :

[...] le fédéralisme nous apparaît être la meilleure façon d'assurer non seulement l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes, mais également l'épanouissement de l'ensemble de la population canadienne, y compris, bien sûr, celle du Québec.

Une fois cette condition *sine qua non* établie, ils élaborent la théorie à l'effet que, grâce aux moyens de communications modernes, chaque communauté pourra rester en contact avec le foyer principal francophone au Canada, le Québec, par ses « espaces francophones » dans les sphères de l'économie, de la culture, de l'éducation, des communications, de l'écologie, etc.

Évidemment, Patrimoine Canada est enchanté par ce concept qui abandonne toute velléité de territoire de la part des Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui ont déjà poussé l'audace à revendiquer une province acadienne. À défaut d'obtenir une province, ils peuvent maintenant considérer qu'ils contrôlent des espaces francophones. Inspiré entre

autres par ce document de la FCFA, l'énoncé de la Politique du Québec adoptée en septembre 1995 reprendra cette idée de soutenir les activités en français, dans les différents secteurs de l'activité humaine pour contrer les effets de l'assimilation. L'intervention du Québec consistera, dès lors, à créer des partenariats entre des organismes de la société civile du Québec et des organismes des communautés francophones pour favoriser l'usage du français.

La réalité du terrain

À peine un mois avant la tenue du référendum sur la souveraineté du Québec d'octobre 1995, le Québec adopte sa politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Le Parti québécois y voit l'occasion de démontrer qu'en cas d'une victoire du Oui, les communautés francophones et acadiennes pourraient profiter de cette politique comme d'une police d'assurance leur garantissant qu'un Québec souverain ne les abandonnera pas.

Le gouvernement du Parti québécois mettra donc en application cette politique concoctée par les libéraux. La tâche sera confiée au secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) et aux bureaux du Québec au Canada. Toutefois, très tôt, cette politique révélera les tares de sa conception originelle. L'idée d'établir des partenariats entre les organismes des communautés et de la société québécoise rencontrera beaucoup plus de difficultés que prévues. Le modèle emprunté à l'entreprise privée, peut fonctionner quand Mitsubishi et Chrysler forment un partenariat pour mettre un nouveau produit sur le marché, mais quand les deux partenaires sont issus d'une petite communauté minoritaire et d'une société qui dispose d'un appareil d'État il y a de sérieux problèmes d'arrimage. Si les orga-

nismes qui oeuvrent à l'échelle du Canada parviennent assez facilement à établir des partenariats, tout comme les Acadiens du Nouveau-Brunswick qui disposent d'un certain nombre d'organismes, il n'en est pas de même des petites communautés très minoritaires. Elles sont rarement en mesure d'établir des partenariats. Ce dont elles ont besoin, c'est de l'aide directe.

À force d'entendre les conseillers des Bureaux du Québec soulever les problèmes qu'ils rencontraient à mettre en application cette politique, le SAIC acceptera finalement en 2002 l'idée d'apporter de l'aide directe.

Un retour en force de la FCFA

L'arrivée des libéraux au pouvoir en 2003 changea évidemment la donne. Le « nouveau régime » considéra que les péquistes avaient travesti les buts premiers de cette politique, c'est-à-dire rétablir les liens entre le Québec et la francophonie canadienne et avaient réduit « leur politique » en un simple programme de gestion de projets.

En février 2001, la FCFA avait publié le rapport d'un groupe de travail, appelé Dialogue, spécialement mis sur pied pour réviser la politique de l'organisme concernant les minorités francophones au Canada. Ce rapport s'intitule *Parlons-nous !* Le groupe présente la nature de son mandat qui débutait par une consultation à travers le Canada de manière suffisamment explicite :

[...] la tournée du groupe de travail s'est voulue la courroie de transmission d'une approche nouvelle et novatrice [...] En faisant la promotion de la vitalité des communautés francophones et acadiennes, le groupe a tenté de trans-

mettre à ses interlocuteurs un discours positif et moderne [...]

Il est clair que le rapport ne s'encombrera pas de statistiques sur les ravages de l'assimilation qui auraient l'effet malheureux d'assombrir le « discours positif et moderne ». Ayant de la suite dans les idées, la FCFA reprend la notion d'espace francophone mis de l'avant au début des années 90 et l'élargit à l'échelle internationale.

Ainsi, on rend le peuple québécois minoritaire à l'échelle de l'Amérique du Nord et on l'oblige à la concertation avec les autres communautés francophones du Canada pour favoriser l'émergence d'une « francophonie canadienne unie »... tout en reconnaissant sa diversité. L'utilisation de l'expression « espace francophone » avait l'inconvénient de laisser les Québécois à l'extérieur de la francophonie canadienne. La nouvelle notion de « communauté nationale francophone » réintègre de nouveau le Québec dans l'imaginaire canadien comme au temps où le Canada français était uni. De là, le plan se dessine clairement, on établit que le Québec devra être intégré aux structures des communautés francophones comme toute les autres minorités au Canada.

Réintégrer le Québec dans la francophonie canadienne

Au printemps 2004, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Benoît Pelletier, convoquait les représentants des organisations francophones au Canada pour la tenue d'une rencontre de trois jours dans le cadre d'un forum appelé Forum de la francophonie. Dans son discours d'ouverture le ministre a été sans équivoque. Il reprenait quasi mot pour mot les énoncés du rapport du groupe de travail Dialogue de la FCFA affirmant d'une part le caractère minoritaire du Québec à l'échelle de l'Amérique

et d'autre part, la nécessité de collaborer avec les communautés minoritaires au Canada pour renouveler la francophonie canadienne. À remarquer, qu'en politicien averti, il n'osa utiliser l'expression « communauté nationale francophone » qui ne serait pas passée inaperçue aux yeux des journalistes. Le ministre préfère l'expression « francophonie canadienne » qui n'est rien d'autre en fait que le Canada français d'avant 1967.

À la suite de ce forum, le ministère procéda à la mise sur pied d'un groupe de travail qui aura pour mandat de récrire la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes au Canada. Nul autre que l'ex-directeur de la FCFA et co-rédacteur du rapport du groupe Dialogue sera chargé de présider ce groupe de travail. Cette nouvelle politique devait être mise en application dès février 2005, mais on dut rencontrer des difficultés puisque l'exercice fut reporté à plus tard.

Qu'en pense l'Acadie

À l'automne 2004, le ministre Pelletier est allé présenter les grandes orientations de sa nouvelle politique aux portes-parole de la communauté acadienne. Fidèles à leur habitude d'*hommes des rivages qui plient avec les roseaux*, les Acadiens présents n'ont pas osé dire au ministre que la communauté acadienne se considérait comme un peuple, avec ses propres projets, et que sa participation à la francophonie canadienne la laissait plutôt froide. À peine un des assistants a-t-il osé demander au ministre ce que le Québec faisait pour développer chez les Québécois d'origine acadienne leur sentiment d'appartenance à l'Acadie ! Pour ma part, après la rencontre, j'ai demandé au... « vomisseur » de M. Venne ce qu'il pensait de cette nouvelle politique annoncée par le ministre.

Il m'a répondu : « On le voit venir et on sait où il s'en va ». Réponse typiquement acadienne. L'homme des roseaux a toujours vu venir de loin l'homme de la plaine du Saint-Laurent, fédéraliste ou souverainiste, habitué d'avancer à découvert. Comme à l'habitude, les Acadiens ne diront mot et se plieront aux conditions qui leurs seront exigées pour obtenir l'aide financière du Québec tout en poursuivant leur propre projet de reconstruire l'Acadie.

N'envoyez plus d'argent mais des fleurs

En août 2001, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (commission Larose) déposait son rapport : on retrouvait une recommandation qui, pour la première fois peut-être, avait l'avantage de mettre fin à l'ambiguïté caractéristique des relations entre le Québec et les minorités francophones au Canada et surtout avec l'Acadie. La commission proposait que le Québec entretienne des relations avec ces communautés « sur la même base que ses rapports avec les pays francophones à travers le monde, c'est-à-dire sur un intérêt mutuel à l'égard de l'apprentissage et du rayonnement du français ». Elle coupait une fois pour toute le cordon ombilical avec ces minorités et, contrairement à l'approche du Parti libéral, elle ne considérait plus que le Québec partageait le même destin.

En septembre 2001, le gouvernement du Parti québécois, signait une entente historique avec la Société nationale de l'Acadie reconnaissant officiellement les Acadiens en tant que peuple.

Mon expérience en Acadie m'a amené à penser que le Québec devrait reconsidérer l'idée de financer des activités qui, de toute façon, ne constituent souvent qu'un complé-

ment au financement de Patrimoine Canada et qui donne peu de retombées au Québec. De plus, ce soutien financier ne change rien aux sentiments que Notre-Dame de l'Assomption entretient à l'égard de Saint-Jean-Baptiste. Toutefois, ce dernier ne peut se permettre de rester indifférent au sort de celle qui l'a détrôné comme saint patron. Comme en d'autres circonstances, dans ce cas-ci, les fleurs sont préférables à l'argent. Pas des fleurs de lys..., quand même, mais un soutien politique à la démarche autonomiste lorsqu'elle se manifeste épisodiquement chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick.

De plus, l'adoption de l'une des recommandations de la commission Larose, soit d'offrir un programme de soutien financier aux étudiants qui voudraient parfaire leur formation collégiale ou universitaire en français au Québec, serait de beaucoup préférable. D'autres pays en ont fait la preuve, c'est la meilleure façon pour un peuple de se faire des amis pour la vie. En ce sens, l'exemple de la France avec l'Acadie et le Québec est éloquent. Mais, encore là, les Acadiens pourraient ne pas être très heureux de cette initiative qui aurait pour effet d'affaiblir l'Université de Moncton en lui ravissant ses étudiants. Eh misère ! Vraiment pas facile de plaire à la Sainte-Vierge ! Peut-être finalement, que le lieutenant-gouverneur a raison : le temps serait effectivement venu d'adopter une attitude un peu zen... □

DOSSIER

QUELQUES ENSEIGNEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dossier

Quelques enseignements
pour la mise en œuvre d'une
nouvelle stratégie de
développement régional

- *Majella Simard* 68

Lire

Lire les essais 104

Livres reçus 119

Courrier des lecteurs 121

Index des annonceurs 135

QUELQUES ENSEIGNEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les petites localités, c'est-à-dire celles dont la population est inférieure à 500 habitants, constituent le segment le plus fragilisé de l'espace rural québécois. Certes, cette fragilité se traduit par leur taille réduite mais elle se manifeste aussi par de l'instabilité démographique, l'épuisement de certaines ressources, la perte de services, le vieillissement prématuré de la population en raison de l'exode des jeunes, des niveaux de revenus nettement inférieurs à la moyenne québécoise et un sous-emploi à l'état chronique. En considérant comme rural les localités dont la population est inférieure à 5 000 habitants¹, il est possible de dégager certains niveaux de disparités qui se manifestent en fonction de la réduction de la taille démographique de ces milieux.

En outre, quelques observations, glanées çà et là à partir des données du recensement de 2001 permettent de mieux cerner la précarité qui caractérise les petites localités rurales.

En dépit de ces problèmes, on assiste, à maints endroits, à l'émergence de micro-projets et d'initiatives de développement local et ce, dans de nombreux secteurs de l'activité économique. Le sentiment d'appartenance, l'esprit d'intercon-

* Chercheur à la Chaire de recherche du Canada en développement rural
Ph.D en développement régional

naissance et la solidarité qui expriment le lien au territoire vécu se traduisent par de multiples façons de faire, de produire et de créer. Bien qu'il ne constitue pas un phénomène nouveau², l'esprit de créativité et d'innovation³ est un fait de plus en plus reconnu par les spécialistes du développement rural. Pour certains, les initiatives qui émergent de la base correspondent à une remise en cause des modèles traditionnels de développement économique. Dans cette perspective, elles constituent les éléments nécessaires à la mise en place d'un modèle alternatif de développement. Elles représentent une force endogène incontournable dans le contexte socio-économique du XXI^e siècle. D'autres, dont VIVIER (1995), perçoivent l'émergence de ces nouveaux projets comme une réponse aux multiples problèmes auxquels certains milieux ruraux, en particulièrement ceux éloignés des villes, sont confrontés.⁴ « Les stratégies innovantes montrent que survivre économiquement et socialement dans les zones rurales implique des stratégies de contournement des règles en place » (VIVIER, 1995: 102).

Sans vouloir sous-estimer les problèmes qui affligent les petites localités rurales, la connaissance empirique de ces communautés révèle, dans bien des cas, une dynamique particulière qui se manifeste notamment par la mise en œuvre d'initiatives de développement local prenant appui sur une forte cohésion sociale. Comme nous le verrons au cours des prochains paragraphes, des actions, toutes aussi diversifiées les unes que les autres, naissent un peu partout et ce, dans pratiquement toutes les sphères de l'activité humaine. Plusieurs indices suggèrent que les petites localités réagissent et que des résistances socio-économiques, politiques et culturelles se développent. Ce sont ces diverses

formes de résistance que nous aimerions mettre en lumière dans le cadre de cette communication.

Le but de cet article consistera donc à présenter quelques-uns des projets mobilisateurs qui émergent au sein des petites localités rurales du Québec et d'évaluer leur pertinence dans un contexte de développement régional. Notre analyse comportera deux volets. En raison de son importance dans la vie socio-économique locale, nous présenterons, dans un premier temps, les initiatives issues du secteur des ressources naturelles. Par la suite, nous décrirons celles qui émergent des autres domaines de l'activité économique et sociale à savoir: les services, le tourisme, le patrimoine, la culture, l'environnement et l'aménagement, la vie communautaire et religieuse, l'économie sociale et le secteur industriel. Enfin, en guise de conclusion, nous verrons comment ces micro-projets sont porteurs d'une nouvelle dynamique locale de développement.

Dans le secteur des ressources naturelles

L'agriculture et l'agroalimentaire

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, l'agriculture québécoise a connu des bouleversements spectaculaires. Le passage d'une agriculture traditionnelle à une autre de type productiviste a eu des conséquences considérables sur l'évolution du processus de restructuration économique en milieu rural⁵. Si l'agriculture constituait jadis la principale activité économique des paroisses rurales, elle ne retient plus aujourd'hui qu'une infime partie de la population locale⁶. Il n'en demeure pas moins que ce secteur d'activité constitue un terreau propice à l'émergence d'initiatives locales de développement fort originales.

En alternative au modèle économique dominant, il faut constater que surviennent, ou tentent de se développer, d'autres formes d'organisation sociale de la production agricole que de nombreux observateurs qualifient d'« agriculture périphérique ». Cette dernière constitue une réalité bien présente à St-Charles-Garnier où un agriculteur pratique l'élevage de wapitis. Exploité pour le bois de velours et ses propriétés préventives et thérapeutiques, le wapiti est également apprécié pour la qualité de sa viande. Actuellement composé d'une quarantaine de bêtes, cet exploitant anticipe tripler son cheptel d'ici la fin de l'année.

En dépit des nombreux obstacles qu'ils ont à surmonter, les petits producteurs sont de plus en plus nombreux à mettre sur le marché des produits certifiés biologiques ou encore pratiquent une agriculture à temps partiel. À St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, les coûts exorbitants reliés au transport du lait ont contribué, au début des années 1970, au déclin de l'agriculture. Cette situation a forcé les producteurs locaux à revoir leur stratégie de développement et à définir un plan de match. Grâce à une campagne de souscription qui a rapporté 80 000 \$, ils ont formé une coopérative dont le fromage est fabriqué à partir du lait produit sur l'île. Depuis 2000, ils confectionnent deux types différents de cheddar.

Sise dans l'arrière-pays de la MRC Rimouski-Neigette, la localité de St-Eugène-de-Ladrière abrite le seul producteur d'agneau de pré-salé au Québec. La rareté fait loi de ce produit unique en son genre puisque seulement 125 agneaux sont abattus annuellement. Le troupeau séjourne d'abord deux mois sur les battures de l'Isle-Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, la seule île habitée du Bas-Saint-Laurent. La spartine dont se nourrissent les agneaux procure une viande tendre au goût distinctif. Ces derniers broutent dans les

marais salés de l'île dès la fin du printemps pour une période minimale de 60 jours suivis de 10 jours en bergerie. Le marché de la restauration est particulièrement visé par cette initiative. Les différents produits, vendus principalement à certains restaurants gastronomiques, prennent la forme de couronnes, de carrés, de saucisses merguez, de rôtis, de cretons, de terrines, de steak et de pepperoni.

D'autres encore, tentent de percer le difficile marché des vins et spiritueux. À Taschereau, par exemple, une petite distillerie produit de la liqueur de cassis qu'elle vend sur place, dans des foires et épiceries spécialisées.

À Lejeune, une petite localité de 381 habitants située dans la MRC de Témiscouata, les produits dérivés de l'acériculture et de l'herboristerie artisanale connaissent une prodigieuse croissance. C'est le cas notamment de l'entreprise Viv-herbes qui envisage accroître la superficie qu'elle consacre à la culture de plantes médicinales et aux fines herbes. En outre, elle tend à élargir son champ d'activités notamment vers l'agrotourisme.

D'autres tentent, tant bien que mal, de percer le vaste marché de l'agroalimentaire en exploitant de nouvelles cultures comme celle de l'argousier à St-Jean-de-Cherbourg ou encore en s'appliquant à relancer des productions artisanales plus traditionnelles telles que le miel à St-Paul-de-la-Croix⁷, les produits de l'érable à Ste-Rita, à St-Guy ou à St-Cléophas, le fromage à St-Benoît-du-Lac ou l'amélanchier à Notre-Dame-de-Lorette.

Certaines exploitations, sises en milieu rural fragile, se démarquent au plan agroenvironnemental. Nous voulons, entre autres, faire référence aux Fermes Caron de Lejeune et

Ciboulette de St-Pierre-de-Lamy. Cette dernière s'est notamment distinguée par l'élaboration de diverses mesures dont la mise en place d'un silo-meule avec transformation en composite des pertes d'ensilage, la rotation en bandes dans les pâturages, l'analyse de sols afin de minimiser l'épandage d'engrais chimiques, etc. Cette même exploitation agricole a également remporté, en octobre 2002, le prix de la Coopérative fédérée de Québec au transfert de ferme. En 1994, les propriétaires ont planifié un programme afin de faciliter la succession de l'établissement à leurs enfants. Ils se sont notamment inscrits à une formation sur la communication parents/enfants. La structure de l'entreprise a été modifiée prévoyant les conditions de retraite des parents, les lieux de résidence, les impacts fiscaux et le financement du transfert. Le pouvoir de décision, les connaissances et les valeurs des parents ont été transmis par étapes aux jeunes qui ont déjà apporté leur contribution au développement de l'entreprise. Ces derniers se sont également vu attribuer le prix « Jeunes entrepreneurs » lors du gala de l'entreprise du Témiscouata qui s'est tenu à Notre-Dame-du-Lac en décembre 2002. Quant à la Ferme Caron de Lejeune, elle s'est démarquée, au cours de l'année 2003, par le développement d'une agriculture durable. La construction d'une structure d'entreposage et la réalisation d'un plan agroenvironnemental ont notamment permis d'optimiser la valeur fertilisante des engrais.

Pour leur part, les Fermes Valdolain de Ste-Rita et de Ladrière de St-Eugène-de-Ladrière ont reçu, en septembre 1999, la décoration de l'Ordre du mérite agricole du Québec. Enfin, d'autres collaborent à différents projets-pilotes visant l'obtention d'une appellation d'origine contrôlée (Natur'bœuf Bas-Saint-Laurent) notamment dans le sec-

teur du bœuf de boucherie⁸. C'est le cas, entre autres, de ces deux petits producteurs de Ste-Irène et de St-Eugène-de-Ladrière qui, avec cinq autres agriculteurs du Bas-Saint-Laurent, n'utilisent aucun supplément alimentaire ni hormone de croissance. De plus, la moitié de l'alimentation de leur cheptel provient de plantes fourragères produites localement⁹. Les exploitants doivent répondre à un cahier de charge exigeant sur les conditions d'abattage, la période de maturation en chambre froide, l'âge de la bête à l'abattage, la durée du transport entre la ferme et l'abattoir, etc. La viande ainsi produite est vendue dans certains grands restaurants gastronomiques dont notamment le Château Frontenac à Québec¹⁰.

Certains producteurs redonnent un second souffle à leur exploitation en reprenant des procédés plus anciens. Nous voulons ici, faire plus spécifiquement référence, au Fumoir Cascapédia de Grande-Cascapédia, en Gaspésie, qui apprête le saumon selon une méthode de fumage traditionnelle et artisanale¹¹.

L'économuséologie commence également à se faire présente dans ce segment de l'espace rural¹². On retrouve notamment un économusée du papier à St-Joseph-de-la-Rive et celui du bronze à Inverness. Le premier se spécialise dans la confection du papier 100 % coton, comme au XVII^e siècle. Les étapes de fabrication vont du défibrage au tamisage en passant par le séchage et le calandrage. Des pétales d'éperviaire à fleurs jaunes et de salicaire lilas et autres fleurs sauvages, disponibles localement, se mêlent à la pâte de papier et le filigrane à l'effigie de St-Gilles. Quant à l'économusée du bronze, il a pignon sur rue dans l'ancien palais de justice d'Inverness. Il assure la protection et la mise en valeur du

patrimoine local. Il encourage la production et la diffusion d'œuvres contemporaines et rend hommage aux sculpteurs de la région de Lotbinière et des environs. Une micro-fonderie permet d'assister à la production de petits objets de bronze.

La forêt

En ce qui concerne la forêt, les fermes forestières¹³, les expériences de transformation de la biomasse forestière, l'exploitation de nouvelles essences, les nouveaux modes d'exploitation acéricole et la mise en valeur des lots intramunicipaux (notamment à St-Charles-Garnier, à Ste-Paule et à Ste-Jeanne-d'Arc) rendent bien compte, sous divers angles, de cette volonté de réaliser un développement local et régional à partir de la matière ligneuse. Le projet de la forêt habitée a notamment permis de mettre en valeur plus de 500 hectares de forêt dans les anciennes municipalités de St-Nil et de St-Paulin-Dalibaire. Certaines PME font également preuve d'imagination en diversifiant leur production et en œuvrant dans des secteurs exclusifs. C'est le cas par exemple des Boiseries du Bas-Saint-Laurent, une entreprise située à Métis-sur-Mer. Cette dernière ses opérations sur la fabrication d'un plancher de bois franc verni cinq huitième de pouce (au lieu du traditionnel trois quarts de pouce), la confection de moulures ornementales et de pièces d'escalier haut de gamme¹⁴. Elle embauche quelque 150 travailleurs dans un village dont la population est inférieure à 250 habitants.

À St-Léandre, la coopérative forestière l'Ancêtre a mis au point une technique de transformation du cèdre en composantes meubles, clôtures et treillis. Elle procure de l'emploi à une dizaine de travailleurs locaux. En outre, l'entreprise

participe également à la création indirecte d'une quarantaine d'emplois en forêt.

Dans le but de préserver cette dernière ressource, quelques maires de petites localités rurales du Bas-Saint-Laurent, dont celle de St-Marc-du-Lac-Long, ont adopté un règlement interdisant les coupes à blanc. L'affaire a fait boule de neige puisque la MRC Témiscouata envisage mettre définitivement fin à une telle pratique sur tout son territoire.

Créé par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, le mérite forestier, pour l'année 2003, a été attribué à un résidant d'Esprit-Saint. Propriétaire d'un boisé de 148 hectares, ce dernier s'est donné pour mission de bâtir un patrimoine forestier qui respecte les principes du développement durable. Soulignons que le deuxième prix est revenu à résidante de St-Charles-Garnier. Qui plus est, l'arrivée de néo-ruraux risque de donner un second souffle à cette localité qui présente de sérieux problèmes socio-économiques. Deux ex-Montréalais qui caressaient le rêve de démarrer en affaires, ont implanté une petite scierie. En outre, ils envisagent, éventuellement, ouvrir un atelier de meubles de jardins. Le projet devrait favoriser la création d'une vingtaine d'emplois.

L'expérience de la Corporation forestière Notre-Dame-de-Lorette nous apparaît également un modèle de gestion à imiter. Située à 17 kilomètres au nord de Dolbeau, cette petite municipalité a pris en charge une partie de l'exploitation forestière de son territoire. Elle s'est acquittée de cette mission dans le souci de préserver la biodiversité du milieu.

La pêche

Dans certaines petites localités gaspésiennes qui longent le littoral comme à Marsoui, à La Martre et à Rivière-à-Claude, on assiste à l'exploitation d'espèces marines nouvelles ou méconnues telles que l'oursin, le pétoncle géant et le loup de mer. L'existence de telles activités témoigne des efforts de diversification qui ont pris place dans certains petits milieux, même dans les plus vulnérables. Elles laissent aussi entrevoir la possibilité de nouveaux modes de gestion et d'utilisation des ressources mieux adaptés au contexte géographique et à la conjoncture économique.

Dans les autres domaines de l'activité économique et sociale

Les services

Le contexte actuel de recomposition économique incite les résidants des petites localités à faire preuve d'ingéniosité et d'un esprit de créativité exemplaire dans le but de conserver certains services de base tout en préservant leur efficacité. La mise en commun des ressources, les ententes intermunicipales, la collaboration dynamique entre les services d'un même milieu, l'entrepreneuriat collectif, les nouvelles formules d'organisation des services, le réseautage des collectivités rurales, l'utilisation partagée des locaux, la répartition des coûts ou des responsabilités avec différents organismes (notamment avec les municipalités), les revendications de parents, les appuis provenant d'associations, l'attitude proactive et partenariale de la part de groupes sociaux et même l'achat de certains équipements, sont autant de moyens dont se dotent bon nombre de milieux ruraux pour préserver leurs acquis.

Dans plusieurs petites localités, on s'accommode de classes multiprogrammes. Certaines municipalités, calculant que le creux démographique sera comblé un an ou deux plus tard, achètent un sursis: on organise des levées de fonds ou on assume directement à même les revenus municipaux, les 4 000 \$ que la commission scolaire réclame par enfant manquant. À Ste-Rita, la location de locaux à certains organismes (municipalité, âge d'or, bibliothèque, caisse populaire, etc.) permet de défrayer une partie des coûts reliés au manque d'élèves et à l'entretien du bâtiment. À St-Eugène, la population s'est mobilisée pour réaliser le réaménagement complet de la cour de l'école. Une collecte de fonds a permis de doter cette dernière d'un module de jeux récréatifs, d'aménager un terrain de basket-ball et de créer un espace pour la pratique du soccer.

En raison de la répartition inégale des effectifs scolaires (cinq élèves en 1^{ère} année et cinq en 6^e année), une deuxième ressource professorale s'avérait nécessaire afin d'assurer une formation adéquate aux 10 élèves de l'école d'Albertville, une localité située dans la vallée de La Matapédia, au Bas-Saint-Laurent, et dont la population est en décroissance démographique continue depuis 1956. S'ils souhaitaient maintenir l'école ouverte, les parents des élèves devaient payer le salaire de cette seconde institutrice, la commission scolaire refusant de le faire. Une campagne de financement a été lancée et a permis d'amasser les sommes nécessaires à l'embauche de ce professeur.

D'autres milieux misent sur des projets éducatifs particuliers pour assurer leur survie. À Ste-Paule, une localité de 199 habitants située à sept kilomètres au sud de Matane, la réorganisation de l'offre éducative et la définition d'une nouvelle identité (volet environnemental) ont été telles que l'éco-

le du village a pu être sauvée de la fermeture¹⁵. De tous les projets auxquels les élèves ont contribué, celui intitulé: « petit poisson deviendra grand » retient particulièrement l'attention. Sous la supervision d'un biologiste, les jeunes ont participé à l'élevage de l'ombre de fontaine. Parrainés par les parents, les poissons ont permis d'ensemencer le ruisseau Sableux sis sur le territoire de la municipalité. Les citoyens de cette très petite localité ont compris que les autobus scolaires circulaient dans les deux sens et qu'ils pouvaient amener les petits urbains dans une école primaire rurale. L'environnement a également servi de bouée de sauvetage à la petite école de St-Jean-de-Cherbourg. Cette dernière a adhéré au Réseau québécois des écoles micro-entreprises environnementales¹⁶. Les élèves, tous actionnaires de la compagnie Papiers École-logique, créent divers objets à partir de pâte provenant de papier recyclé. Les produits ainsi fabriqués sont vendus aux parents et aux visiteurs. Certains se retrouvent sur les tablettes du Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane. Les responsables du projet, qui rejoint également les grandes orientations de la réforme scolaire, espèrent financer les opérations par la vente d'objets et surtout inciter les parents d'autres localités à inscrire leurs enfants à l'école de St-Jean.

Cette dimension environnementale est également bien présente à l'école « Des parchemins » de St-Elzéar où les élèves procèdent depuis deux ans à la récupération de canettes. En outre, il fabriquent du papier artisanal à partir de matériaux recyclés. Une telle initiative, fort originale, permet de développer leur sens des responsabilités, de l'organisation et l'esprit de leadership en plus de les rendre plus sensibles à la cause environnemental. En outre, un concept d'école alter-

native est en cours d'élaboration à St-Athanase, à St-Damase et à St-Zénon.

D'autres petites écoles du Bas-Saint-Laurent notamment dans le Témiscouata, mais aussi à St-Charles-Garnier et à St-Eugène-de-Ladrière, ont développé, en collaboration avec le projet Forêt modèle, une approche écologique dans le but d'attirer les élèves des localités voisines.

Dans le même ordre d'idées, le comité de parents de St-Pierre-de-Lamy a organisé des rencontres avec ceux des autres petites écoles des alentours afin de les sensibiliser à une répartition plus égalitaire des enfants dans les différentes institutions primaires du haut pays témiscouatain. Leur demande a permis de stabiliser, du moins pour un certain temps, les effectifs scolaires de leur institution.

Une expérience fort originale a également vu le jour dans les petites localités de Métis-sur-Mer et des Boules. Les élèves des communautés francophone et anglophone de ces deux municipalités expérimentent, à raison d'une demi-journée par semaine, l'apprentissage de l'anglais dans le premier cas et celui de la musique et des arts dramatiques dans le second. Une telle approche permet à tous les élèves (dont trois de Matane) de profiter d'un programme enrichi. Elle développe l'estime de soi et l'implication sociale tout en favorisant la réussite éducative par l'engagement des deux communautés. Elle est également susceptible d'attirer les enfants de certaines municipalités situées à la périphérie de l'agglomération matanaise.

Dans cette même foulée, un enseignant de St-Joseph-de-Kamouraska a élaboré, dans le but d'éviter la fermeture de l'école du village, un programme de classe virtuelle. Dans

cette classe, chaque élève possède un terminal branché en réseau qui lui permet de participer aux activités d'apprentissage proposées par leur professeur. Les enfants étudient les mêmes matières que ceux des autres écoles mais en utilisant différentes applications informatiques telles que le traitement de texte, le courrier électronique et la navigation sur Internet. Ils ont également participé aux diverses étapes entourant la réalisation d'un disque (composition, pratique, promotion, vente, enregistrement, conception, marketing, lancement, etc.) en collaboration avec le groupe populaire « La Chicane ». Plus récemment, cette école innovait encore en inaugurant, en avril 2002, une micro-entreprise environnementale. En outre, grâce au dynamisme du comité de développement local, cette même localité s'est dotée d'un centre d'hébergement pour personnes âgées.

D'autre part, une coopérative de consommateurs a spontanément été formée à St-Paul-de-la-Croix afin de conserver l'épicerie du village dont la fermeture était éminente à plus ou moins court terme. Une somme de 55 000 \$, amassée auprès de la population locale, a permis de consolider l'entreprise qui compte maintenant 150 membres. Cette dernière opère maintenant sous la bannière « Marché Extra » et procure du travail à quatre personnes.

Possédant une longue tradition en matière de luttes populaires, les localités du JAL font encore une fois preuve d'imagination et d'initiatives. Dans le but de maximiser une infrastructure de services plutôt frêle, ces trois localités ont fusionné la bibliothèque scolaire à celle de la municipalité. Les livres et les ordinateurs sont ainsi mis à la disposition de toute la population.

À St-Joseph-de-Kamouraska, les pompiers se sont transformés en mannequins d'un jour afin de réaliser un calendrier dont les recettes ont servi au financement d'une unité d'urgence.

Si le maintien des services de proximité constitue une préoccupation constante pour les résidants des petites paroisses, d'autres mettent tout en œuvre afin d'en développer de nouveaux. C'est le cas notamment des résidants de St-Marc-du-Lac-Long qui ont déployé de nombreux efforts dans la construction d'une résidence pour personnes âgées. L'inauguration s'est tenue en novembre 2003 autour d'un souper qui a réuni quelque 240 personnes.

Dans cette même foulée, un centre communautaire sera construit prochainement à Ste-Jeanne-d'Arc, une localité de 354 habitants située dans la MRC de la Mitis au Bas-Saint-Laurent. Rappelons que cette municipalité avait le triste honneur de détenir, au recensement de 1996, le revenu familial moyen le plus faible de la province. Après avoir essuyé un refus lors de sa première demande d'aide financière auprès du gouvernement québécois, la municipalité a lancé des appels d'offres. Elle assurera elle-même les coûts associés au projet évalué à 22 000 \$. Le bâtiment permettra de réunir sous un même toit les différentes associations locales telles que le cercle des fermières, le comité sportif, la bibliothèque et le club de l'âge d'or.

Le tourisme

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur récréotouristique, le comité de citoyens de Ste-Paule s'est donné corps et âme pour faire de cette petite localité la capitale provinciale de la chasse aux faisans. Inaugurée en octobre

1999, cette initiative s'est avérée un franc succès puisqu'elle a attiré, lors de sa dernière édition, quelque 200 amateurs de chasse provenant des quatre coins du Québec.

Dans le but de développer davantage la vocation touristique locale, quelques leaders, à St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, ont fait appel à différents journalistes du Québec (dont un de la populaire émission *La semaine verte*), pour mousser la fête traditionnelle de la mi-carême. Ces derniers ont réalisé leur propre reportage lequel a été diffusé par différents médias électroniques et écrits. Grâce à cette initiative, l'événement attire aujourd'hui des touristes de toutes les régions du Québec.

À St-Léandre, un artiste autodidacte a décoré les arbres de la route des Érables de petites poupées dans le but de mieux faire connaître la flore laurentienne de ce coin de pays.

Le patrimoine

Moins spectaculaires, mais tout aussi importantes, sont les initiatives mises en place dans le but de sauvegarder le patrimoine rural québécois. En dépit des multiples problèmes vécus au sein des petites collectivités, on continue à tenir aux symboles. En ce domaine, l'église paroissiale constitue certes, avec l'école et le bureau de poste, l'une des institutions dont la valeur emblématique est la plus élevée et ce, malgré la chute dramatique de la pratique religieuse. À maints endroits, on retrouve des signes visibles hérités de la civilisation chrétienne: calvaires, croix de chemin, église paroissiale, etc¹⁷. À St-Éloi, une localité qui souffre de décroissance démographique continue depuis 1931, une vaste campagne de souscription a permis la restauration de l'ancien presbytère transformé en auberge. Grâce à cette res-

tauration, la municipalité a obtenu, en 1999, le Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent. Dans cette même lignée, certaines petites localités rurales (Ste-Françoise, St-Médard, St-Paul-de-la-Croix et Ste-Rita) ont emprunté une initiative mise de l'avant par une entreprise bordelaise. Elle consiste à décrire l'histoire locale sur l'étiquette de certaines bouteilles de vin (en occurrence un merlot du Pays d'Oc) distribuées par la Société des alcools du Québec. L'étiquette comporte une reproduction en sérigraphie qui représente un élément du patrimoine local. Par ailleurs, le conseil municipal des Boules n'a pas hésité à investir 5 000 \$ de son surplus accumulé pour la réfection de son pont couvert, un joyau du patrimoine local. Les travaux ont notamment consisté à rénover la couverture et à remplacer des sections de bois sur les murs de la structure.

La culture

D'autres milieux s'avèrent particulièrement dynamiques au plan culturel. C'est le cas notamment de St-Germain-de-Kamouraska, de St-Damase et des Boules, trois municipalités bas-laurentiennes qui disposent d'un théâtre d'été. D'autres encore, comme St-Germain (symposium de peinture) ou Petite-Vallée (festival en chanson), tiennent des événements de grande envergure dont le rayonnement déborde largement les frontières de la région.

À St-Germain-de-Kamouraska, la onzième édition du symposium de peinture a attiré une centaine d'artistes dont trois peintres de réputation nationale et internationale.

À Esprit-Saint, dans le Bas-Saint-Laurent, un comité local a mis en place, à l'été 2004, un festival de théâtre amateur qui se tiendra en septembre de la même année. Il s'agira du pre-

mier événement au Québec (et dans toute la francophonie) à présenter en exclusivité des troupes de théâtre provenant des municipalités de moins de 2 000 habitants. À ce jour, sept troupes provenant de diverses régions du Québec sont déjà inscrites. L'une d'entre elles présentera la pièce « Un village pour demain » qui expose le récit de la fameuse Opération-Dignité 2, une mobilisation populaire initiée par le curé d'Esprit-Saint dans les années 1970 dans le but de contrer la fermeture des villages.

Toutefois, en ce domaine, l'une des initiatives les plus originales reste sans contredit la tenue d'une fête médiévale à St-Marcellin. Située à 24 kilomètres au sud de Rimouski, la municipalité de St-Marcellin ne renferme que 335 personnes. Elle présente de nombreuses malaises typiques aux localités de l'arrière-pays: sous-scolarisation, faiblesse de l'économie et des niveaux de revenus, insuffisance de services, sous-emploi chronique, pour ne nommer que ceux-là. En outre, de 1956 à 2001, sa population a accusé une diminution de l'ordre de 66,5 %, ce qui représente une perte de 667 individus. En fait, ses problèmes sont tels que St-Marcellin a souvent figuré parmi les localités les plus pauvres de la province^{xviii}. Cataloguée de marginale, elle a également été dans la mire des fonctionnaires du BAEQ qui, dans les années 1960, réclamaient sa fermeture. Dans le but de relancer l'économie locale et surtout de briser l'esprit défaitiste qui régnait en maître depuis plusieurs années, un comité de développement (l'Association pour le développement de St-Marcellin) a été mis sur pied au milieu des années 1990. Quelques initiatives, dont la création d'un journal local et diverses actions d'aménagement visant à améliorer le cadre de vie, ont vu le jour. Toutefois, la plupart de celles-ci sont demeurées lettre morte. Par ailleurs, l'im-

plantation d'une maison de la culture, dans les anciens locaux de l'école fermée depuis 1990, est venue changer la donne. La municipalité a investi d'importants fonds pour l'embauche d'une employée affectée à l'organisation de diverses activités culturelles. Le nombre de personnes qui fréquentait la bibliothèque est passé de 33 en 2001 à 135 en 2002. Bénéficiant d'un appui financier dans le cadre de la politique nationale de la ruralité, la municipalité, de concert avec le comité de développement local, a proposé de mettre sur pied une fête médiévale. Un comité organisateur a sitôt été formé. Bien que ce dernier représente l'âme du projet, il est supporté par une importante structure organisationnelle parmi lesquels figurent le CLD Rimouski-Neigette, la MRC et la SADC. Constituée d'une foire des artisans, de combats de chevaliers, de spectacles de jongleurs et de ménestrels, de dégustation de mets médiévaux, de démonstrations de danses médiévales et d'un banquet du roi, la fête s'est avérée un franc succès. Elle a réuni quelque 110 fêtards la première année et autant à l'année 2003. Cette année, le concept a été renouvelé et les organisateurs s'attendent à doubler les effectifs. Eu égard à la participation des résidants de St-Marcellin et des alentours à cette activité, cette dernière a favorisé la concertation entre les différents acteurs et la mobilisation des individus autour d'un projet commun. En outre, la fabrication des costumes a contribué à renouer les liens entre les paroissiens et les paroissiennes tout en stimulant, bien que sur une base occasionnelle, l'activité économique locale.

Vie communautaire et religieuse

La fête : un événement capital pour la consolidation du tissu social en milieu rural fragile

La paroisse est le lieu d'une participation spontanée, expression de l'intérêt de chacun, au sein d'une petite communauté, pour l'expression du sentiment identitaire en milieu rural. Sur le plan social par exemple, la fête comporte une dimension bien enracinée dans la tradition rurale québécoise. Elle constitue un espace-temps susceptible de favoriser la régulation et l'innovation des rapports entre les résidants d'une même localité. De nombreux géographes (CLAVAL, 1995 ; RIEUCAU, 1998 et, plus récemment, DI MÉO, 2001) se sont intéressés à la fête et, plus spécifiquement, à son rôle en matière de construction ou de consolidation des identités territoriales par une mise en scène des groupes sociaux. De son côté, BRENNETOT rappelle qu'« en même temps que les pratiques culturelles et les loisirs se sont diffusés et diversifiés, le besoin de faire la fête, de se distraire en groupe s'est affirmé avec force » (BRENNETOT, 2004 : 29). Phénomène à la fois social, global et générique, présent dans le temps et dans l'espace de tout groupe identifiable, la fête constitue, du point de vue de la géographie, une opportunité pour mieux saisir la nature de la dynamique territoriale. Ainsi, les fêtes s'inscrivent dans un cadre spatial qui n'est pas anodin et qui interagit avec les logiques contemporaines d'organisation de l'espace. Comme le précise DI MÉO, « elle permet de repérer quelques-uns des signes et des symboles spatialisés par lesquels les groupes sociaux s'identifient à des contextes géographiques spécifiques qui fortifient leur singularité » (DI MÉO, 2001 : 625). En outre, elle apparaît comme une institution de régulation et de gestion des conflits. En ce sens, elle remplit une sorte de fonc-

tion régulatrice des rapports sociaux. Elle possède toujours chez les personnes et les groupes humains une fonction d'expression, d'affirmation, de défoulement marquée par un dérèglement passager et voulu de l'ordre social, pour mieux reconstruire ensuite.

Chaque village possède son calendrier de fêtes annuelles qui ponctuent les temps forts de l'année et qui permettent à la communauté de renouer avec un passé fondateur. Dans bien des cas, leur portée déborde le strict cadre de la municipalité qui l'organise. De plus, nombre de ces fêtes sont créées à l'initiative de néo-ruraux¹⁹ ou d'anciens natifs revenus dans leur région d'appartenance.

Bien qu'elles représentent un phénomène plus marginal que par le passé, les fêtes constituent toujours une réalité bien présente dans certaines petites paroisses rurales du Québec. Moins chères à organiser, les fêtes constituent, pour les espaces faiblement peuplés, un moyen de combler un déficit en équipements culturels permanents. En effet, la fête constitue un moyen particulièrement efficace pour enrichir l'offre culturelle. En outre, elles attribuent au lieu une valeur symbolique touchant parfois à la sacralité. On fête l'amour pour les couples, les mères, les pères, la rentrée scolaire, etc. La fête ne constitue pas uniquement pour une localité l'occasion d'exprimer son identité. Dans certains milieux fragiles, les activités festives sont autant de lieux significatifs de la vie socio-communautaire qui favorisent le contact et la consolidation des liens sociaux. Pour assurer l'organisation logistique, très nombreuses sont les fêtes qui ont recours au bénévolat. Les populations sont alors mobilisées dans la perspective d'une participation collective visant le bon fonctionnement et la promotion de la vie locale. Les fêtes permettent en outre, de solidifier les rapports qui unis-

sent les différents organisateurs et, par conséquent, de stimuler la concertation. Si la fête participe à la consolidation, voire à la construction des localités territoriales qui l'organisent et l'accueillent, ne traduit-elle pas aussi le désir de créer de nouveaux ancrages symboliques dépassant ou renouvelant les traditions ?

Quelques exemples de fêtes paroissiales

À St-Léandre par exemple, une « fête au village » est organisée depuis maintenant quatre ans. Les expositions, la parade, les activités extérieures et la traditionnelle criée sur le perron de l'église sont autant d'occasion de fraterniser et d'unir les liens de cette petite communauté de 380 habitants. Dans le but de sensibiliser la population à l'importance de la matière ligneuse dans l'économie locale, une « fête de la forêt » a été mise sur pied à St-Eugène-de-Ladrière. Réunissant une quarantaine d'exposants, cette fête permet de montrer comment une collectivité est passée de la forêt abattue à la forêt habitée. Elle permet également de découvrir les multiples facettes du concept de la forêt modèle laquelle procure de l'emploi à une trentaine de travailleurs locaux.

Au plan communautaire, les repas et les brunchs (particulièrement ceux au profit de la fabrique paroissiale) sont toujours aussi populaires dans la plupart des petites localités rurales du Québec. Les carnivals et les festivals thématiques constituent, à plusieurs endroits, un temps fort dans la vie socio-communautaire de plusieurs municipalités. Même les paroisses les plus mal en point au plan socio-économique ont leur festival. Dans la plupart des cas, ce dernier met l'accent sur une aménité locale. Nous pensons, entre autres, au festival de l'érable à Ste-Rita. Cet événement, qui s'inscrit

dans le cadre du pacte rural de la MRC des Basques, se veut une initiative de concertation entre le comité de développement local et le centre local de développement. Les anniversaires de fondation, qui ramènent les anciens et les anciennes dans leur milieu d'origine, témoignent également d'une forme d'appartenance bien ancrée au territoire. À cet égard, elles constituent un véritable ferment identitaire pour les membres (nouveaux ou anciens) d'une communauté³⁰. Chez certains résidants, la nostalgie de la terre ancestrale est si forte qu'ils y reviennent même si aucune population habite le territoire. La municipalité de St-Nil en est un cas typique. Chaque été, d'anciens paroissiens prennent en charge l'entretien du cimetière, lieu où reposent leurs aïeux. Nous voyons là toute l'importance des symboles (particulièrement ceux à caractère religieux) dans la formation du sentiment identitaire en milieu rural fragile. Le culte des morts, selon la plupart des anthropologues, ne constitue-t-il pas une composante essentielle de toute culture ?

Au plan religieux, le nouveau cadre territorial sectoriel peut apparaître une chance pour les communautés chrétiennes particulièrement en milieu rural. Il est susceptible, en effet, de promouvoir la vitalité de ces dernières et de renforcer leur cohésion sociale non seulement par le biais des célébrations dominicales mais aussi par l'organisation d'événements festifs (les fêtes de secteur) qui réunissent les communautés de plusieurs « anciennes paroisses » pour n'en former qu'une seule, plus dynamique et plus vivante. À l'instar des fusions municipales qui, dans bien des cas, favorisent la mise en commun de certains services essentiels, le regroupement de paroisses incite à une réorganisation des ressources pastorales auxquelles sont conviés un nombre sans cesse grandissant de laïcs.

Le développement communautaire constitue une composante majeure de la ruralité québécoise. Il a notamment favorisé l'émergence de nombreuses initiatives telles que les coopératives²¹ agricoles, sylvicoles, d'alimentation et l'expérience du JAL. Mentionnons notamment la mise en place, à St-Éloi, d'une Coopérative d'utilisation de la machinerie agricole (CUMA) qui regroupe 34 producteurs. Depuis sa création en 1995, cette coopérative a effectué 18 acquisitions totalisant des investissements de l'ordre de 160 000 \$. Plus récemment, l'intervention communautaire a permis à des milieux fragiles de petite taille de se doter du service Internet notamment à Padoue, à St-Damase et à St-Marcellin ou encore de mettre sur pied un journal local comme c'est notamment le cas à Ste-Paule.

L'économie sociale

Dans le domaine de l'économie sociale et des services aux personnes, de nombreuses petites communautés (St-Germain-de-Kamouraska, St-Joseph-de-Kamouraska, St-Paul-de-la-Croix, etc.) ont mis sur pied un service de popote roulante afin d'offrir une fois par semaine des repas équilibrés à prix abordables aux personnes en perte d'autonomie. Dans le but de pallier le manque de services, le comité de citoyens de St-Médard, a inauguré en mai 2000 une coopérative multiservices de solidarité. Ce projet vise principalement à regrouper, au sein d'un espace commun, un minimum de services (magasin général virtuel, station-service, etc.) pour assurer la pérennité des ressources et la survie de la municipalité. Il a également pour objectif de favoriser l'initiative, la coopération et la concertation et de créer de nouvelles solidarités entre les différents usagers.

Dans cette même foulée, après avoir perdu sa station-service et son dépanneur, la petite localité d'Albertville, dans la Matapédia, s'est dotée d'une coopérative pétrolière qui offre également des services de mécanique générale. Cette dernière abrite également un dépanneur, une bibliothèque et un point de service de la caisse populaire. Trois municipalités de petite taille situées dans l'arrière-pays de la MRC Rimouski-Neigette, en occurrence, St-Cléophas, Trinité-des-Monts et Esprit-Saint, se sont unies pour sauvegarder leur garage. Seul point d'essence sur la 232 entre St-Gabriel et Lac-des-Aigles, ce dernier a pu être sauvé grâce à la formule coopérative. Quelque 84 membres ont investi chacun 200 \$.

À Notre-Dame-du-Rosaire, une municipalité de 401 habitants située à 20 kilomètres au sud de Montmagny, des citoyens se sont mobilisés à la suite de la fermeture du restaurant local pour former une coopérative de solidarité. En moins de trois jours, ils ont réussi à amasser une somme de 22 000 \$ et à sauver l'entreprise. D'autres se distinguent sur le plan des services financiers. Ainsi, la caisse populaire de St-Denis a remporté le premier prix dans le cadre du concours « Célébrités Desjardins » qui vise à mousser les produits offerts par le Mouvement notamment dans les volets épargne, financement, performance des ressources et fidélité.

L'environnement et l'aménagement

Les initiatives menées au nom de l'environnement sont devenues des éléments essentiels du processus de recomposition en milieu rural. Certaines ne manquent pas d'originalité. Nous pensons plus particulièrement à la foire agroenvironnementale qui se tient à St-Damase depuis septembre 2000 ou encore à la formule des écovillages²³ adoptée par le

Groupe de recherche écologique de la batture de ville de La Baie. Cette initiative, qui s'inspire de l'expérience écossaise, a été reprise par la petite municipalité de St-Siméon sur la Côte-Nord. Elle consiste à favoriser le partage et les échanges humains à travers diverses pratiques telles que le jardinage biologique communautaire, la gestion des conflits, l'implantation d'une coopérative de produits et services écologiques, etc. À certains endroits, la protection de l'environnement entraîne des réalisations qui débordent parfois le cadre local. À St-Germain-de-Kamouraska, par exemple, un comité de citoyens a spontanément été formé pour protester contre l'implantation d'une porcherie dans le deuxième rang²⁸. Ce comité a donné officiellement naissance, en décembre 2001, au mouvement militantiste L'Union paysannexiv.

La fierté des résidants des petites paroisses à l'égard de l'aménagement paysager constitue certes, l'un de leurs principaux traits distinctifs évoqué d'ailleurs à maintes reprises par les gens de l'extérieur. Cette fierté se manifeste de diverses manières. À Ste-Paule, la corporation de développement a inauguré, en juin dernier, un parc aménagé près du centre communautaire. Ce parc a nécessité des investissements de l'ordre de 13 000 \$ dont près du tiers provient de ladite corporation. Mentionnons qu'une initiative du même genre à vu le jour à St-François-Xavier-de-Viger, une municipalité en décroissance démographique continue depuis 1956, sise dans l'arrière-pays de Rivière-du-Loup. Évalué à 87 000 \$, dont 20 000 \$ provenant de la ville de Rivière-du-Loup, le projet a permis de doter la cour d'école d'un parc de jeux extérieurs et d'une aire de repos mieux adaptée aux besoins des jeunes. Ici, ce n'est pas tant la prise en charge du milieu qui est à signaler mais plutôt la parité urbaine/rurale dans la mise en œuvre et le soutien d'initia-

tives de développement local dont plusieurs observateurs reconnaissent la nécessité en raison de la faiblesse du poids démographique des rurauxxxv.

À St-Marc-du-Lac-Long, un groupe de jeunes inscrits au programme « Chantier jeunesse » ont contribué à l'aménagement d'un centre récréo-touristique et culturel. Lancé par la municipalité et soutenu par différents partenaires dont la caisse populaire locale, le projet s'est matérialisé par la construction d'un quai et de diverses infrastructures afin de faciliter l'accès au plan d'eau. Les jeunes ont également effectué différents travaux de restauration à l'église et au cimetière.

À la suite d'un glissement de terrain survenu en juillet 2003, un comité paroissial s'est rapidement mis en place à St-François-Xavier-de-Viger. Ce dernier a lancé une campagne de financement afin de refaire le mur de soutènement adjacent au presbytère. L'objectif, qui avait été fixé à 120 000 \$, a été atteint. L'argent recueilli a également permis de restaurer le monument de la statue du Sacré-Cœur et d'améliorer le stationnement du presbytère.

À St-Denis-de-Kamouraska, des travaux d'aménagement ont été effectués au parc commémoratif de la fabrique et au jardin de la Maison Chapais, deux sites qui étaient carrément laissés à eux-mêmes depuis une cinquantaine d'années. Une équipe de bénévoles s'est occupée du financement et de la réalisation du projet.

En dépit de leurs malaises, de nombreuses petites localités se distinguent par le dynamisme de leur habitat. Outre la qualité de l'aménagement paysager, ce dynamisme se manifeste également par la construction de nouvelles maisons.

Une telle situation qui, à première vue peut sembler étrange, est attribuable à moult facteurs dont le degré d'attachement des individus, la disponibilité et le prix abordable des terrains, la qualité du cadre de vie, l'accessibilité aux infrastructures communautaires, les taxes foncières moins élevées, la proximité d'une ville, la nature de l'économie, etc. À certains endroits, comme à St-Damase et à St-Léandre, le phénomène a pris une telle ampleur qu'il se matérialise par la construction de nouveaux tronçons de rue, voire de nouveaux quartiers domiciliaires^{xxvi}.

Si la construction de nouvelles maisons contribue à enrichir la trame d'habitat, les multiples travaux de rénovation permettent incontestablement de la rajeunir. Ainsi, dans le but de dynamiser et de renforcer les attraits touristiques locaux, la municipalité de St-Zénon, dans le Bas-Saint-Laurent, a investi 75 000 \$ dans la restauration de sa salle paroissiale construite en 1947. Au surplus, un comité a été formé afin d'y développer diverses activités à caractère socioculturel ce qui devrait apporter un nouveau souffle à la vile communautaire de cette localité.

Dans cette même lignée, des travaux de réflexion ont été exécutés au club de motoneige d'Albertville. Évalués à 60 000 \$, les travaux ont permis d'améliorer le confort offert aux motoneigistes ainsi que de diversifier l'offre de services par l'ajout d'un bar-salon ouvert à l'année. Le projet a bénéficié d'une aide spéciale de développement octroyée par la municipalité. Cette dernière place annuellement 25 000 \$ dans un fond qui lui permet de soutenir différents initiatives de développement local.

Le secteur industriel

Certains milieux innovent également au plan industriel. Nous avons déjà signalé le cas des Boiseries du Bas-Saint-Laurent (Métis-sur-Mer). Mentionnons, en outre, celui d'Arcs Osgood, une entreprise spécialisée dans la fabrication d'arcs à came, située à Kinnear's Mills dans la MRC de l'Amiante. Cette entreprise a développé un système unique de coussinets localisés dans le manche de l'instrument contribuant à réduire considérablement la vibration transmise à la main lors du tir tout en augmentant le niveau de précision. Au Canada, une seule autre compagnie, qui a pignon sur rue à Winnipeg, fabrique le même produit.

Dans ce même créneau, un petit groupe de résidants d'Albertville s'est mobilisé et a mis en place une petite usine de récupération de bois. Spécialisée dans la fabrication de lattes conçues à partir de résidus, l'entreprise récupère le cèdre sous-dimensionné qui autrement serait laissé sur le sol ou serait revenu aux usines de pâtes.

De son côté, l'entreprise Fibres de verre Rioux de Ste-Françoise, dans le Bas-Saint-Laurent, s'est associée aux chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski pour se lancer à l'assaut du marché de l'éolienne. Elle souhaite notamment développer une expertise qui lui permettra de fabriquer des pales mesurant jusqu'à 36 mètres. L'entreprise pourra également réaliser les coquilles qui contiennent les pièces électromagnétiques des éoliennes.

Certains individus mettent leurs talents à contribution et font revivre des métiers que l'on croyait disparus. C'est ainsi qu'à St-Léandre, un artisan-charpentier spécialisé dans la confection d'armoires datant du XIXe siècle a ouvert son

propre atelier. C'est aussi le cas de ce forgeron de St-François, à l'Île-d'Oréans. En plus de piquer la curiosité de nombreux touristes, ce dernier répond aux besoins manifestés par quelques agriculteurs locaux.

Les autres types d'initiatives

On retrouve aussi dans presque toutes les petites localités rurales du Québec des individus, en particulier des néoruraux, qui font naître toutes sortes de projets. Subventionnées la plupart du temps par divers organismes gouvernementaux et très disséminées dans l'espace, ces réalisations sont généralement de courte durée. Leur principale fonction consiste à procurer un complément de revenu à ceux qui en sont bénéficiaires afin de les rendre admissibles au programme d'assurance-emploi. Elles permettent, en outre, d'assurer l'existence à des individus qui ne veulent pas émigrer. Bien que la majorité de ces emplois ne soient pas indispensables à l'organisation de la vie socio-économique, ils en dépendent étroitement. Par ailleurs, leur impact sur le développement des localités fragiles est marginal. À titre d'exemple, un couple originaire de la petite localité de St-Marcellin est revenu, en mai dernier, dans leur village natal pour se lancer en affaires. Avec la collaboration du Centre local de développement Rimouski-Neigette, ils ont transformé l'ancien magasin général en une petite épicerie. Par leur implication et leur détermination, ils tentent de donner un second souffle à cette localité fragile.

Maintes petites localités rurales possèdent leur comité de développement. Le dynamisme exceptionnel de certains de ces organismes est parfois cité en exemple à travers toute la région. À Ste-Françoise, le comité de développement a donné naissance à des groupes de travail dont l'un est char-

gé d'animer le milieu par le biais de cafés-rencontres au cours desquels les participants échangent sur différents sujets.

Dans la MRC d'Asbestos, la petite localité de St-Camille (459 habitants) a mis sur pied, en 1999, un forum municipal. L'expérience, visant à établir une nouvelle forme de gouvernance rurale, a tellement été concluante que la municipalité a décidé de la répéter à l'automne 2001. La formule consiste à répartir deux activités sur autant de samedis, échelonnées sur un mois. Le premier samedi est réservé à la présentation de tous les services reliés au développement et accessibles à la population. En avant-midi, des intervenants supra-locaux du CLSC, du CLD, de la MRC, de la SADC, de la commission scolaire, expliquent à tour de rôle les services qu'ils offrent. En après-midi, ce sont les organisations locales et les services municipaux qui précisent leurs rôles et la nature de leur travail. Le mois suivant, la population et les organismes locaux sont invités à exprimer leur vision future du village. La consultation peut prendre la forme d'une présentation de mémoires par les organismes ou les citoyens, suivie d'une discussion autour d'enjeux jugés importants. Par exemple, lors du second forum tenu en 2001, des échanges soulevèrent la question de l'occupation du territoire. Le nœud des discussions portait sur la rigidité du règlement de zonage agricole qui ne facilite pas la venue de nouveaux arrivants. En conséquence, un comité de suivi a été formé afin de s'assurer que les préoccupations des participants soient transmises à la MRC d'Asbestos. De tels débats, qui s'appuient sur l'implication collective, contribuent à maintenir une cohésion sociale nécessaire au développement local.

Sur le plan individuel, la volonté de contrer les effets de la fragilisation donne parfois lieu à des initiatives qui sortent de l'ordinaire. Tel est le cas, par exemple, de ce résidant de St-Paul-de-la-Croix qui, au printemps 1995, a sillonné à cheval les routes du Québec dans le but d'inciter certaines familles à venir s'établir dans son coin de pays. Sa randonnée a porté fruit puisque six nouveaux ménages se sont installés à St-Paul-de-la-Croix et à St-Elzéar. De plus, ce même individu, de concert avec la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup, a créé la Société régionale de relocalisation sociale, un organisme dont la mission consiste à recueillir des fonds pour favoriser l'arrivée de nouvelles familles en milieu rural fragile.

Dans cette même foulée, certains milieux mettent les bouchées doubles afin d'attirer de jeunes familles. C'est le cas notamment de St-Damase et de St-Zénon dans le Bas-Saint-Laurent. Ces deux municipalités paient les frais de scolarité pour les enfants de la première année du primaire. Elles font aussi une remise en argent de 3 % sur le prêt hypothécaire, accorde un escompte sur l'épicerie durant la première année, rembourse les frais de notariat et d'arpentage jusqu'à concurrence de 800 \$, etc. À St-Eugène-de-Ladrière, la municipalité paye 0,5 % de la valeur de la propriété pendant trois ans à tous les propriétaires qui achètent une résidence ou qui se construisent. D'autre part, la corporation de développement prépare, de concert avec la municipalité, un plan qui fera la promotion des terrains disponibles pour la construction domiciliaire. Pour sa part, le maire de St-Zénon a récemment parcouru toutes les maisons de sa municipalité afin d'inciter les familles avec enfants à les inscrire à l'école du village fermée depuis septembre 2001. D'autres localités vont même jusqu'à acheter quelques mai-

sons, les rénovent et les louent comme HLM à de jeunes ménages. À St-Damase, un couple d'agriculteurs, qui a racheté des terres du voisinage pour prendre de l'expansion, a choisi de rénover et de louer les maisons abandonnées sises sur leur propriété dans le but de repeupler le rangxxvii. En outre, plusieurs petites municipalités, dont celles de St-Joseph-de-Kamouraska et de St-Paul-de-la-Croix, se paient des encarts publicitaires dans les journaux régionaux venant les beautés de leur coin de payer dans le but de gonfler leurs effectifs démographiques.

Enfin, comment pourrions-nous passer sous silence la détermination de certains leaders locaux dont la réputation n'est plus à faire. Nous pensons, plus particulièrement, à Léonard Otis, de St-Damase, qui s'est toujours impliqué dans les différents organismes de sa communautéxxviii. Militant au sein du syndicalisme agricole et forestier, il a notamment dénoncé à maintes reprises les pratiques forestières des grandes compagnies. Selon lui, la forêt du Bas-Saint-Laurent produirait davantage si on privilégiait de nouvelles approches.

Récipiendaire du Prix du mérite forestier du Bas-Saint-Laurent dans la catégorie « propriété de plus de 120 hectares », Alain Laflamme, de Padoue, est également reconnu dans sa région comme un pionnier de l'aménagement forestier.

Philippe Marquis, de Ste-Marguerite, est un autre leader local qui a consacré sa vie à la protection et à la régénération de la forêt. Il a été au cœur de tous les dossiers qui ont animé la Vallée de la Matapédia au cours des 35 dernières années.

Faire la liste de toutes les personnes impliquées dans le développement socio-économique des petites communautés constituerait un exercice de taille et ce, même si le syndrome du TLM (Toujours Les Mêmes) a souvent raison des plus déterminés.

Conclusion

À l'instar de l'ensemble de la société, les petites localités rurales vivent d'incessants changements qui se manifestent tant aux plans social, économique, culturel, démographique que religieux. La crise de l'État-providence incite les résidents de ces milieux fragiles à faire preuve d'imagination et de créativité. Les initiatives que nous venons de présenter et leur fécondité mutuelle contribuent à stimuler l'esprit de solidarité qui anime les résidents des petites localités. Elles représentent des moyens de résistance fort constructifs que se donnent les populations locales. Elles illustrent la diversité des aspirations et la segmentation des marchés que certains milieux sont susceptibles de satisfaire ainsi que la singularité dans l'espace et dans le temps des processus socio-économiques déterminant la construction et le développement d'offres de ces milieux. témoignent des capacités inventives et créatrices des résidents des petites localités. Par leurs actes autant que par leurs paroles, certains individus sont la preuve vivante que même démunis de moyens, le citoyen peut construire des solidarités et ainsi honorer des droits élémentaires. Finalement, ces nouvelles façons de « faire plus avec moins » nous révèlent une composante majeure de la dynamique du développement régional : c'est le potentiel d'imagination et de créativité qui se manifeste même au sein des collectivités les plus mal en point.

Bien que rassembleurs, il n'en demeure pas moins que ces micro-projets ne peuvent faire contrepoids aux malaises structurels que nous avons évoqués dans notre problématique. De nature ponctuelle, ils ne sont guère en mesure d'influer de manière significative sur les orientations globales de l'économie dominante. L'une de leur grande faiblesse est de ne déboucher que très rarement sur des initiatives concrètes de développement qui permettrait d'infléchir la trajectoire de la dévitalisation rurale. En outre, leur impact en termes de développement économique, de création d'emplois, de lutte aux disparités et d'accroissement du niveau de vie est aussi très faible. De fait, les retombées induites de ces petits projets sont, la plupart du temps, relativement limitées.

Le maintien de l'école du village constitue une préoccupation majeure pour les résidants des petites localités. Certes, les multiples initiatives mises de l'avant à maints endroits nous apparaissent fort impérative et louable. Elles traduisent un sentiment d'appartenance élevé des résidants de ces petits milieux à l'égard de leurs services de proximité. Elles suscitent toutefois de nombreuses questions. N'y aurait-il pas lieu de se demander s'il ne s'agirait pas plutôt d'une forme déguisée de déresponsabilisation de l'État pour des services qu'il ne veut plus assurer en milieu rural fragile ? Pendant combien de temps les populations de ces localités, mal en point aux plans démographique et économique, pourront-elles encore continuer à assumer les coûts relatifs au maintien de l'école du village ? L'offre de services en milieu rural fragile doit-elle uniquement être assujettie à des lois de rentabilité économique ? Ne devrait-elle pas plutôt être dictée par des critères d'équité, de justice sociale et d'égalité des chances ?

Le développement local ne doit pas constituer un prétexte pour l'État de se désengager de ses responsabilités en matière d'équité et de justice sociale. Il doit plutôt favoriser la concertation entre les différents acteurs impliqués dans le développement socio-économique de leur milieu. En dépit de leurs multiples problèmes et de signes d'essoufflement bien tangibles, les résidants des petites localités semblent bien déterminés à occuper le territoire. Le remodelage actuel des petites localités rurales et les nombreuses manifestations qui en découlent ne serait-il pas l'occasion d'un nouveau départ ? Ne s'agirait-il pas de l'avènement d'une nouvelle forme de gouvernance territoriale ? Quel est le rôle de l'État dans la formation de ce capital social bien perceptible au sein des petites localités rurales du Québec mais difficile à mesurer et à quantifier au plan économique ? Voilà autant de questions qui ouvrent la voie à de très vastes chantiers de recherche. □

Bibliographie²⁹

BRENNETOT, A., 2004. « Des festivals pour animer les territoires », *Annales de géographie*, vol. 113, no 635, p. 29-50.

CLAVAL, P., 1995. *La géographie culturelle*. Éditions Nathan, Paris, 1995.

D'ASTOUS, A., 2002. « Les fermes forestières en métayage sont viables », *Vision, terre et forêt*, vol. 14, no 7, p. 14.

DI MEO, G., 2001. « Le sens géographique des fêtes », *Annales de géographie*, vol. 110, no 662, pp. 624-646.

DUGAS, C., 1996. *L'espace rural canadien*. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.

DUGAS, C., 1999. *Le monde rural québécois et ses centres de services. Dynamisme, marginalité, marginalisation*. Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Rouyn-Noranda.

DUGAS, C., 1981. *Un pays de distance et de dispersion.*, Presses de l'Université du Québec, Sillery.

HOUÉE, P., 1996. *Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps des incertitudes*, 2^e édition. Économica, Paris.

JEAN, B., 1997. *Territoires d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*. Coll. Science régionale. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.

LAMARCHE, H., 1990. « Marginalisation de l'espace, marginalisation des hommes », in FRANQUEN, J., *Agriculture et politiques agricoles en France et au Québec*. L'Harmattan, Paris, pp. 283-292.

OTIS, L., 1989. *Une forêt pour vivre*. Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec, Rimouski.

RIEUCAU, J., 1998. « Sociétés et identification territoriale. Permanence des lieux, territorialités religieuses et festives sur le littoral du golfe du Lion », *Annales de géographie*, vol. 107, no 604, pp. 610-636.

SCHUMPETER, J.-A., 1998. *La théorie de l'évolution économique : recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*. Dalloz, Paris.

SIMARD, M., 2003. *La fragilité de l'espace rural québécois. Le cas des petites localités du Bas-Saint-Laurent. Enjeux et perspectives d'avenir*. Rimouski (thèse de doctorat).

THOMPSON-GON ASSOCIATES, 1995. *La ville écologique : aperçu de la situation au Canada*. Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa.

VIVIER, D., 1995. « État des lieux et perspectives de l'emploi dans les zones rurales et de montagne », in MATHIEU, N., *L'emploi rural. Une vitalité cachée*. L'Harmattan, Paris.

-
- 1 À moins d'avis contraire, les données démographiques contenues dans ce texte sont celles du recensement de 2001.
 - 2 Soulignons notamment les nombreuses coopératives qui ont vu le jour à plusieurs endroits particulièrement dans les années 1970, une formule qui demeure toujours très prisée en milieu rural.
 - 3 D'entrée de jeu, il importe de préciser ici ce que nous entendons par « innovation ». Au sens propre, l'innovation désigne la mise en application d'un principe théorique ou d'une idée nouvelle. Dans un ouvrage qui l'a rendu célèbre – *La théorie de l'évolution économique* –, Joseph SHUMPETER (1999) distingue cinq grandes catégories d'innovation : la fabrication d'un bien nouveau, l'introduction d'une nouvelle méthode de production, l'ouverture de nouveaux débouchés pour un produit donné, la découverte d'une nouvelle source de matière première et la réalisation d'une nouvelle organisation. Si le terme est souvent associé à la recherche fondamentale et à la haute technicité qui débouchent sur la mise au point de nouveaux procédés, il s'applique également à des petits segments de processus productifs. Ainsi, l'innovation se produit autant dans le secteur primaire que dans ceux dits à haute technologie. Dans cette étude, le terme est étroitement lié à celui d'initiatives locales ou de micro-projets qui naissent dans différents domaines de l'activité socio-économique, communautaire, culturelle ou environnementale en milieu rural – l'innovation y prenant parfois des allures de nécessité vitale. Dans ce contexte, l'innovation, tant s'en faut, n'est peut-être pas toujours gage de succès, mais elle est la plupart du temps très riche d'enseignement.
 - 4 C'est du moins l'avis de plusieurs sociologues. À ce sujet, nous référons le lecteur à l'article d'Hugues LAMARCHE dans l'ouvrage de Jacques FRANQUEN (1990).
 - 5 Parmi les principaux changements survenus, mentionnons l'effondrement des effectifs agricoles dans la composition de la structure occupationnelle

et diversification de la vie fonctionnelle et des activités économiques, l'augmentation du nombre et de la taille des fermes dans les milieux dotés des meilleurs avantages comparatifs, l'accroissement de la productivité et des rendements (en raison de la mécanisation, de l'automatisation et de l'informatisation des fermes ainsi que de l'usage de plus en plus répandu d'engrais) dans les secteurs présentant les meilleurs potentiels, la spécialisation, en quelques lieux privilégiés, d'une seule production, particulièrement des filières laitière, porcine et bovine, la concentration de l'appareil de transformation dans les zones à forte densité humaine et la disparition progressive des soutiens au marché au profit des aides directes à la production de type industriel à haut rendement.

- 6 Néanmoins, l'agriculture constitue toujours une composante importante de l'activité économique en milieu rural notamment au sein des petites collectivités. En effet, en 1996, l'activité agricole retenait 11,8 % de la main-d'œuvre active dans ce segment de l'espace rural comparativement à 2,2 % pour l'ensemble de la province.
- 7 L'entreprise « Miel naturel», qui a pignon sur rue au sein de cette localité, a une production annuelle qui dépasse les 20 000 kilos. Elle est présentement en train de développer de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée.
- 8 Des initiatives similaires sont présentement en élaboration dans les domaines du veau et de l'agneau.
- 9 Cette initiative constitue une dimension importante du lien au terroir dans la mesure où les animaux sont conduits dans des pâturages où le fourrage est spécifique.
- 10 Une entente avec les Supermarchés GP implique la production annuelle de 2 500 bouvillons d'ici les cinq prochaines années.
- 11 Le saumon est fumé à froid par brûlage de bran de scie d'érable. Le goût réside dans l'essence naturelle du bois d'érable.
- 12 Un économusée est une entreprise qui utilise pour sa production une technique et un savoir-faire traditionnel. Cette entreprise ouvre ses portes au public afin de mettre en valeur les compétences des artisans locaux. Elle est dotée d'une aire d'animation et d'interprétation de la production. Elle comporte également un centre d'information et de documentation, un comptoir de vente ainsi qu'une salle d'exposition qui montre au public la façon dont les métiers traditionnels s'adaptent aux besoins contemporains. Au Québec, on dénombre 26 économusées dont deux se retrouvent au sein des petites collectivités, soit à St-Joseph-de-la-Rive et à Inverness.
- 13 Mis à l'essai depuis 1994 sur les territoires appartenant à la compagnie Abitibi-Consolidated, le projet fait appel à deux stratégies de gestion forestière à savoir la ferme forestière en métayage et la gestion collective. Il consiste, plus précisément, à confier la location d'une parcelle de forêt (métairie) à un preneur (métayer) dont la matière ligneuse constituera sa principale source de revenus (environ 80 %). Les subsides à l'aménagement forestier, du Fonds de compensation, des activités multi-ressources et de l'exécution de travaux à contrat viennent compléter le

revenu du métayer. En contrepartie, ce dernier s'engage à gérer son territoire dans le respect des autres ressources (notamment fauniques, hydriques et récréo-touristiques) de la forêt. Il pratique une foresterie à petite échelle et très peu mécanisée. Les métayers sont liés par un code d'éthique qui interdit l'usage de phytocides chimiques dans les plantations et la coupe à blanc sur plus de quatre hectares. La formule se distingue également par une gestion collective des activités de chasse, de pêche et de villégiature. Dans le Bas-Saint-Laurent, le projet des fermes forestières regroupe 24 métairies dont la superficie moyenne totale représente 113 100 hectares. La coupe admissible est de 1 600 mètres cubes solides par année. Parmi les principales réalisations des métayers, soulignons la conception d'un prototype de chenilles F4-dion, l'aménagement et la mise en valeur de l'habitat aquatique de la rivière Perche, la création d'un service de remembrement forestier et la formation d'une association de druides. Une analyse récente, effectuée par le Centre de foresterie des Laurentides pour le Service canadien des forêts portant sur les bénéfiques nets des métayers, est venue confirmer la viabilité du projet. À ce sujet, on lira avec intérêt l'article du journaliste Alexandre D'ASTOUS paru en janvier 2002 dans le mensuel régional *Vision, terre et forêt* et intitulé : « Les fermes forestières en métayage sont viables ». D'autres initiatives soutiennent également le concept de forêt habitée, comme celles mises de l'avant par plusieurs coopératives de travailleurs forestiers, syndicats de producteurs de bois, fermes forestières, etc. Le groupement forestier, l'Université Laval et le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent figurent également parmi les principaux promoteurs de cette initiative. Plus récemment, un nouvel outil a été lancé : Extension IQH, destiné aux gestionnaires forestiers afin d'harmoniser les interventions en forêt avec les autres ressources. À l'aide de ce programme informatique, il est possible d'identifier les habitats dont la conservation est jugée prioritaire et de poser les actions pertinentes dans son aménagement. Enfin, soulignons que le projet de la Forêt modèle a été exporté au Yucatan, au Mexique, au Chili et en Argentine. Les fermes en métayage intéressent aussi certains groupes autochtones de l'Ontario.

- 14 La demande est tellement forte pour ce genre de produit que l'entreprise a ouvert une seconde usine dans la petite municipalité des Boules en 2003.
- 15 Il s'agit d'une approche qui favorise l'apprentissage des matières à partir de diverses activités à caractère écologique (jeux de rôle, discussions dirigées, interprétation de la nature, etc.). Elle s'est notamment traduite par l'adoption d'un canard. Grâce à ce projet, mais aussi à celui relié à la mise en valeur des lots intramunicipaux, Ste-Paule s'est vu attribuer, en 1999, le Prix Ruralité décerné par le ministère des Affaires municipales.
- 16 Ce réseau compte 17 institutions scolaires dont trois se retrouvent dans le Bas-Saint-Laurent, soit plus précisément à St-Jean-de-Cherbourg, à St-Léon-le-Grand et à Ste-Hélène-de-Kamouraska.
- 17 À cet effet, une visite sur le terrain effectuée à St-Médard à l'automne 2001, nous a permis de constater que même certains jeunes (de moins de 35 ans) participaient aux travaux de rénovation de l'église. Bien qu'ils ne fréquentent

pas cette institution, ils nous ont mentionné qu'ils ne pouvaient concevoir leur village sans la présence d'une église propre et bien entretenue.

- 18 Au recensement de 1986 par exemple, elle arrivait au troisième rang des municipalités les plus pauvres du Québec. En 1991, elle détenait la 16e position. En 1996, elle occupait la 36e place en termes de pauvreté relative eu égard au revenu moyen des familles. Enfin, au dernier recensement de 2001, elle se classait au 103^e rang. Bien que cette remontée traduise une certaine amélioration de sa situation, il n'en demeure pas moins que son niveau de revenu ne correspond qu'à 62,2 % de celui de la province. Un tel écart traduit indubitablement la persistance de disparités dont les impacts sont considérables notamment en termes de pouvoir d'achat.
- 19 La fête est pour eux l'occasion de s'impliquer dans leur nouveau milieu de vie mais en se gardant de la restreindre aux limites de la localité.
- 20 À Ste-Françoise, par exemple, de nombreuses activités ont été organisées à l'été 2001 pour souligner le centenaire de l'église réunissant quelque 700 personnes.
- 21 À Ste-Françoise, le secteur coopératif exerce toujours une fonction structurante dans l'économie locale. En fait, cette municipalité se caractérise par une véritable culture locale de la coopération. Récemment, la population de cette localité, en partenariat avec le CLD des Basques, la caisse populaire, les experts comptables MALLETTE MAHEU, le groupe Gaz-O-Bar, l'entreprise Fibre de Verré Rioux et Distribution alimentaire Rolland et Frères, s'est mobilisée afin de conserver sa coopérative alimentaire à laquelle est annexée une station-service. Cette mobilisation a permis à l'entreprise de se doter d'un plan de relance et de maintenir ses services à la communauté.
- 22 D'autres expériences, notamment en milieu urbain, sont répertoriées dans une publication de la Société canadienne d'hypothèque et de logement intitulée : *La ville écologique : aperçu de la situation au Canada*.
- 23 Le cas de St-Germain n'est pas unique. Plusieurs petites localités rurales sont inquiètes quant au développement de l'industrie porcine sur leur territoire. Mentionnons, entre autres, celle de St-Léandre, dans le Bas-Saint-Laurent, dont l'affaire a pris une dimension provinciale lorsqu'un membre actif de diverses organisations vouées à la défense des rivières à saumon a fait parvenir une lettre au maire pour le prévenir des conséquences liées à un tel projet.
- 24 Regroupant quelque 2 600 membres répartis dans les 17 régions agricoles du Québec, l'Union paysanne est née du rendez-vous des comités de citoyens ruraux qui s'est tenu à St-Germain-de-Kamouraska à l'automne 1999. Il s'agit d'une organisation qui promeut une agriculture à dimension humaine et respectueuse de l'environnement. Ses ramifications s'étendent maintenant jusqu'en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine où elle compte une centaine d'adeptes. Ses buts et objectifs visent plus précisément la production familiale, la protection et l'entretien de l'environnement et l'intégration des activités aux communautés et aux démocraties locales. En outre, elle tend à privilégier la production biologique, limiter la taille des

élevages, réclamer que l'aide gouvernementale soit davantage orientée vers les petites exploitations, obtenir que les agriculteurs aient un choix syndical et le droit pour toute ferme de vendre pour 10 000 \$ sur le site même de production, demander le bannissement des OGM et de l'irradiation des aliments, favoriser la gestion solide des fumiers, exiger que le gouvernement rembourse aux producteurs les frais encourus pour leur accréditation biologique et assurer une meilleure production de l'eau. L'organisme entend également se porter à la défense d'agriculteurs qui ont maille à partir avec la réglementation. En filigrane à toutes ces actions, le mouvement envisage remettre en cause le monopole exercé par l'UPA sur l'agriculture québécoise. Pour devenir membre, un producteur ne doit pas avoir plus de 100 hectares de terres en culture ou 100 unités animales en élevage. – Au dire de Maxime LAPLANTE, secrétaire général de l'organisme, un éleveur de 150 têtes de bétail peut adhérer au mouvement à la condition qu'il veuille aider à changer le modèle agricole actuel –. En outre, son chiffre d'affaires doit être inférieur à 200 000 \$. Par ailleurs, il doit réaliser une valeur de production annuelle d'au moins 5 000 \$. Bien que l'Union paysanne constitue un interlocuteur important du monde rural québécois, ses actions demeurent relativement mitigées. Cela est principalement attribuable à la multiplicité de ses objectifs, on ne peut plus ambitieux, mais aussi au fait qu'elle ne détient toujours pas le statut de syndicat d'agriculteurs. Pour cette dernière raison, elle ne peut obtenir, au même titre que l'UPA, d'aides financières ou de mesures de soutien technique ce qui contribue considérablement à réduire sa marge de manœuvre. En outre, la démission, au printemps 2004, de son président et la chute du nombre de membres laissent présager un avenir plus ou moins incertain.

- 25 À ce sujet, voir notamment les travaux du sociologue Bruno JEAN.
- 26 En l'espace de 30 ans, soit de 1971 à 2001, il s'est construit 55 nouveaux logements à St-Damase contre 45 à St-Léandre.
- 27 Ils ont notamment privilégié les jeunes familles avec enfants. Ils ont également offert aux familles qui le désiraient une location avec option d'achat.
- 28 Léonard Otis possède une longue feuille de route. Il a notamment été administrateur au BAEQ, au CRD du Bas-Saint-Laurent, à la Société populaire des pâtes et papier du Québec, président de la Société d'implantation de la papeterie de la Matapédia, président du Comité de réaménagement forestier du Témiscouata (qui a conduit à la construction de l'usine de Cabano), président et directeur général du Centre de plein air familial de St-Damase et promoteur de la formule des fermes forestières. Il est également l'auteur du volume *Une forêt pour vivre* publié par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est-du-Québec en 1989 et réédité en 2001 aux Éditions de La Pleine Lune.
- 29 Dans le but de pas alourdir indûment cette bibliographie, nous ne reproduisons pas les sources d'où proviennent les divers projets que nous avons présentés. Mentionnons toutefois que notre recension a été effectuée à partir des guides touristiques régionaux de l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent et de l'UPA, de dépliants publicitaires, d'articles ou de publicités qui ont paru dans les différents journaux locaux et régionaux.



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca



***La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec***

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

***Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec***

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



**Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE**

**www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881**

LIRE

Lire les essais

- Le menu quotidien en
Nouvelle-France
- *Hélène-Andrée Bizier,*
Robert-Lionel Séguin 112
- Les Chemins retrouvés de
Gabrielle Roy, Témoins
d'occasion au Québec
- *Ismène Toussaint* 114
- Si Trois-Pistoles m'était conté*
et autres fariboles
- *Michel Leblond* 117
- Quand la nation débordait
les frontières. Les minorités
françaises dans la pensée de
Lionel Groulx
- *Michel Bock* 121
- Pour sortir de l'impasse*
référendaire
- *Claude Bariteau* 126
- Livres reçus 133
- Courrier des lecteurs 135
- Index des annonceurs 143



HÉLÈNE-ANDRÉE BIZIER, ROBERT-LIONEL SÉGUIN

*Le menu quotidien en Nouvelle-France, Art Global, 2004,
124 p.*

C'est un bien bel objet que cet ouvrage qui « réunit, la cuisine, l'art et l'Histoire ». Dans une mise en page très soignée, quatre des plus réputés chefs du Québec nous livrent chacun cinq recettes, le tout dans le voisinage d'une présentation historique, de la reproduction d'une étude de Robert-Lionel Séguin (le menu quotidien en Nouvelle-France) parue voilà plus de quarante ans et de deux très brèves présentations, l'une décrivant « Le panier d'épicerie de Champlain », l'autre nous donnant à voir « Les trésors de la Place Royale ».

Les photos sont magnifiques, les reproductions des œuvres d'art et des artefacts sont somptueuses. La quatrième de couverture a beau insister pour affirmer que « ce livre de cuisine et d'histoire est unique en son genre », la lecture n'en convainc pas vraiment. L'idée est bonne certes et l'approche originale, mais le propos reste insuffisant, bien en-deçà des attentes que suscitent le titre. Le traitement, en effet, reste trop superficiel. La présentation historique que nous donne Hélène-Andrée Bizier sur « La naissance d'une cuisine intuitive » ne s'en tient qu'à des généralités, son pro-

pos ne livre que des anecdotes servant assez peu ce que le titre annonce.

On veut bien partager avec elle la passion et l'admiration pour la cuisine québécoise et pour les artisans qui, depuis une trentaine d'années, lui ont donné une expression et une stylisation dont nous pouvons être fiers (et nous régaler !), il reste que son texte ne parvient guère à nous faire voir les grands traits de la genèse et des divers moments de l'évolution de notre cuisine. C'est dommage parce que cela affadit singulièrement la lecture. L'objet a beau être réussi, le livre, lui, est à peine esquissé, il est resté enfermé dans son projet. La présentation des pièces archéologiques (ustensiles, assiettes, bouteilles, etc.), même agrémentée d'extraits d'archives les situant dans les mœurs, reste trop succincte. La monographie de Séguin méritait d'être rééditée et elle l'est ici de fort belle manière. Les chefs sauvent l'entreprise. Les recettes sont prodigieuses, remarquablement bien servies par la mise en page et la photographie. Le lecteur resté sur son appétit y trouvera de quoi satisfaire sa gourmandise et faire bonne chère.

L'éditeur nous présente l'ouvrage pour nous donner « un avant-goût du 400^e anniversaire de la fondation de Québec ». Il faudra plus que ce qu'on nous livre ici pour satisfaire d'honnêtes appétits. Cela tient plus du prétexte que du hors-d'œuvre. Mais qu'à cela ne tienne, ce n'est pas une raison pour boudier son plaisir. Les saveurs y sont, la cuisine passe l'épreuve, c'est l'histoire qui mérite de mieux mijoter.

Robert Laplante

ISMÈNE TOUSSAINT

Les Chemins retrouvés de Gabrielle Roy, Témoins d'occasion au Québec, Préface de Réginald Hamel, Montréal, Stanké, 2004, 532 p.

Voici un livre qui comblera tous les passionnés de Gabrielle Roy.

L'auteur, Ismène Toussaint, nous avait déjà donné *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy*, un ouvrage qui dévoilait le parcours de la romancière dans son Manitoba natal. Cette fois, c'est au Québec qu'elle « a rassemblé un florilège de témoignages troublants sur le période, fertile et douloureuse », de l'accession de Gabrielle Roy à la renommée littéraire, et sur la portée universelle de son oeuvre.

Le livre est divisé en six parties. La première nous ramène au Manitoba. Nous relisons le douloureux et précieux témoignage de la soeur de Gabrielle, Marie-Anna, de quelques religieuses qui l'ont bien connue, et de deux professeurs d'université de l'Ouest de Canada. On nous présente ensuite le témoignage de différentes personnes de la région de Montréal qui l'ont rencontrée. Nous la voyons à Rawdon où elle se retirait au moment de la rédaction de *Bonheur d'occasion*, en Gaspésie, région pour laquelle elle eut un véritable coup de foudre. La cinquième partie porte le titre : « Ces enfants terribles de Québec ». Gabrielle Roy n'a jamais aimé Québec. Elle y était en quelque sorte exilée. Elle y a quand même vécu plus de trente ans et a noué des relations avec un certain nombre de personnes. Dans un dernier chapitre, nous la retrouvons à Petite-Rivière-Saint-François où elle reçoit quelques amis. Ismène Toussaint offre au lecteur, en annexe, un « Gabrielle Roy intime » constitué de plusieurs témoignages d'écrivains qui permettent de saisir la

portée de son oeuvre. Une bibliographie très élaborée et une « Chronologie de la vie de Gabrielle Roy » complètent cet ouvrage impressionnant qui constitue un document absolument irremplaçable sur la vie et l'oeuvre de notre grande écrivain.

Ismène Toussaint apporte à la littérature québécoise et canadienne-française une contribution tout à fait exceptionnelle. Ce dernier ouvrage est le résultat d'un travail impressionnant. Il éclaire à la fois la biographie de Gabrielle Roy et le sens de son oeuvre. Je dirais qu'il les éclaire en faisant ressortir leur extrême complexité.

Quand on n'aborde que superficiellement Gabrielle Roy, on a l'impression d'avoir affaire à une personne et à un auteur presque simplistes. Plus on entre dans ce monde discret, plus on a l'impression qu'il est complexe et irréductible à quelques formules satisfaisantes. C'est ce que rendent évident les points de vue et les impressions tout-à-fait contradictoires et sur l'auteur Gabrielle Roy et sur son oeuvre. Et c'est ce qui fait la valeur de ce livre qui rend désormais impossible toute simplification du monde de Gabrielle Roy.

Dans une conclusion qui donne une excellente idée du contenu de ce livre et nous permet de mieux saisir Gabrielle Roy, Ismène Toussaint cite Jean Cocteau qui disait : « Il est bien vrai que les gens gagnent à être connus. Ils y gagnent en mystère » (p. 380). Plus on connaît Gabrielle Roy et son oeuvre, plus on a l'impression qu'elle nous échappe.

Et pourtant, ce livre me permet de préciser un peu plus le visage de ma Gabrielle Roy à moi. Certains l'ont trouvée égoïste, profiteuse, désagréable. La Gabrielle Roy que je retrouve à travers tout ce que j'ai lu d'elle, c'est celle qui se reconnaît « la passion de travailler à réunir les hommes »

(p. 217), celle qui voudrait « disparaître au regard des hommes » (p. 219). C'est celle qui disait que *Ces enfants de ma vie* était son roman préféré parce qu'il lui avait été « inspiré par ses huit ans d'enseignement auprès d'enfants pauvres, dans sa province natale » (p. 237). C'est celle qui « essaie d'exprimer le chagrin et les joies de la condition humaine et de montrer [sa] confiance dans la création » (p. 306). Gabrielle Roy est pour moi l'exemple même de la fragilité et de la grandeur humaines. Il y a chez elle un sentiment profond de la misère humaine et de sa propre misère. La littérature était pour elle une suprême tentative pour retrouver une espèce de paradis perdu. Elle était pour elle une manière d'être avec intensité, dans la vérité, une religion, une quête spirituelle, une rédemption. C'est pourquoi elle lui sacrifiait tout. Gabrielle Roy ou le salut par l'écriture, par la beauté. Cette passion de l'écriture peut paraître de l'égoïsme et de l'ingratitude à ceux qui l'entourent, mais on peut aussi la voir comme une consécration à la beauté. Peut-être le plus grand service que l'on peut rendre à l'humanité est-il de lui révéler la beauté du monde. Tant de profiteurs et de corrupteurs tentent de maintenir l'homme dans la vulgarité et la laideur, dans la méchanceté et la violence. Gabrielle Roy se rappelle qu'il a une âme, et c'est à elle qu'elle s'intéresse, c'est à elle qu'elle veut donner une voix, c'est elle qu'elle écoute pendant que la société s'adonne à ses multiples activités et se distrait dans le bruit.

Paul-Émile Roy

MICHEL LEBLOND

Si Trois-Pistoles m'était conté et autres fariboles, Éd. Trois-Pistoles, 2004, 141 p.

Les Éditions Trois-Pistoles ont convaincu Michel Leblond, conteur, de coucher ses histoires sur papier. Il en est résulté *Si Trois-Pistoles m'était conté et autres fariboles*, recueil de quelque dix contes et ouvrage, par ailleurs, d'une facture des plus agréables, des photographies du Bas-du-Fleuve accompagnant les récits pour permettre une meilleure évocation, le papier étant de bonne qualité et le choix de la typographie sans aucun doute à mettre au compte d'un homme de goût, peut-être Victor-Lévy Beaulieu.

On ne lira pas ce livre sans éprouver une vague et puissante nostalgie, ou encore, pour le dire autrement, un accablement devant l'inénarrable gâchis culturel que représente, à un certain point de vue, le Québec moderne. Dans ces histoires toutes simples en effet, qui souvent ne dépassent pas les 15 pages, on touche à la fois à un monde perdu plein de sens et de vitalité qu'un Pierre Perreault, par d'autres voies, pouvait lui aussi arriver à nous faire ressentir (je pense à ses quelques films sur l'Île-aux-Coudres), et à l'agonie toute actuelle d'une région, ici le Bas-Saint-Laurent, Trois-Pistoles, dont le sort présent pourrait bien laisser augurer du sombre avenir plus général du Québec en entier, où jusqu'à la survie du peuple de langue française est incertaine.

C'est tout ce vieux monde catholique, français, rural, empreint de merveilleux, qu'évoque Leblond dans ses légendes naïves et orales, où le diable est souvent présent, monde sur lequel on fait aujourd'hui tant l'impasse, comme s'il n'avait renfermé qu'opaque désespoir, et comme s'il n'avait pas aussi permis une vie joyeuse et gaillarde – en de

certains endroits –, au sein d'un système tout transcendant. Sous prétexte de « Grande Noirceur », nous faisons le procès à tout notre passé, sans voir ce que nous y avons d'immensément précieux et que nous n'avons plus, confondant grossièrement tous les éléments dans un même tout informe, catholicisme, ruralité, pauvreté, famille, enfermement, domination, Conquête, racisme, ignorance, c'est-à-dire sens et empêchement du sens dans une même marmite.

Des dix légendes de *Trois-Pistoles et autres fariboles*, deux sont particulièrement poignantes et actuelles, *Narcisse* et *La Parade*. Ce sont elles qui parlent le plus du monde moderne et de la misère du conteur. *Narcisse* premièrement parle d'un Tri-Pistolois, Narcisse, qui va à Montréal et qui y devient un puissant avocat. Son grand vice, comme son nom nous l'annonce, est de s'aimer par-dessus tout et de succomber au péché d'orgueil. Il travaille comme un bourreau, accumule une montagne d'argent, séduit toutes les femmes : « Je me souviens, à une certaine époque, y passait les filles une après l'autre comme dans un catalogue », nous rapporte le conteur. Pourtant, les années passent et un jour Narcisse s'aperçoit qu'il vieillit : il a des rides, il n'est plus le très bel homme qu'il a déjà été. Il décide donc de passer un pacte avec Lucifer pour rester jeune, qui exige en retour une seule chose : « J'ai toujours été beau, même le plus beau, ça fait que je veux pas perdre la seule chose pour quoi je vis », dit-il. Et le diable de lui répondre : « Je te l'accorde, la beauté éternelle, à une condition : tout ce que tu aimeras m'appartiendra aussitôt. » Narcisse accepte et de ce moment sa carrière prend un nouvel élan : « Y était revenu en cour, plus magistral que jamais. Les causes se succédaient au rythme des acquittements. Y était beau à voir comme jamais. » Or, il ne se contente même plus de seulement plaider, mais encore se laisse convaincre de faire de la politique. Le voilà

qui entre bientôt au cabinet ministériel. Alors, il dit au conteur : « Mon ami, [...] sais-tu une bonne chose ? Je commence à aimer mon métier [...], je pense que me voilà en train d'aimer mon pays. » Pour la première fois de sa vie, Narcisse aime quelque chose d'autre que lui. Cependant, il a conclu un pacte avec le diable et les conséquences de cet amour ne tarderont donc pas à être ruineuses : « Plus Narcisse travaillait fort, plus que le pays allait mal. On a eu droit à des inondations, des cataclysmes au Saguenay, pis au Manitoba, au verglas à Montréal, à Jean Charest pis au dollar qui chute tellement que ça y aurait pris une trampoline pour se relever. Plus le pays allait mal, plus Narcisse travaillait dur. » Et le conteur de conclure : « Avec un peu de réflexion, j'en suis venu à une conclusion. Que le pacte de Narcisse mènerait le pays à la ruine pis que c'est pas Narcisse pis son chef qui pourraient nous sortir du marasme. Même si le pacte a été fait d'une façon libérale, y est pas chrétien. » Récit, si on l'interprète un peu, sur l'individualisme et le carriérisme qui menacent la société. Le narcissisme outrancier équivaut à un pacte avec le diable, il engendre la ruine du pays.

Dans *La Parade*, il est question indirectement de l'exode rural et de la mort d'un village. Gustave est un bonhomme qui a toujours apprécié les parades. Dans son jeune temps, elles étaient nombreuses dans son coin de pays : « Tout ce qui passait dans le chemin était prétexte à défilé. Faut dire qu'à cette époque-là, y avait ben du trafic. Le village de Gustave vivait dans la prospérité. » Avec le temps, celles-ci se sont faites cependant plus rares. Il y a eu moins de camions : « Les moulins à bois ont fermé pis les goélettes sont parties. Il s'était pas rendu compte que tout le bois dans les alentours avait été bûché pis que pour éviter des frais, les compagnies étaient rendues dans les hauts pour se rappo-

cher du bois. » On assiste dès lors à un lent mais continuuel déclin du village, où il arrive même certaines années qu'il n'y ait pas de défilé de la Saint-Jean. Gustave pourtant garde espoir et, plutôt que d'attendre de vraies parades, se contente de regarder les voitures passer vers le port pour prendre le bateau et traverser sur l'autre rive. Mais voilà qu'on apprend bientôt que le bateau lui-même ne passera plus. Les citoyens ont beau protester, rien n'y fait. Un peu plus tard, Gustave s'aperçoit que le camion de lait ne passe plus. Il y a d'ailleurs de moins en moins de camions : « En toués cas, ceux qui passent sont moins en moins de la région. Ceux qui portent fièrement le nom de son village, il ne les voit presque plus. » Ainsi de suite, jusqu'à la fermeture du journal local et jusqu'à ce constat : « Que les défilés les plus fréquents, c'est le croque-mort qui les fait. La population vieillit pis c'est normal de voir les gens faire leur dernière parade vers le cimetière. » Le récit s'achève de fait par une ultime parade, celle de Gustave lui-même, décédé, en route vers le cimetière.

On le voit donc, si le conteur sait évoquer des temps plus gais et nous divertir, il sait aussi (ou peut-être n'a-t-il même pas le choix) nous parler du temps présent. Pour moi dont la famille est originaire du Bas-du-Fleuve et particulièrement de Trois-Pistoles, ces « fariboles », si elles ont sans doute beaucoup souffert du transfert à l'écrit (qu'on ne s'attende pas en lisant ces récits à y lire un style de haut vol), ne m'en ont pas moins touché. Les plus joyeuses m'ont rappelé certaines fêtes de famille de mon enfance et certains souvenirs du temps de ma grand-mère, tandis que les plus noires, comme celles dont j'ai traité, ont confirmé l'impression de ma mère lors de son dernier voyage là-bas : celle d'y trouver un mouroir. C'est que depuis le début des années 1970, moment où le gouvernement a tenté en vain de fermer brutalement des centaines de villages en Gaspésie, dans le Bas-

du-Fleuve et en Abitibi, on semble avoir adopté vis-à-vis des régions éloignées la stratégie du lent étranglement : on ne les ferme plus, on les laisse agoniser; malgré tous les vœux pieux, rien n'est fait pour endiguer sérieusement l'exode de leurs forces vives. À ce sujet, on apprenait d'ailleurs récemment la révolte du Musée du Bas-Saint-Laurent, à Rivière-du-Loup, qui, las de fonctionner avec un budget insuffisant, le même depuis 18 ans ! menaçait de fermer ses portes et de mettre en vente son bâtiment. Il est des moments parfois en effet où le suicide est préférable à une mort par trop lente, consciente et douloureuse.

Jean-François Cloutier

MICHEL BOCK

Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx, Cahiers du Québec, Éditions Hurtubise HMH, 2004, 452 pages.

Les historiens du futur comprendront difficilement comment Lionel Groulx est devenu un domaine de recherche aussi florissant au Québec dans les années 1990. Le nombre de monographies consacrées au chanoine depuis quinze ans semble disproportionné, si on le compare aux innombrables personnages laissés dans l'ombre par nos historiens.

Il faut dire qu'une bonne partie de cette littérature s'inscrit dans la controverse lancée par le livre d'Esther Delisle, controverse qui a mobilisé plusieurs historiens pendant plusieurs années et justifiée de nombreuses subventions de recherches. Ce livre de Michel Bock, professeur à

l'Université d'Ottawa, a comme premier mérite de ne pas s'intéresser à cette controverse, au sujet de laquelle, semble-t-il, tout a été dit.

Michel Bock s'intéresse à un aspect de la vie et de l'œuvre de Groulx que la littérature récente a passé sous silence : les liens souvent étroits qu'entretenait le chanoine avec les minorités françaises du Canada et des États-Unis. Selon Bock, l'historiographie a eu tendance depuis les années 1960 « à réduire les minorités françaises à la portion congrue et à présenter Groulx comme un nationaliste "québécois", parfois "séparatiste", qui ne se serait que de l'obtention d'une plus grande autonomie politique le Québec... » (p. 11) Le premier chapitre du livre est consacré à une revue de la littérature sur le nationalisme canadien-français, des premiers commentateurs canadiens-anglais aux commentateurs plus récents.

Dans cette littérature foisonnante, Bock se surprend de ne pas trouver davantage d'analyses traitant de la place des minorités françaises dans le nationalisme canadien-français de l'entre-deux-guerres. Selon lui, les historiens ont acheté la thèse du « provincialisme » des nationalistes canadiens-français. Cette stratégie aurait déteint sur l'étude de chanoine, dont les liens avec les minorités hors Québec aurait été négligés.

Le deuxième chapitre de l'ouvrage se veut tourné vers l'histoire des idées. L'auteur y présente la pensée politique du prêtre-historien. Si l'on regrette que le chapitre se concentre presque exclusivement sur les opinions politiques de Groulx et ne dit pratiquement rien de ses sources intellectuelles, Bock rassemble néanmoins les principales pièces du casse-tête : volontarisme, traditionalisme, conception organique de la nation et vision providentielle de l'histoire. Il montre

comment ces éléments se regroupent pour produire une image de la nation canadienne-française où les minorités jouent un rôle-clé. Celles-ci forment les vestiges de l'Empire français d'Amérique, les descendants d'un peuple fondateur qui, parce qu'il a amené en premier la civilisation européenne en Amérique, a le droit de conserver sa langue et sa religion.

On lira avec intérêt le chapitre consacré au réveil national des Canadiens-français suite à l'adoption du règlement XVII en Ontario, de même que le chapitre sur la querelle autour de l'« État français », suite à la parution en 1921 dans *L'Action française* du dossier sur *Notre avenir politique*. Bock analyse longuement la participation de Groulx à ces débats à partir de la question des minorités françaises.

Le dernier chapitre du livre est sans doute celui qui porte le plus à la controverse. Bock y analyse la relation entre Groulx et les minorités françaises « De la Deuxième Guerre mondiale à la Révolution tranquille ». Il y aborde la rupture qui survint alors entre le chanoine et les intellectuels néo-nationalistes :

Les historiens de l'« École de Montréal » (Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet), pourtant disciples de Groulx à plusieurs égards, de même que les nouveaux adeptes des sciences sociales, ne cherchaient plus qu'à retenir des facteurs d'ordre matériel et structurel dans les interprétations de l'évolution historique du Canada français. (p. 346)

Sous la plume de Bock, l'opposition est limpide. Le volontarisme de Groulx et sa croyance en la Providence lui a permis de garder confiance dans l'avenir d'un Canada français hors Québec. Le prêtre-historien se désolait bien sûr du rythme

inquiétant de l'assimilation des Canadien-français hors Québec, mais il n'acceptera jamais de les abandonner à leur propre sort. À l'inverse,

[...] le discours sur la méthode scientifique fournit au mouvement néonationaliste et, en particulier, aux historiens de l'École de Montréal, la justification conceptuelle nécessaire à l'abandon des minorités françaises. [...] Il y a donc un lien explicite à établir entre la marginalisation des minorités par les néonationalistes québécois de l'après-guerre et l'essor, dans les milieux intellectuels, d'un discours sur la nation se réclamant de l'objectivité scientifique. (p. 356)

Pour Bock, la rupture entre Groulx et ses jeunes disciples est avant tout d'ordre méthodologique : d'un côté, un chanoine qui croit à la Providence, à la liberté humaine et refuse de laisser tomber les minorités françaises; de l'autre, des néonationalistes qui utilisent les sciences sociales pour multiplier les discours nécrologiques sur ces mêmes minorités :

C'est en partie ce déterminisme structurel qui conduisit le mouvement néonationaliste à conclure à l'inévitabilité de l'assimilation des minorités françaises des autres provinces. Le chanoine Groulx, pour sa part, ne pouvait pas lui emboîter le pas. Tant que les minorités françaises, voudraient survivre et maintenir leur en la Providence, celle-ci croyait-il, y pourvoirait. (p. 415)

C'est ici nous semble-t-il, que la thèse de Bock va beaucoup trop loin. Elle cherche à faire porter le poids de la rupture essentiellement sur une différence de méthode. Poussée à terme, elle nous obligerait à dire que l'obstination de Groulx était sans limite et qu'il aurait pu tolérer un niveau d'assimilation encore beaucoup plus élevé. On peut en douter.

Une thèse beaucoup plus crédible serait de dire que Groulx et les néonationalistes partageaient sur le fond les mêmes priorités (le maintien des minorités hors Québec), mais que le chanoine avait un seuil de tolérance considérablement plus élevé que ces jeunes disciples face à la réalité de l'assimilation. Là où ceux-ci ne voyaient qu'acharnement, celui-ci entretenait toujours l'espoir d'un sursaut national.

Groulx n'était pas moins au fait de la situation difficile des minorités que ne l'étaient Frégault, Brunet ou Séguin. Le chanoine voyait lui-aussi les chiffres terrifiants de l'assimilation. Ceux-ci n'avaient tout simplement pas encore dépassé son seuil de tolérance.

Maintenant, il est possible de poser la véritable question : pourquoi Groulx avait-il un seuil de tolérance si élevé face à l'assimilation des minorités françaises, alors que les nationalistes des générations suivantes abandonneront sans complexes l'aventure canadienne-française ? Tentons une explication à l'aide d'un paradoxe que les économistes connaissent bien : un individu qui a beaucoup investi dans une entreprise sera prêt à risquer davantage pour sauver cette entreprise de la faillite qu'il ne le serait s'il n'y avait jamais investi.

Parions qu'une chose semblable s'est produite avec le nationalisme québécois : avec le retour du centre de gravité du Canada-français vers la vallée du Saint-Laurent de 1930 à 1950, le nombre de nationalistes qui avait investi dans les minorités hors Québec diminua de manière drastique. Puisque les jeunes générations n'avaient pas investi dans les minorités hors Québec, elles étaient beaucoup moins tolérantes face à leur incapacité à s'opposer l'assimilation. Ce n'est donc pas un hasard si la rupture a été générationnelle.

En posant un écart trop grand entre Groulx et ses successeurs, Bock perd de vue la continuité qui existe le nationalisme canadien-français et le nationalisme québécois. Comment parviendra-t-il alors à expliquer la conversion soudaine d'une bonne part des nationalismes canadiens-français au séparatisme québécois ? Selon Bock, le conflit entre Groulx et les néonationalistes était un conflit de principe (matérialisme vs providentialisme). Dans les faits, il s'agissait plutôt d'un désaccord stratégique.

Benoit Dubreuil

CLAUDE BARITEAU

Pour sortir de l'impasse référendaire, Les Éditions des Intouchables, Montréal, 2005, 233 p.

C'est avec joie que j'ai appris la parution d'un livre faisant le bilan du débat qui anime le mouvement souverainiste depuis près de deux ans, soit le débat sur les stratégies et modes d'accession à la souveraineté. Malheureusement, j'ai quelque peu déchanté...

D'abord, Bariteau écrit dans un langage du genre « Québécois et Québécoises de toutes origines ». Venant d'une région à l'extérieur de Montréal et constatant que ce dernier n'a pas mentionné « et de toutes les régions », je me suis immédiatement senti exclu. Heureusement, il réussit à m'inclure par la suite en précisant que : « Tous les Québécois et toutes les Québécoises, y compris les Québécois et les Québécoises d'ascendance canadienne-française, font partie du peuple québécois... » ? ! ? Outre son

caractère parfois absurde, il me semble que ce langage politiquement correct, qui peut être approprié dans un document officiel, n'a pas sa place dans un essai, car il alourdit le texte tout en donnant lieu à des incohérences. L'extrait suivant, qui en plus donne une bonne idée du ton emprunté par l'auteur, est un exemple d'une telle incohérence : « [...] les porteurs de Pays ont été marginalisés et remplacés par des promoteurs d'ajustements circonstanciels, des organisateurs d'élections et des candidats et des candidates qui aspirent à être au pouvoir plutôt qu'à faire un pays. » Doit-on comprendre que « organisateurs » inclut « organisatrices » mais que « candidats » n'inclut pas « candidates » ? À mon avis, on doit plutôt comprendre que Bariteau a voulu plaire à toutes les féministes, mais qu'il ne plaira à aucune d'elles. D'une part, les féministes radicales verront dans son oubli de féminiser tous les termes constamment une preuve que, dans les profondeurs de son inconscient, il est marqué par le patriarcat et, d'autre part, les jeunes féministes, qui sont passées à autre chose, seront simplement agacées par ces répétitions inutiles. À moins, qu'il ait tout simplement écrit un peu trop rapidement ce livre, ce qui expliquerait qu'on y décèle des erreurs, dont certaines de fond aussi. Par exemple, Bariteau mentionne que la Charte (québécoise) des droits et libertés de la personne protège les droits linguistiques des anglophones et le droit à l'autodétermination des autochtones, ce qui est faux. Pire encore, il écrit que cette charte garantit « des droits juridiques ». Un peu plus et il ajoutait que ces droits sont conférés à des « hommes humains heureux de leur bonheur ». Franchement, y a-t-il une seule personne qui pense qu'une charte, soit une loi, garantit des droits non-juridiques ? On peut supposer que l'auteur voulait dire des droits judiciaires, mais cela n'excuse rien.

Cela dit, on retrouve quand même dans ce livre quelques données et analyses intéressantes. En effet, dans le premier chapitre où il est question des cheminements vers la souveraineté qui ont été empruntés à travers le monde, on apprend que plusieurs pays ont récemment accédé au concert des nations sans procéder par référendum. C'est le cas notamment de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Namibie et d'innombrables ex-républiques soviétiques. De plus, la plupart des États qui ont tenu un référendum l'ont fait seulement après une déclaration unilatérale d'indépendance ou après avoir posés des gestes de rupture. Fait à souligner, comme le note à juste titre l'auteur, il n'en demeure pas point que dans tous les cas un appui par plus de 50 % de la population a été obtenu, par voie référendaire ou électorale, avant que l'État sécessionniste n'accède à sa pleine souveraineté. Cela dit, un tel appui ne garanti pas l'accès à l'indépendance, comme le prouve le cas des Îles Féroé où une victoire référendaire par les souverainistes, avec 50,72 % des votes valides exprimés lors d'une consultation non précédé de gestes de souveraineté, ne fut pas jugée suffisante par le Danemark. Ce pays menacé de sécession préféra dissoudre le Parlement féroïen, pour ensuite profiter de l'élection de partisans de l'union pour négocier un statut d'autonomie. Résultat : un demi-siècle plus tard les Îles Féroé sont toujours sous juridiction danoise.

Dans une autre partie de son livre, Bariteau nous expose ce qu'il appelle « le mythe référendaire », soit le fait que plusieurs Québécois croient qu'il est nécessaire de procéder par référendum pour faire l'indépendance. D'une part, ce mythe serait entretenu par l'aile parlementaire du Parti québécois qui fut, en 1974, à l'origine de l'introduction de cette idée dans le programme du parti. D'autre part, il aurait été renforcé par le Renvoi relatif à la sécession du Québec, rendu

par la Cour suprême du Canada, et la Loi sur la clarté. Au sujet de cette offensive juridique fédérale, il faut saluer l'auteur qui mentionne expressément ce que trop de souverainistes épris de légalité canadienne oublie, soit que la Cour suprême du Canada ne travaille pas dans le sens des intérêts du Québec. Son analyse est à l'effet que la Cour suprême a fait exprès de laisser au parlement fédéral la marge de manoeuvre nécessaire pour qu'il puisse, sous le couvert de la légalité, porter atteinte au droit de Québec de décider seul de son avenir. Par ailleurs, Bariteau met en lumière le fait que l'un des buts la Loi sur la clarté est de dissuader les États tiers de reconnaître un Québec souverain, si la démarche indépendantiste ne se conforme pas en tous points au processus de sécession prévu au Canada. C'est ce qui expliquerait la tournée mondiale entreprise à l'époque par Stéphane Dion.

Un autre aspect intéressant de cet ouvrage est l'argumentaire solide contre le provincialisme dans lequel tombe le Parti québécois à chaque fois qu'il est élu. L'auteur résume les pièges et contradictions du provincialisme ainsi : « 1) l'acceptation des règles canadiennes ; 2) la démonstration qu'il est possible de faire des choses valables à l'intérieur du Canada ; 3) des énergies dépensés sur des dossiers secondaires par rapport à ceux associés à l'indépendance ; 4) la valorisation d'un projet de société plutôt que d'un projet de pays ; 5) l'occupation du centre de l'échiquier politique ; 6) l'inconfort à utiliser les fonds publics pour préparer l'indépendance ; 7) la réticence des élus péquistes à changer le système parlementaire provincial. » Tous les souverainistes qui hésitent encore à rompre à tout prix avec le provincialisme gagneraient beaucoup à lire cette partie du livre.

Enfin, ce n'est qu'au chapitre IV que Bariteau aborde le sujet des différentes propositions apportées dans le but de modifier la stratégie du Parti québécois en matière d'accession à l'indépendance. Il mentionne d'abord les thèses de M. Parizeau et de M. Laplante, en vertu desquelles un gouvernement souverainiste devrait poser des gestes de rupture avant de tenir un référendum exécutoire sur une constitution ou un cadre constitutionnel. Puis, il fait une analyse inquiétante de la proposition actuellement mise sur la table par l'exécutif national du Parti québécois, qui consiste à tenir un référendum classique. Selon l'auteur, cette proposition ne mènerait pas nécessairement à l'indépendance tellement elle est ambiguë, notamment au niveau de sa définition de la souveraineté. Ensuite, il expose l'idée de l'élection référendaire telle que défendue par Sasha-Alexandre Gauthier, selon laquelle une majorité de députés souverainistes pourrait procéder en vue de faire accéder le Québec à la souveraineté et ce, sans égard à la proportion de votes qu'elle aurait obtenue et sans référendum.

Ce n'est qu'après avoir présenté ces propositions qu'il aborde l'essentiel de son ouvrage, soit l'option qui consiste à former une coalition des forces souverainistes dans le but de remporter lors d'une élection une majorité des sièges et une majorité des votes, pour ainsi pouvoir faire l'indépendance en toute légitimité sans passer par la gestion provinciale. Il importe de noter que l'auteur présente d'abord cette approche comme étant « celle qu'il privilégie », puis comme « sa proposition », sans toutefois dire que c'est lui qui l'a inventée. Et pour cause, la réalité est à l'effet que Bariteau défend cette idée depuis 2004, son livre en atteste, alors qu'elle fut promue dès 2003 par des militants péquistes de l'Université de Sherbrooke, alors décidés à en finir avec l'étapisme¹. En plus, l'auteur fait une défense moyenne de cette

proposition, mentionnant certains arguments, tel le fait qu'elle permet d'échapper à la Loi sur la clarté, et en oubliant d'autres, par exemple celui voulant que la souveraineté soit moins populaire lorsque les souverainistes sont au pouvoir.

Finalement, malgré ses imperfections, ce livre mérite d'être lu, car il fait le tour d'une question fondamentale pour l'avenir du Québec et défend une idée audacieuse. Bien qu'il ait été publié tout juste avant le congrès du Parti québécois, on peut penser qu'il n'aura pas de suites immédiates. Mais qui sait, si l'indépendance ne devait pas survenir après l'élection du prochain gouvernement du Parti québécois, ce livre pourrait être revisité avec intérêt...

Guillaume Rousseau

- ¹ Pour la petite histoire, rappelons qu'à l'époque j'étais moi-même président des jeunes du Parti Québécois de l'Estrie et que j'ai alors conçue cette idée d'une élection référendaire où une coalition souverainiste obtiendrait 50 % + 1 des votes (quoiqu'il paraît qu'elle avait déjà été évoquée il y a longtemps). Ceux qui s'intéressent à cette proposition peuvent consulter les archives de www.vigile.net/, et plus précisément l'édition du 10 novembre 2003, où on y trouve à la une un de mes articles faisant la promotion de cette option électoralo-référendaire. Malheureusement, Bariteau ne cite pas ce dernier article dans son livre.



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3

Tél. : (450) 491-5437

Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177

Courriel : allardp@qc.aira.com

TRANSLATEX⁺
Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca



Martin Pâquet

Tracer les marges de la Cité. Étranger, Immigrant et État au Québec, 1627-1981, Boréal, 2005, 317 p.

Collectif

Voler de ses propres ailes, Journal le Québécois 2003-2004, Édition du Québécois, 2005, 206 p.

Gilles Dostaler

Keynes et ses combats, Albin Michel, 2005, 537 p.



Pour souligner son **20^e anniversaire**, la revue d'histoire du Québec *Cap-aux-Diamants* vous offre un exceptionnel rabais de **20%** sur l'abonnement d'un an. Pour une période limitée, vous ne paierez que 27,50\$ (taxes comprises). L'abonnement de 2 ans est aussi disponible à 55\$.

Profitez de cette offre!

(418) 656-5040

revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS



Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2005 et ne peut être jumelée à aucune autre.
20% de rabais par rapport au prix en kiosque de 34,52\$ pour 4 parutions.

VOYAGE À COMMANDITELAND

Ma petite famille et moi sommes allés ce printemps dans la Vieille Capitale, aussi appelée Capitale nationale, ce qui en agace plus d'un outre-Outaouais. Pour combler notre tout jeune fils, nous sommes-nous dits, quoi de mieux qu'une visite au Parc Aquarium du Québec ? Alors que la commission Gomery battait son plein, je n'ai pu m'empêcher de penser que c'est ce lieu qui fut à la source de la désormais célèbre expression de profond agacement de Bernard Landry à l'endroit du programme des commandites. C'est en effet le 23 janvier 2001 que Bernard Landry, premier ministre depuis peu, déclara que « le Québec ne fera pas le trottoir pour un bout de chiffon rouge ». Expliquant sa décision de se passer de ladite somme fédérale, il faisait allusion aux conditions posées par Ottawa pour accorder 18 millions de dollars en subventions au zoo et à l'aquarium de Québec, soit le bilinguisme de ces établissements et la présence du drapeau canadien sur les lieux pendant 40 ans.

J'ai pris un soin particulier à le vérifier : à ma grande satisfaction, aucun unifolié ne flotte sur place. Plus tôt cette année-là, le Premier ministre Landry avait aussi exprimé son exaspération devant le tapissage *canadian* éhonté de la terrasse Dufferin et des environs jouxtant le Château

Frontenac par le gouvernement libéral de Jean Chrétien. Je le confirme effectivement : encore aujourd'hui, le seul point élevé à la ronde qui n'arbore pas un drapeau canadien est le clocher de la Basilique de Québec. Dans cette mer d'étendards écarlates, jamais je n'ai autant apprécié la séparation de l'Église et de l'État.

À l'époque du « chiffon rouge », ce hissage compulsif de drapeaux caractérisant le gouvernement Chrétien avait même été noté par un journaliste britannique qui, commentant l'aménagement architectural de la nouvelle ambassade canadienne à Londres, avait comparé l'édifice fraîchement inauguré à une station service ! 1500 jours après la leçon de tauromachie de Bernard Landry, les témoignages des Jean Brault, Paul Coffin et autres Chuck Guité nous libéraient de tout soupçon de paranoïa : ce pavoisement effréné avait été soigneusement et onéreusement planifié.

Déambulant sur la Terrasse Dufferin, je discutais avec ma compagne de la furie qui, à l'époque, avait gagné le *Rest of Canada* à la suite de ce qui avait été piètrement traduit comme étant l'affaire du *red rag*. Un autre promeneur qui intercepta notre conversation, ne pu s'empêcher d'intervenir en ajoutant que, rime pour rime, une traduction plus juste de son humble point de vue aboutirait probablement à quelque chose comme : l'affaire du *f... flag* !

Voilà un langage non parlementaire qui témoigne néanmoins éloquemment du sentiment général actuel sur l'ensemble de la question. J'en prends pour preuve ce sondage Léger Marketing – *Le Devoir* du 27 avril dernier montrant que « si 76 % de l'ensemble des Québécois estiment avoir été trahis [après le référendum de 1995] par le PLC et son ancien chef, une majorité de fédéralistes (65 %) éprouvent ce sentiment, de même qu'une majorité de libéraux (55 %) ».

Et que dire du maître spirituel du «p'tit gars» de Shawinigan ? Qu'attendent donc les Québécois pour penser la même chose de Pierre-Elliott Trudeau et de sa stratégie post-référendum de 1980 ? N'a-t-il pas berné tout le monde, y compris plusieurs des députés de son caucus québécois, en laissant sournoisement entendre dans son discours précédant de quatre jours le scrutin, qu'un NON mènerait à des changements constitutionnels allant dans le sens des revendications traditionnelles du Québec, ou même d'un quelconque statut particulier ? N'a-t-il pas sciemment isolé le Québec lors de la sordide «Nuit des longs couteaux» de 1981 pour ensuite diminuer les pouvoirs de l'Assemblée nationale ? N'a-t-il pas ainsi mis à mort la déjà moribonde notion des deux peuples fondateurs au profit de celles, inacceptable au Québec, des dix provinces égales ? N'a-t-il pas enchâssé dans cette constitution illégitime la Charte des droits du Canada et son infâme article 23 dans le but précis de mettre en échec la Charte de la langue française du Québec ? Comment expliquer une telle complaisance à l'endroit de celui qui, en 1970, a suspendu les libertés civiles aux seules fins d'intimider – voire d'emprisonner – ses adversaires politiques ? D'une loi martiale à une autre, si Montréal a son aéroport Pierre-E.-Trudeau, pourquoi Varsovie n'a-t-elle pas son aéroport Général-Jaruzelski ?

De retour à notre domicile montréalais, notre pèlerinage saisonnier à la pépinière Jasmin, dans l'arrondissement Saint-Laurent, nous exposa au comble du comble de la commande, «réelle ou appréhendée», comme disait la Loi des mesures de guerre. Parmi les flamants roses en plastique, petits pêcheurs noirs en plâtre et autres oeuvres d'art très kitch trônaient un Trudeau et un Chrétien de jardin ! Nous avons tous entendu parlé des cravates unifoliées, boules de Noël à l'effigie du *Blue Nose* et autres balles de golf signées

«Jean Chrétien», achetées à prix fort par Ottawa à Groupaction. Ces non moins grotesques gadgets de jardin font-ils partie du lot ? Vivement une élection fédérale pour donner à tous ces faussaires libéraux, aussi corrompus que soviétisants, leur dernière paie de vacances.

Christian Gagnon



LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président

Denis Monière

Vice-président

Pierre Noreau

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

MISSION

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Membres

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Eric Devlin

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Alain Laramée

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

Paul-Émile Roy

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Jean-Marc Léger

Jean Genest

Georges Meyers



Marc Veilleux Imprimeur inc.

1340, rue Gay-Lussac, section 4
Boucherville (Québec) J4B 7G4

Spécialiste du livre

Impression et reliure

Livres à reliure allemande et caisse,
manuels, agendas,
rapports annuels,
revues, brochures, dépliants,
affiches, etc

Contactez-nous au:

téléphone : **(450) 449-5818**
sans frais : **(888) 449-5818**
télécopieur : **(450) 449-2140**
sans frais : **(888) 449-2140**
courriel : adm@marcveilleux.com
site web : www.marcveilleux.com



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
Éric Ouellet, B.A.A., Pl Fin., Directeur, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

CLUB DES
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron	Richard Leclerc
Yvan Bédard	Clément Martel
Henri Blanc	Jacques-C. Martin
Antoinette Brassard	Yvon Martineau
Henri Brun	Daniel Miroux
Jean-Charles Claveau	Louis Morache
Roch Cloutier	Rosaire Morin †
Robert Côté	Reginald O'Donnell
Louis-J. Coulombe	Arthur Prévost
Gérard Deguire	René Richard †
Bob Dufour	Jacques Rivest
Yves Duhaim	Jean-Denis Robillard
Nicole Forest	Ivan Roy
Léopold Gagnon	Marcel Trottier †
Henri-F. Gautrin †	Réal Trudel
Claude Ghanimé	Cécile Vanier
Paul Grenier	Claude-P. Vigeant
Michel Grimard	Madeleine Voora
Yvon Groulx	

L'Action NATIONALE

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter
une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume
la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,
dans « Périodex » depuis 1984,
dans « Repères » publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées
à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGES

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

- 132 Allard & Carrière
- 8 Caisse d'économie
Desjardins des
Travailleuses et
Travailleurs
- 134 *Cap-aux-Diamants*
- 21 *Devoir, Le*
- 110 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois
- 140 Optimum, Gestion de
placements
- 132 Rassemblement pour
un Pays souverain
- 132 Sansregret, Taillefer
et Associés
- 110 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie
- 110 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec
- 132 Translatex
Communications +
- 140 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc.

ABONNEMENT

10 20
numéros numéros

Abonnement

60 \$ - 110 \$

Institution

108 \$ - 180 \$

Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

Étudiants

35 \$ - 61 \$

Autres pays

120 \$ - 198 \$

**Paiement par VISA ou
Mastercard accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation

Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

1215, rue de la Visitation, bureau 101,

Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Pour nous joindre par courriel :

revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action
NATIONALE

volume XCV numéro 6

JUIN 2005

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293